

Pour fixer l'ensuble, on a adapté à l'une de ses extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'ensuble s'emboîte quarrément; cette boîte quarrée de fer est garnie par une de ses ouvertures d'une plaque ronde de fer, ouverte aussi dans son milieu pour laisser passer l'extrémité de l'ensuble dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien est une espece d'S de fer dont nous avons déjà parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'ensuble en arrêt. On acheve de finir l'ensuble, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre ensuble, à celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, selon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut passer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui est attachée, & qui passe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'ensuble, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*: après qu'elle a fait plusieurs tours, trois ou quatre seulement, & pas davantage; on a une espece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancrure s'applique sur la moulure de l'ensuble; l'autre bout de ce morceau de bois est encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée, ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre sur la moulure; l'autre ne peut tourner sans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, sans tirer l'ensuble; & l'ensuble ne peut être tirée, sans que la chaîne ne soit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'ensuble, un *valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité, si le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'ensuble.

En s'y prenant ainsi, on bande la chaîne & la lisiere à discrétion; quant aux filets de roquetin, ils sont tendus à discrétion aussi; par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours assez pesans pour le service qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'est plus question que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il soit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de passer à cela, il ne fera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de lisses, de piéces, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beaucoup davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baisse une, on ne fait baisser que le cinquieme de la chaîne, & que pour baisser toute la chaîne, il faut les faire baisser toutes.

Il est encore à propos de savoir, que si la premiere lisse ou la plus voisine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en est pas ainsi des autres.

Voici l'ordre que l'on suit, la premiere marche tire la premiere lisse; la seconde marche la quatrieme lisse; la troisieme marche, la seconde lisse; la quatrieme marche, la cinquieme lisse; la cinquieme marche, la troisieme lisse: ainsi de suite pour cinq lisses, comme pour un plus grand nombre; c'est-là ce que les ouvriers appellent *passé de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le fatin.

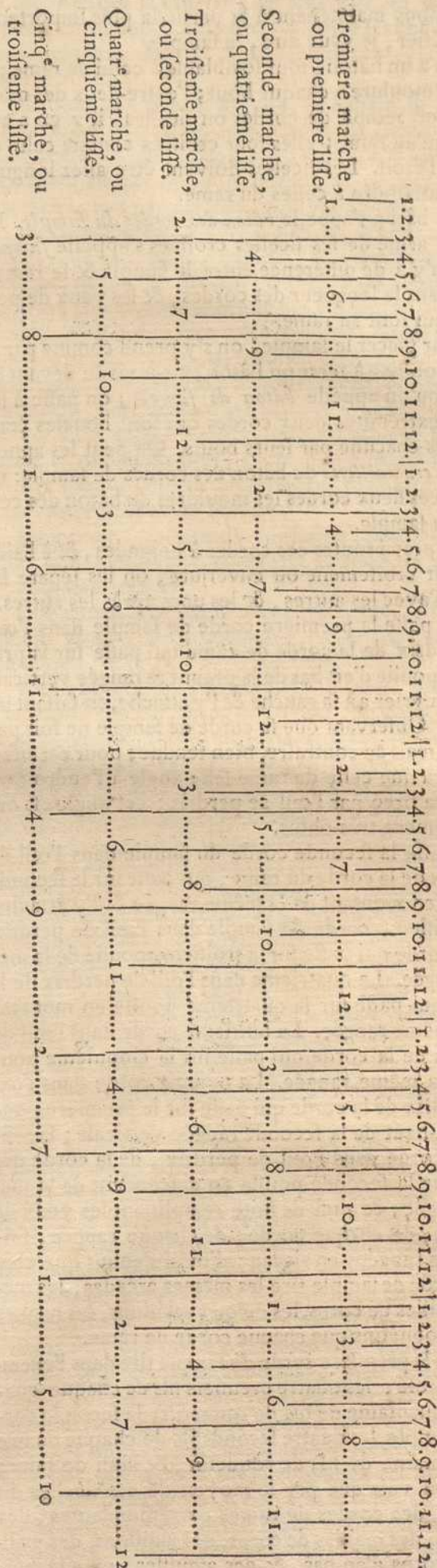
La sixieme marche tire la premiere lisse de poil.

La troisieme marche tire la seconde lisse de poil.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cens fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent;

Voici comment se fait le fatin, ou plutôt une petite table de la combinaison des marches, des lisses & des fils.

Avec un peu d'attention sur cette table, on s'apercevra tout d'un coup que ce qui se passe dans soixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, se passe dans tout le reste.



Voici comment se fait le fatin dans l'étoffe dont il X X x x x ij

s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple; y ayant cinq marches, la chaîne est divisée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquième qui travaille à chaque marche dans l'ordre représenté par la table.

La première marche étant attachée à la première lisse, quand on la presse, on baisse la première lisse & on en sépare de la chaîne le cinquième; 16, 114, 92, 712, 510, 38; quand on presse la seconde marche, la quatrième lisse se baisse; & on sépare le cinquième, 49, 27, 125, 103, 81, 611, & ainsi des autres, comme on voit par la table.

Passons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le sample.

On a un bâton, tout semblable à celui de rame; il a une moulure à chaque bout; l'entre-deux des moulures est rempli de cordes ou ficelles, il y en a autant qu'au rame; elles sont croisées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être assez longues pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du sample*. Le bâton armé de ses ficelles croisées s'appelle *samplé*.

Il n'y a de différence entre le samplé & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui sont au rame.

Pour placer le samplé, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du cassin qu'on appelle *bâton de samplé*; on passe à ses deux extrémités deux cordes qui font boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeler les *cramailles* du bâton des cordes de samplé: on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du samplé.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croisement ou enverjure, on les sépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On passe la première corde de samplé dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui passe sur la première poulie d'en-bas de la première rangée verticale que l'ouvrier a à sa gauche & l'y attache, en faisant un nœud. Observant que sa corde de samplé ne soit pas lâche; mais au contraire, bien tendue; pour cet effet, il faudra que celle de rame fasse angle à l'endroit où elle sera tirée par l'œil de perdrix; cet angle est ordinairement très-obtus.

Il passe la seconde corde du samplé dans l'œil de perdrix de la corde du rame, qui passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troisième corde de samplé dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la troisième poulie de la même rangée. La quatrième dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la quatrième poulie en montant de la même rangée. La huitième corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la cinquième poulie de la même rangée. La sixième corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la première poulie d'en-haut de la seconde rangée verticale; la septième corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui passe sur la seconde poulie en descendant de la même rangée; & ainsi de suite remplissant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, suivant les rangées en zigzag; d'où il s'ensuit que chaque corde de samplé tire les mêmes arcades, les mêmes mailles de corps, les mêmes maillons, les mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainsi la première corde de samplé tire dans l'exemple proposé, les quatre premiers fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin; la seconde corde de samplé, les quatre seconds fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin, & ainsi de suite; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du samplé, des cordes de rames correspondantes, des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles; on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne, que

l'on voudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le désirera.

Et par conséquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & sur la trame, quelque figure donnée que ce soit.

Il ne s'agira plus que de savoir quelles sont les ficelles du samplé qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la manière de déterminer ces ficelles.

Après avoir observé que la chaîne peut être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne sur la trame, ou sur les fils des navettes qui courent entre les parties séparées, soit de la chaîne, soit des fils de roquetin, & qui les tiennent séparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainsi à l'aide de la chaîne seulement, de la lisse, des cordes du samplé, & des fils de roquetin; on voit évidemment qu'en supposant la faculté de déterminer les cordes de samplé à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit sur la chaîne cette figure; on feroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'est-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout dessein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de répéter quatre fois ce dessein dans la largeur de l'étoffe: ce qui seroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de samplé tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faisceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, ou 4 maillons, & les 200 maillons se trouvant divisés en cinquantaines, & les 4 maillons tirés paroissant toujours sur la chaîne dans des endroits semblables de chaque cinquantaine; car ce sont ou les 4 premiers de chaque cinquantaine, ou les 4 trentièmes, &c. On doit répéter le dessein dans la chaîne, à chaque cinquantaine de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dent; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire & demie n'est pas tout à fait juste; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne sont pas à égale distance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puisse dire *une demie-dent*. Je veux dire seulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquième pour avoir une cinquantaine de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derrière du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-dessus de la chaîne, deux broches parallèles à l'ensuple dans laquelle sont passées deux espèces de bobines, qu'on appelle *restins*.

Autre chose encore à ajouter. C'est une corde attachée par ses deux bouts à deux murs qui se regardent, & parallèle à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du cassin, du côté du châtelet, qu'on appelle *arbalète*.

L'arbalète sert à soutenir la gavassinière; elle sert aussi à soutenir un petit bâton qui flotte sur le samplé: les cordes qui soutiennent ce bâton s'appellent *cordes de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavassinière est une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle passe l'arbalète. Les deux bouts de cette corde sont noués au bâton de rame. Elle est bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne fasse faire angle à la corde qui la soutient, c'est par cette raison qu'on appelle cette corde *arbalète*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins sont parallèles aux ficelles du samplé, *gavassinière*.

Il ne nous reste plus à parler que du dessein, de la

lecture, du travail, & des outils qui y servent.

Pour le dessein, on a un papier réglé, divisé en petits carreaux par des lignes horizontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horizontale autant de petits carreaux, que de cordes au sample.

Pour faciliter la lecture du dessein, on divise la ligne horizontale par dixaines, c'est-à-dire que de dix en dix divisions de l'horizontale, la verticale est plus forte que les voisines, & se fait remarquer.

Il y a aussi des horizontales plus fortes les unes que les autres: on divise la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horizontales parallèles.

Il y a de ces horizontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles sont plus longues selon que le dessein est ou plus courant, ou plus long & plus large; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles sont plus longues, selon que le dessein est plus large & plus long.

On divise pareillement le nombre des horizontales en parties égales, & on fait l'horizontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horizontale est divisée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un dessein en papier de dix en huit*.

On trace sur ce papier un dessein, comme on voit dans nos Pl. Les quarrés horizontaux représentent les coups de navette, qui doivent passer pour faire le corps de l'étoffe; & les quarrés verticaux représentent les cordes de sample.

Les quarrés horizontaux représentent aussi les fils de roquetins.

Les quarrés qui restent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroître sur l'étoffe. Les autres quarrés colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroître.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs; mais pour plus de simplicité nous les supposons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'est que ce dessein est destiné à faire du *velours ciselé*.

Le bleu-clair marque le *frisé*, & le bleu fort noir marque le *coupé*.

Il faut observer en faisant un dessein, que le *frisé* soit toujours en plus grande quantité que le *coupé*, parce que comme on verra, le *coupé* ne se fait que sur le *frisé*; & le *frisé* sert à empêcher le poil du *coupé* de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres desseins ne se tracent pas autrement, & il n'y a guere de différence dans la maniere de les lire.

Pour lire un dessein, on commence par enverger, ou plutôt encroiser le sample, afin de ne pas se tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'estase, à chaque côté du sample, deux barres de bois; on infere entre ces barres & le sample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arriere, & le tiennent plus tendu; l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant sur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arriere. Il est donc tenu par haut & par bas, en arriere, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de son enverjure.

Puis au-dessous du premier morceau de bois & de la premiere verge, on place un instrument que nous allons décrire, entre le sample & les barres de bois, contre lequel il est pressé par le sample qui est ici en arriere. Cet instrument consiste en trois morceaux de bois plats, assemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il se meut librement, dont le dernier est divisé à sa surface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale distance les uns des autres; les deux autres s'appliquent sur celui-ci & le couvrent quand il en

est besoin, & peuvent aussi s'assembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet instrument s'appelle *un escalette*, & son usage principal est de faciliter encore la lecture du dessein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorsqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de sample, c'est-à-dire autant de cordes de sample, qu'il y a de divisions dans la ligne horizontale du dessein.

Cela fait, on met sur cette lame de bois divisée, la seconde qui la couvre; on applique sur cette seconde la seconde; on passe sur cette seconde & sur le dessein la troisieme, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le dessein se trouve pris entre les deux lames restantes; la liseuse le dispose entre ses lames, de maniere qu'il n'y ait que sa premiere rangée de petits quarrés qui débordent les lames, soit par en-haut, soit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes prises d'une certaine longueur; elle examine sur le dessein, ou on lui dit combien il y a de couleurs au dessein; elle attache chacune des couleurs à un de ses doigts, c'est-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correspondent, au sample, doivent passer sous les doigts auxquels elles les a attachées, & sous tous les autres: ainsi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur séparément; mais ce n'est pas la maniere des habiles liseuses.

Mais pour éviter toute confusion, nous supposons seulement deux couleurs, comme on voit au dessein dans nos Pl.

Elle commence par la premiere ligne. Je suppose qu'elle ait attaché le verd-clair ou de frise au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les six premiers quarrés, ou les six premieres divisions sont blanches; elle passe six cordes du sample, ou les six premieres cordes de la premiere dixaine, contenue dans la premiere coche de l'escalette à gauche. Puis elle prend le reste de cette dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts; elle y joint la premiere corde de la seconde dixaine, parce qu'elle est aussi verd-clair ou frisé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend ensuite les six cordes suivantes de cette seconde dixaine qu'elle passe sous l'index & sous les autres doigts. Elle prend la huitieme corde de la même dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts; puis les deux cordes restantes de la même dixaine, qu'elle passe sur l'index & sous les autres doigts; & ainsi de suite jusqu'au bout de la ligne.

S'il y avoit eu plusieurs couleurs, elle les eût attachées à d'autres parties de la main; & les auroit séparées toutes en les plaçant sur ces parties, à mesure qu'elles se feroient présentées.

Puis elle auroit pris des ficelles qui sont à sa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit substitué à l'index l'un des bouts, renfermé & séparé dans la boucle tous les verds découpés, pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût aussi substitué un des bouts à l'autre doigt, elle eût renfermé & séparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu ensemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à sa droite, en leur faisant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'estase, & par l'autre bout à un des bâtons de l'enverjure: on l'appelle *corde des embarbes*.

Elle eût ensuite passé à la lecture de la seconde li-

gne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de suite jusqu'à la fin de la lecture du dessin. Les ficelles dont elle se sert pour séparer les couleurs s'appellent *des embarbes*.

Il est facile de savoir le nombre des embarbes, quand on fait le nombre des lignes du dessin; celui de ses dixaines, & celui des couleurs.

Lorsque toutes les embarbes sont placées, ou que la lecture du dessin est achevée, on travaille à faire les gavassines & les lacs; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie solide, placée immédiatement derrière le sample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde assez forte; puis on passe derrière le sample; on prend une petite ficelle qu'on fait passer sur la première corde du sample, que l'on enferme dans une boucle; on enferme la seconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du sample; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arrière, vers la grosse corde attachée au piton; on la fixe à cette corde: cette corde, avec l'assemblage de toutes ces boucles formées d'une seule ficelle, dans chacune desquelles est séparée & renfermée une corde du sample, s'appelle *le lac à l'angloise*; il sert à séparer facilement les cordes du sample, & à ne pas se tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, selon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au dessin: ici une seule ficelle pliée en deux suffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une seule séparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans sa boucle, la partie de la gavassinière que l'on a le plus à droite; puis on arrête la boucle par un nœud, en sorte que la partie de la gavassinière soit, pour ainsi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puisse sortir; on fait avec la gavassinière autant de ces boucles qu'il y a des lignes au dessin; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavassinière qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavassines*.

Après cette première réparation, on prend du fil fort; on se fait de la première ou dernière embarbe; placée, on la tire à soi; on voit quelles sont les cordes de sample qu'elle embrasse; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de sample séparées par l'embarbe; toutes ces boucles sont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de son côté dans un de ses doigts, les autres embrassent chacune une des cordes du sample séparées par l'embarbe; on les égalise, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts ensemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavassine qu'on passe sous l'autre partie parallèle à la première, à la place à droite de la gavassinière; on passe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées: on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavassine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac*.

On ôte ensuite l'embarbe, car elle ne sert plus de rien; les fils qu'elle séparoit sont tenus séparés dans les boucles du lac.

On tire ensuite la seconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes semblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavassine, observant seulement que la partie de la gavassinière qui est la plus à gauche, soit prise entre les deux bouts de la gavassine; & partant que si celui qui tenoit le premier lac

passoit sous cette partie de gavassine, l'autre passât dessus.

Si la gavassine étoit composée d'un plus grand nombre de bouts & de lacs, il faudroit observer la même chose.

Cela fait, c'est-à-dire les embarbes étant épuisées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavassine (car il n'y a pas plus de bouts à la gavassine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbe), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à mesure qu'on formoit les lacs, & qu'on garnissoit les gavassines, on les tenoit séparées & attachées en haut à un empêchet ou autre arrêt, afin d'empêcher la confusion; voilà donc le bois du métier monté; la cantre placée, les fils de roquetin passés dans les maillons entre les remises, dans les mailles des lisses de poil & dans les dents du peigne, les enfuples placées, & la chaîne disposée comme il convient, le dessin lu, en un mot tout disposé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la disposition & de la machine précédente, on exécute sur la chaîne le dessin sur le semple.

Voici ce qui nous reste à faire; car à cette occasion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la manière de faire le *velours ciselé*. Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, fera en état de se faire construire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, fera en état de faire du *velours ciselé* & de travailler.

Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciselé le dessin qu'on vient de lire sur le semple. Il faut commencer par avoir à ses côtés deux petites navettes, telles qu'on les voit, *Pl. de soirie*, ici faites en bateau, dans lesquelles sont sur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de soie, dont le bout passe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes sont placées sur les deux bouts de la banque.

Première opération. On enfoncera en même tems la première marche de pièce du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On passera une des navettes.

On enfoncera la seconde marche de pièce seule du pié droit.

On passera la même navette.

On enfoncera la troisième marche de pièce du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On passera la navette.

On enfoncera la quatrième marche de pièce seule du pié droit.

On passera la navette, & ainsi de suite.

C'est ainsi qu'on formera le fatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirelle*.

Seconde opération, ou commencement de l'exécution du dessin. Il faut avoir tout prêts des fers de deux espèces; des fers de frisé, & des fers de coupé. Les fers de frisé sont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer est fixé; ces fers sont de fer véritable. On en trouve par tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne sont pas ronds, ils sont, pour ainsi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il est plus difficile d'en avoir de bois: ils sont de laiton. Il n'y a qu'un seul homme en France qui y réussisse; c'est un nommé *Rouffillon* de Lyon. Ces fers ont aussi leurs pedonnes, mais mobiles; on ne les arme de leurs pedonnes ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les passer.

L'usage des pedonnes ou manches en poire, c'est

Écarter les fils, & de faciliter le passage des fers tant de coupé que de frisé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de frisé, & trois fers de coupé.

On distingue dans le travail du *velours ciselé* cinq suites d'opérations à-peu-près semblables, qu'on appelle *un course*, & chaque suite d'opérations un coup; ainsi un *course* est la suite de cinq coups.

Premier coup. On met un fer de frisé entre la chaîne & le poil qu'on sépare l'un de l'autre, en enfonçant les cinq marches de piece du pié droit, sans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-dessus.

On enfonce la premiere marche de piece du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux lisses de poil, & l'on enfonce la seconde marche de piece du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troisieme de piece, pié droit. Coup de battant. On passe l'autre navette, qui va seulement. Coup de battant. En le donnant, on laisse aller les marches de poil, & l'on tient seulement celle de piece, qui est la troisieme du pié droit. On fait passer ensuite cette troisieme marche sous le pié gauche, on y joint la quatrieme & la cinquieme; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la premiere & la seconde; ce qui finit le premier coup.

Second coup. Il y a vis-à-vis du sample une fille, qu'on appelle une *tireuse* de son emploi, qui est de tirer les gavaffines les unes après les autres à mesure qu'elles se présentent. La tireuse tire la gavaffine, la gavaffine tire le lac, & le lac amene les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuse prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavaffine est, comme on sait, composée de deux lacs. On tient les deux premieres marches sous le pié droit, on conserve les trois suivantes sous le pié gauche, on y joint la premiere de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. La tireuse laisse élever ou descendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuse reprend le lac de dessous ou de coupé & le tire seul. On arme le fer de coupé de sa pedonne, & on le passe. La tireuse laisse aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même plusieurs, jusqu'à ce que le fer de coupé soit monté sur celui de frisé. On laisse aller les deux premieres marches. On enfonce la troisieme du pié droit, qui est celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laisse aller en même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de piece; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On passe le pié droit sur la quatrieme marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laisse aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On passe à la cinquieme de piece du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va seulement. Coup de battant; en le donnant on laisse aller le poil, & l'on tient toujours la cinquieme de piece enfoncée du pié droit. On la passe sous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premieres, tandis que du pié gauche on tient la cinquieme enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le second coup.

Troisieme coup. La tireuse tire la gavaffine suivante. On enfonce la premiere de poil du pié gauche; ainsi l'on a le pié droit sur les quatre premieres de piece, & le gauche sur la cinquieme de piece, & la premiere de poil. On passe un fer de frisé. Coup de battant. La tireuse laisse aller les deux lacs, & reprend celui de dessus ou de coupé, & le tire. Coup de battant.

On passe un fer de coupé; la tireuse laisse aller son lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller les quatre premieres de piece; on passe le pié droit sur la cinquieme, ou sur celle qui a fini le coup précédent; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On pousse la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil, & la cinquieme de piece, & on revient à la premiere de piece. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche; on quitte la premiere de piece, & on prend la seconde du pié gauche. On passe la navette qui va seule. On laisse aller le poil, & on fait passer la seconde de piece sous le pié gauche; on y joint les trois autres, & on enfonce la premiere de piece du pié droit. Coup de battant, & fin du troisieme coup.

Quatrieme coup. On tire la gavaffine suivante. On tient la premiere enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la premiere de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. On laisse aller les deux lacs; on reprend celui de coupé ou de dessus, & on le tire. Coup de battant. On passe le fer de coupé. On laisse aller le lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller la premiere marche, on passe le pié droit sur la seconde, qui est celle qui a fini le coup précédent, & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller la seconde; on prend la troisieme, & on laisse aller le poil, en donnant un coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va seule. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil; on passe la quatrieme & la cinquieme sur le pié gauche; on enfonce du pié droit les trois premieres. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrieme coup.

Cinquieme coup. L'ouvrier retire le premier fer de frisé; la tireuse tire la gavaffine suivante. On joint à la quatrieme & cinquieme de piece qu'on tient du pié gauche la premiere de poil, tenant les trois premieres du pié droit. Coup de battant; on passe le fer de frise: coup de battant; on laisse les lacs, & on reprend celui de coupé sans le tirer. On prend alors un petit instrument, formé d'un petit morceau d'acier plat carré, tranchant par un de ses angles, & fendu jusqu'à son milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puisse écarter à discrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en sert: on appelle cet instrument une *taillerole*. On prend donc la *taillerole*, & l'on applique son angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin qui la couvrent sont coupés, & c'est-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuse tire le lac de coupé; on passe le fer de coupé, la tireuse laisse aller le lac de coupé: on laisse les trois marches qu'on tenoit du pié droit, on passe ce pié sur la quatrieme: on laisse aller la premiere de poil, & la cinquieme de piece qu'on tenoit encore du pié gauche; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant: coup de navette qui va & vient. Coup de battant; on laisse aller les marches de poil, & la quatrieme de piece; on passe à la cinquieme; coup de battant; on passe la navette qui va & vient: coup de battant; on enfonce les deux de poil du pié gauche, & la premiere de piece, pié droit: coup de battant; on passe la navette qui va seule: coup de battant; on laisse aller le poil, & la premiere de piece; on enfonce du pié gauche les cinq premieres de piece, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquieme coup, & de ce qu'on appelle un *course*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorsqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'ensuble, ce qui la fait tourner sur elle-même; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler; mais lorsqu'il y a assez d'ouvrage fait pour que l'ensuble ne puisse être tournée sans que le *velours* ne s'appliquât sur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen; car le *velours* s'appliquant sur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaïsser le poil & de se gâter.

Voici donc ce dont il s'agit, c'est d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'ensuble.

On avoit jadis des ensubles avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que si les pointes remplissoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au second, car elles laissoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les ensubles à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* ciselés ou à fleurs, frisés & coupés, ne sont point entaqués.

De l'entaquage. Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces liées & jointes ensemble, dont la premiere s'appelle l'entaquage, c'est une lime des plus grosses, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer semblable aux deux autres; un boîte de fer les tient unis, mais non contiguës; elles laissent entr'elles de l'intervalle. On passe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reste derriere, l'envers du *velours* repose sur elle; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait aussi un tour sur lui; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juste aux bouts de l'entaquage; mais comme ces bouts de l'entaquage sont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent les *velours*, ses parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chanée de l'ensuble; on couvre le tout avec une petite espece de coulisse, qui ne ferme pas entierement la chaîne, il reste une petite ouverture par laquelle le *velours* sort & s'applique sur l'ensuble, en sortant entre l'ensuble & le bord de la chaîne & celui de la coulisse sans y toucher ni autre chose, c'est-à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard se met devant l'ensuble, entr'elle & l'ouvrier; il empêche que l'ouvrier ne gâte son ouvrage en appuyant son estomac dessus; il faut un canard pour toutes les especes de *velours*.

De la machine à tirer. Il y a quelquefois un si grand nombre de fils de roquetin, que la tireuse ne pourroit venir à bout de les tirer, sur-tout sur la fin d'un jour que ses bras seroient las, que pour l'aider on a imaginé une espece singuliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux sont placés l'un au-dessus de l'autre parallelement, & laissent entr'eux de la distance; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut est fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverse seulement celui d'en-bas, tout cet assemblage est mobile sur deux rouleaux, qui sont retenus entre deux morceaux de bois placés parallelement, à l'aide desquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & se reculer.

Lorsque la tireuse veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle passe entre ces leviers le paquet de ficelle de sample qu'elle veut tirer; de maniere que ce paquet passe dessus le levier d'en-haut, & dessous le levier d'en-bas.

Il y a un troisieme levier appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut; elle prend ce levier, elle l'en-

traîne, & avec lui les ficelles du sample qui sont sur lui.

Il est encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de frise: cette fourche est un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure est entr'ouverte; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces pour couper les nœuds de la soie, ce qui s'appelle *remonder* ou *éplucher la soie*. Un montefer, c'est une forte pince, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de frisé qui cassent quelquefois, & pour faire tirer le fer de frisé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'est-à-dire en ôter les petits brins de soie cassés, qui font un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de soie montée sur l'ensuble de derriere. Quand cette quantité est épuisée & qu'une piece est finie, s'il s'agit d'en monter une autre; voici comment on s'y prend.

On approche la nouvelle piece que l'on veut monter de celle qui finit: cette nouvelle piece est toute envergée; on sépare, par le moyen de l'envergure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainsi des autres fils: cela fait, on ôte les envergures de la nouvelle piece qui se trouve toute montée & toute jointe à l'autre; & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordeur*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un devidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aisément quand on fait ses lacs.

Observations. Les cassins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies; & par conséquent les rames 400 cordes, les sables 400; les arcades 800 brins, & partant la planche percée 800 trous, c'est-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En supposant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce dessein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette espece de petite bobine, qui est enfermée dans la navette. Ce rouet est une assez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons aussi.

Il faut avoir une espece de coffre ou de caisse à chauffrette, elle sert à relever le poil du *velours*, en la faisant passer sur cette caisse dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple: c'est une machine qui sert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous selon son épaisseur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou coulisse, dans laquelle puisse se mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Assemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue soit percée de trous; capable de recevoir une broche qui traversera en même tems les trous pratiqués dans l'épaisseur du premier morceau; que cette pelle soit percée de pointes, de même que l'extrémité aussi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaisseur de l'une & de l'autre de ces parties dans la lisse; faites mouvoir l'une & l'autre partie jusqu'à ce que toute la machine soit droite, il est évident que les parties de cette machine peuvent se redresser, & la queue de la partie faite en pelle se loger dans la fente de l'autre sans tendre l'ouvrage. On arrêtera ensuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

Velours à fond or. Pour faire le *velours* ciselé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre lisses à grand colisse pour le poil, si on veut accompagner la dorure, ce qui ne se pratique guère; on passe la chaîne

chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on passe les deux fers, on passe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de frisé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle se trouve à l'envers de l'étoffe; & quand il est question de passer les fers sous les lacs de frisé & de coupé, comme la chaîne qui est passée dans les roquetins est tirée comme eux, on a soin de faire baisser avec une lisse de rabat sous laquelle la chaîne est passée, cette même chaîne, afin qu'il ne se trouve que la soie des roquetins de levée, sous laquelle on passe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui se piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux lisses de poil à grand coliffe, & six portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

Velours uni. Le velours uni est la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées; on donne le nom d'*étoffe figurée* à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, sans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le velours uni est composé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de soixante portées simples, & de 20 portées de poil, monté sur des 20 de peigne; c'est la façon d'Italie.

Les velours de quarante portées doubles sont montés sur quatre lisses de fond; & ceux de soixante portées simples, sur six lisses. Ce sont les meilleurs; & on ne les fait pas autrement à Gènes.

On ne détaillera point ici la façon dont la soie est distribuée dans les poils de velours, étant suffisamment expliquée dans un autre article; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle est montée sur six lisses de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une généreroit trop. Les fils sont passés dans les lisses dessus & dessous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *passés à coup tors*.

Le velours doit avoir une lisière qui indique sa qualité, ou qui le caractérise. Le velours à quatre poils doit avoir quatre chaînettes de soie jaune entre quatre autres de rouge; le velours à trois poils & demi, quatre chaînettes d'un côté, & trois de l'autre; le velours à trois poils trois chaînettes de chaque côté, ainsi des autres.

Le velours à six lisses doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du velours est faite, & qu'on commence à le travailler, on enfonce la première marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & celle du poil qui est du pié gauche, & on passe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxième coup on passe la même navette, & on enfonce la deuxième marche du pié droit qui fait baisser deux lisses. Au troisième coup on enfonce la troisième marche & celle du poil qui fait baisser une lisse, & on passe un troisième coup d'une seconde navette.

On laisse aller la troisième marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pièces, savoir deux de chaque pié, & on passe le fer dont la canelure se trouve du côté du peigne. C'est le premier coup.

Au second coup on reprend la troisième marche du côté droit qui fait baisser une lisse & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la première navette pour la passer. On baisse ensuite la quatrième marche du côté droit qui fait baisser deux lisses, & on passe un second coup de la même navette. On reprend ensuite la première marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & enfon-

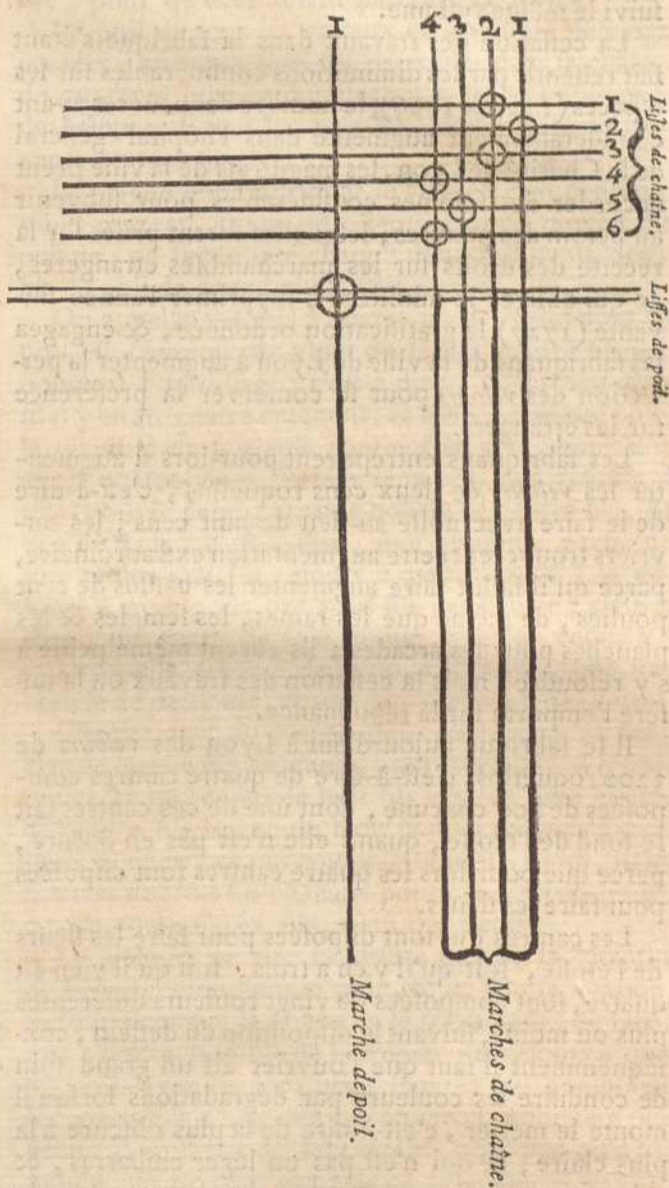
çant celle de poil, on passe un troisième coup avec la seconde navette; ce coup passé, on met le pié sur les quatre marches de chaîne, & on passe le second fer.

Le second fer étant passé, on recommence à la première marche, comme il a été dit plus haut; on passe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui est passé ensuite de la même façon que les deux premiers. C'est la façon dont on travaille le velours à six lisses; les autres tant petits que gros, sont travaillés à-peu-près de même.

Il faut observer que les velours sont montés d'une façon différente des autres étoffes; dans les autres étoffes il faut faire lever les lisses pour les travailler; dans les velours il faut les faire baisser.

Le velours à quatre lisses se travaille comme celui à six.

Démonstration de l'armure du velours à six lisses.



L'armure d'un velours à quatre marches pour la chaîne est celle du ras de S. Maur.

Velours ciselés. Il se fabrique aujourd'hui à Lyon des velours ciselés si beaux, qu'il n'est pas possible qu'on puisse en augmenter la perfection.

Lorsque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour composer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles susdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magistrat de la ville de Lyon, (M. Perrichon, qui seul a été pendant dix années prévôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire sera à jamais aussi chère aux Lyonnais qu'elle leur est respectable), obtint un arrêt du conseil (1718) qui accordoit aux marchands-fabriquans de la ville une grati-

fication de 4 liv. 10 sols sur chaque aune de *velours* qu'ils faisoient fabriquer en soie seulement, & 7 liv. 10 sols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les sommes destinées à payer cette gratification étoient tirées de la caisse de la recette des droits sur les marchandises étrangères.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquans de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit aussi brillant que l'est actuellement le *velours* uni : ces ouvriers en formerent d'autres ; ils furent recompensés de leurs soins : on fit pour-lors des *velours* ciselés aussi parfaits que chez l'étranger ; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de sorte que la perfection & le bon marché leur faisant accorder la préférence, les fabriques étrangères tombèrent totalement, & n'ont jamais pu se relever. Une fabrique tombée une fois, se relève difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, si on avoit suivi le même système.

La cessation des travaux dans la fabrique s'étant fait ressentir par les diminutions considérables sur les espèces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant considérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magistrats de la ville firent accorder des sommes considérables pour subvenir au besoin des pauvres, lesquelles furent prises sur la recette des droits sur les marchandises étrangères, ce qui obligea le ministère à supprimer l'année suivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquans de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour se conserver la préférence sur les étrangers.

Les fabriquans entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cens roquetins, c'est-à-dire de le faire avec mille au lieu de huit cens ; les ouvriers trouverent cette augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les cassins de cent poulies, de même que les rames, les semples & les planches pour les arcades ; ils eurent même peine à s'y résoudre, mais la cessation des travaux ou la misère l'emporta sur la répugnance.

Il se fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* de 3200 roquetins, c'est-à-dire de quatre cantres composées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'est pas en dorure, parce que pour-lors les quatre cantres sont disposées pour faire les fleurs.

Les cantres qui sont disposées pour faire les fleurs de l'étoffe, soit qu'il y en a trois, soit qu'il y en ait quatre, sont composées de vingt couleurs différentes plus ou moins, suivant la disposition du dessin, conséquemment il faut que l'ouvrier ait un grand soin de conduire les couleurs par dégradations lorsqu'il monte le métier, c'est-à-dire de la plus obscure à la plus claire, ce qui n'est pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puisse acquérir la beauté que le destinataire s'est proposé de lui donner.

Les métiers qui sont montés de 3200 roquetins, vulgairement appelés *trente-deux-cens*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps ; puisque chaque branche de roquetin doit avoir sa maille, ce corps est divisé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui composeroit 1600 cordes de rame & de semple ; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette espèce sont tous à petits bouquets, suivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet est répété au-moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui levent huit mailles, il s'ensuit que quatre cens cordes font lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets sont répétés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne

faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le semple, ainsi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil composé de 800 mailles. Si la répétition est de huit fleurs, il faut cent cordes de semple ci-dessus, & à proportion si elle est de dix fleurs ; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on desire, soit droit, soit guilloché ou autrement. Il est des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier passe la dorure sous une lisse de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus ferré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil composent dix portées. Tous les *velours* sont montés à 5 lisses & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets sont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant suffisamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne sont pas en état d'en faire la dépense. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont besoin que de 320 roquetins, ainsi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut se faire une chose aussi belle & aussi bien inventée.

Pour expliquer une chose aussi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, chaque corde de semple ou de rame tire huit mailles ; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui est plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils sont répétés dix fois ; & on a soin que chaque branche du roquetin soit passée dans chaque maille tirée par la même corde ; & afin que les branches du même roquetin puissent se séparer aisément pendant le cours de la fabrication, on a soin de les enrouler sur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on observe quand on ourdit une chaîne ; c'est-à-dire, que si une branche est de quatre fils d'organfin, on passe quatre fils dans une seule boucle de la cantre à ourdir ; & les huit ou dix branches passées, on les enroule ensemble sur le roquetin ; lequel étant chargé de la quantité nécessaire, on enverge les branches, ou on les encroise, pour que chaque branche soit passée de suite dans la maille qui lui est destinée. Il paroît par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans lesquelles sont passées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extension, par conséquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin soit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puisse tourner aisément en avant & en arrière, il n'est point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers ; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui sont placés dans une mortoise de pareille ouverture, & conséquemment ne sont pas tant de frottemens ; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils sont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un est monté, l'autre est encore à moitié de sa hauteur ; afin que si, par événement, l'un se trouvoit dessus la cannelure du roquetin, celui-ci qui est pendu donnât l'extension continuelle ; ce qui ne peut durer le tems d'une seconde ; parce que les poids étant ronds, il n'est pas possible qu'ils puissent se soutenir sans tomber, sur une surface aussi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui est d'une rondeur parfaite. A observer que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand dessin avec

des roquetins de cette espece , parce que pour lors la corde ne doit tirer que deux mailles , quelquefois même qu'une : ce qui a été pratiqué lorsqu'on a fait des habits pour homme à bordure ; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

Etoffe à la broche. Quoique la façon de faire les velours ciselés , chargés de roquetins , semblable à celle que l'on vient de démontrer , soit aussi singulière qu'elle est bien imaginée , il se fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche* , qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches ; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure est liée par les lisses , soit par un poil , soit par la chaîne , ont un liage suivi qui forme des lignes diagonales , lesquelles portent à droite ou à gauche , suivant la façon de commencer ou d'armer ce liage ; en commençant par la première du côté du battant , & finissant par la quatrième du côté des lisses ; ou en commençant par cette dernière , & finissant par la première du côté du battant. Cette façon d'armer le liage est générale , & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée , elle est la même , & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches , elles ont encore une dorure plus grosse qui imite la broderie appelée vulgairement *dorure sans liage* , parce que pour lors on ne baisse point de lisse pour lier cette dorure qui n'est arrêtée que par la corde ; c'est-à-dire , que dans les parties de dorure qui sont tirées & qui ont une certaine largeur , le dessinateur a soin de laisser des cordes à son choix , lesquelles n'étant pas tirées , & se trouvant à une distance les unes des autres , arrêtent la dorure , & lui donne plus de relief , parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La distance ordinaire des cordes qui ne sont point tirées , afin d'arrêter la dorure , est de treize à quatorze ; au lieu que dans les liages ordinaires , elle ne passe pas , pour les plus larges , à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure , le dessinateur qui le marque au dessin , a encore la liberté de distribuer ce liage à son choix , tantôt à droite , tantôt à gauche , dans une partie de dorure en rond , en carré , ou ovale , comme il lui plaît , dans une feuille de dorure ; à former les veines des côtés , ce qui ne peut point se faire avec la lisse ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte sur le dessin , il n'est pas de doute que le dessinateur ne la distribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe , & qu'il ne la représente comme une broderie parfaite.

Observation sur l'article vij du titre 8 du règlement du 19 Juin 1744 , qui déclare que dans le cas où les velours unis seront fabriqués avec de l'organfin , monté à trois brins , chaque fil de poil sera compté pour un fil & demi , & le velours pourra être marqué sur ce pied à la lisière , & vendu pour velours à trois poils , quoiqu'il ne soit qu'à deux.

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont est monté l'organfin à deux , trois & quatre brins , ni dans la façon dont est fabriqué le velours , pour démontrer le ridicule de cet article ; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe est montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que si leurs velours ont plus de réputation que les nôtres , ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du règlement de 1744 , qui est aujourd'hui attaqué de toutes parts , même par les ordres du conseil , pour éblouir ceux qui ne connoissent pas la manufacture , ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois , trois & demi & quatre poils , soit de soixante portées simples , soit de quarante por-

tées doubles ; lesdites portées de quatre-vingt fils , à vingt-deux deniers poids de marc , comme s'il étoit d'une grande conséquence de ne l'avoir pas porté à une once , & qu'il fût bien intéressant qu'une chaîne , qui ne paroît en aucune façon , fût plus ou moins pesante , sur-tout lorsqu'il est impossible de faire l'étoffe avec un organfin plus léger , parce qu'il ne pourroit pas résister au coup du battant , qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il est destiné.

C'est une pure bavarderie de la part des infligateurs de ce règlement , que cette fixation illusoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au-dessus ; parce que quand il seroit possible de fabriquer des velours de semblable espece ou qualité avec des organfins plus légers de 6 den. chaque aune , la différence ne seroit pas de six liards , puisque l'organfin fin est infiniment plus cher que le gros , & qu'il faut suppléer par la trame au défaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité , pour qu'elles soient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours est composé de vingt portées , afin que tous les deux fils , dans la chaîne de quarante portées doubles , il y en ait un de poil de même que tous les trois fils , dans celles de soixante portées simples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt portées , à quarante dents chaque portée du peigne , de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux boucles différentes.

On appelle velours à quatre poils , celui dont le poil est composé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdissage ; c'est-à-dire , qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre ensemble ; ce qui vaut autant pour la quantité de soie que contient le poil , que s'il y avoit quatre-vingt portées séparées. Les velours à trois poils & demi , ont une boucle de quatre fils , & une de trois ; c'est-à-dire , une huitième partie de soie moins que les velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle ; c'est-à-dire , un quart de soie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi , ont une boucle de deux fils , & une de trois , ainsi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune , pour le velours à quatre poils ; ce qui compose huit fils séparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour les velours à trois poils & demi , ce qui compose sept fils. Enfin , deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils , ce qui compose six fils , ainsi des autres.

Le velours ne tire sa beauté que de la quantité de fils qui composent le poil , & de leur séparation , lorsque l'ouvrier le coupe en le travaillant ; de façon que s'il étoit possible de fabriquer un velours à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organfin , il en seroit infiniment plus beau ; il n'est pas un fabriquant , pour peu qu'il soit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le système nouveau des fabricateurs du règlement de 1744 , ils veulent qu'un fil d'organfin monté à trois brins , soit compté pour un fil & demi ; conséquemment qu'un velours fabriqué avec deux fils d'organfin , monté à trois brins , puisse être marqué & vendu pour un velours à trois poils ; quelle absurdité , ou plutôt quelle supercherie ! Sur ce pied , un velours fabriqué avec deux fils d'organfin montés à quatre brins , pourra donc être marqué & vendu pour un velours à quatre poils , de même qu'un velours fabriqué avec un fil d'organfin monté à huit brins , pourra aussi être marqué & vendu pour un velours à quatre poils ! A-t-on pû avancer une semblable imposture ? on le demande aux plus habiles fabricans de l'Europe , principalement aux Génois , qui fabriquent mieux que nous ce genre d'é-

toffe, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus insigne fourberie.

La façon dont est préparé l'organfin, soit à deux, trois & quatre brins étant connue, le velours ne tirant sa perfection qu'autant qu'il est garni par le poil, afin que la toile ne paroisse pas au travers, il s'agit d'examiner si un fil à trois ou quatre brins se séparera suffisamment, pour qu'il soit parfait, attendu le tors: c'est ce qu'on défie à tous les fabriquans ensemble de soutenir, encore moins de prouver; M. Fagon disoit que si on pouvoit fabriquer à Lyon les velours & les damas aussi bien qu'à Gênes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroissoit important; voyons donc si la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'est ce qu'il est impossible de persuader; il est clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déjà observé que si on pouvoit fabriquer le velours à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organfin par boucle, il en seroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organfin étant tordus & retordus dans le premier & second apprêt du moulin, il n'est pas possible qu'ils ne conservent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit brins séparés n'auroient pas; il est encore plus difficile que les deux brins qui composent le fil, tellement unis par le second apprêt, qu'il est impossible de les séparer, puissent produire un effet semblable à deux brins qui n'auroient aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la nécessité de séparer les fils qui composent le poil des velours, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du règlement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matière, & qu'une nouveauté si dangereuse ne tendroit rien moins qu'à la destruction de leurs manufactures; c'est pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organfin à trois brins ne tint lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs velours ne fussent fabriqués qu'avec des fils de cette espèce; que répondront à cela les fabricateurs du règlement de 1744, lesquels moins scrupuleux que ceux des fabriques étrangères, n'étendent pas la spéculation jusqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le règlement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait sur le modèle de celui de Gênes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juillet 1703 & 17 Mai 1687, ordonne précisément (article 3) que chaque fil de poil servant à la fabrication des velours unis, sera composé d'un fil d'organfin superfin à trois brins. Il faut citer l'article.

Tali veluti dovranno fabbricarsi, cioè li veluti, come anche la panne, con organfini travagliati di sete filate di 8 in 12 cochetti; il pelo di cochetti 5 in 7. o pure d'organzino soprafino a tre filé, e con trame di seta de seconda sorte.

Ces étrangers ne portent pas seulement la délicatesse jusqu'au point de faire leurs velours avec des organfins superfins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organfin qui compose tant la toile que le poil, soit tirée à un certain nombre de cocons pour que le velours soit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Gênes, Pise, Lucques & Florence portent la délicatesse jusqu'au point de ne se servir que d'organfin à trois brins pour le poil des velours, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que des mêmes velours ne soient fabriqués qu'avec des trames de seconde sorte, à quels reproches ne doivent pas être exposés les instigateurs du règlement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organfin de semblable espèce soit réputé tenir lieu d'un fil & de-

mi? N'est-ce pas sacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conseil n'a point été instruit de cette façon de fabriquer le velours; ce ne seroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fit corriger ce défaut.

Pour achever de confondre les fabricateurs du règlement de 1744, on leur observera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le velours, chaque fil d'organfin, à quelque nombre de brins qu'il soit monté, ne soit compté que pour un fil.

Si un fil d'organfin à trois brins fait un velours parfait, étant compté pour un fil & demi, comment se peut-il faire qu'il ne produise pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne soit compté que pour un fil? ce contraste paroît des plus singuliers.

C'est un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute soie, il n'en est pas une plus belle ni plus riche que le velours, ni qui demande tant de soin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France); or puisque la beauté du velours ne tire son origine que du poil, qui seule en fait la figure, comment donc osent soutenir les instigateurs du nouveau règlement de 1744 qu'un fil d'organfin à quelques brins qu'il soit monté, ne sera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le velours, où il sera compté pour plusieurs, ou un & demi, s'il est monté à trois brins; c'est-à-dire, qu'il fera la perfection de cette dernière étoffe, tandis qu'il sera défectueux dans toute autre. C'est ce qu'il est possible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles soient composées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils prescrits par les réglemens ne sauroit produire la même défectuosité (principalement dans celles qui sont façonnées), qu'il peut apporter dans le velours. Il importe peu qu'un satin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne sera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais assujéti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui est façonnée; mais ils se sont toujours expliqués pour le velours, même jusqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du règlement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes sur l'article 7 & sur l'art. 9 du titre 8; pour lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne seroit pas assez d'avoir démontré l'impossibilité de faire les velours unis en France aussi bien que chez l'étranger, si on vouloit se conformer à l'article 7 du tit. 8 du règlement de 1744; il faut faire voir encore que si on manque en France du côté de la matière, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-dessus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier est monté, soit par la quantité des lisses & leur mouvement, soit par la façon dont est passé le fer, celle de couper le poil qui forme le velours; on fera seulement l'analyse du poil des velours de Gênes, ou autres qui se fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui se fabriquent en France; après quoi on fera un parallèle de la manière dont ces derniers sont travaillés, avec celle qui est en usage chez les étrangers, pour démontrer qu'il est impossible de faire le velours parfait, si on ne les imite pas; on démontrera ensuite que la façon de faire le noir en France est totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant

plus belle & plus sûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'est pas surprenant si les *velours* qui sont fabriqués en France, ne sont pas aussi beaux que ceux qui se fabriquent à Turin, Gènes & autres villes d'Italie; la raison de leur défautosité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organfin à deux brins, il ne se trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui sont fabriqués chez les étrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organfin à deux brins, composé de 6400 fils; chaque coup de fer contient par conséquent 12800 fils, attendu la jonction des fils sur le même coup, qui se trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il se trouve 25600 brins, lorsque l'organfin est monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils; mais l'organfin étant à trois brins, cette quantité compose un total de 38400 brins: ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'est pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'est le terme), & étant plus garnis, ils ne soient plus parfaits. C'est pour cela que les *velours* de France ne paroissent pas aussi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni aussi beaux quant à ceux qui sont noirs. La raison de cette différence n'est autre que celle de la quantité supérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organfin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impressions de la belle teinture, puisque les organfins qui sont employés dans les poils des *velours* d'Italie, sont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organfin il faut encore ajouter la façon de teindre les soies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers se servent pour les noirs.

C'est un usage établi principalement à Gènes, Florence, Naples, &c. que les teinturiers de soie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvroirs, aucune soie en noir; ils ont seulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations usitées pour les passer sur les bains, cuves ou piés de noirs; les vaisseaux destinés pour leur donner cette couleur, sont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations sont en pratique; on les nomme ordinairement *seraglio*. Ces vaisseaux ou cuves sont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils sont placés, n'est ouvert qu'une fois par semaine, & dans un jour régulièrement fixé. Les teinturiers instruits du jour de l'ouverture du *seraglio*, tiennent leurs soies préparées pour les passer sur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de soie qu'ils passent. Cette rétribution sert à l'entretien des cuves, & lorsqu'il arrive que l'entretien est au-dessus de la rétribution ordonnée, la ville fait le surplus des frais; & dans le cas où la rétribution ordonnée excède la dépense (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville; c'est à la fin de chaque année que cette vérification est faite.

Cette façon de tenir les cuves ou bains de noir dans des lieux cachés est tellement nécessaire, qu'il n'est pas un teinturier qui ne sache qu'ils sont extrêmement délicats, & que peu de chose peut les troubler, même que l'entrée du *seraglio* est interdite à toutes les femmes, crainte de bouleversement dans des tems critiques de la part de ce sexe. Une raison plus importante encore donne lieu à cet usage, parce qu'il est peu de personnes qui ne sachent que plus un

bain de noir est vieux, meilleur il est: ce qui fait qu'il se trouve des cuves dans les *seraglio* qui sont posées depuis quatre cens années & plus; ces cuves d'ailleurs sont presque toutes de cuivre; il y en a quelques-unes de fer: cette matière soit cuivre, soit fer, contribue à la bonté du noir, puisque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille, que le verd-de-gris ou verdet forme une partie de la composition du noir, & que la rouille ne sauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matière préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matière qui entre dans la composition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'est pas possible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne soient plus beaux que ceux qui se font en France; il ne reste plus à démontrer que l'imperfection qui se trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui se font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occasionne des défauts si sensibles, qu'il n'est pas besoin d'être fabriquant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes composés de dents tirées du dos ou écorce de roseaux, ce qui a fait donner le nom de *ros* aux peignes dont on se sert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne se sert que de peignes composés de dents de fer qui sont polies & disposées de façon que l'étoffe puisse être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaîne; ces peignes qui sont communément appelés *peignes d'acier*, sont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occasionnent trois défauts essentiels auxquels il n'est pas possible de parer; peut-être même que les fabricateurs du règlement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après soi l'exécution de l'article 7 du titre 8. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier dans le *velours* uni, est que la dent du peigne ayant plus de consistance, & étant plus dure que celle du roseau, il n'est pas possible que le mouvement continuel du battant qui se fait tantôt en avant, tantôt en arrière, afin de serrer la trame, & faire dresser le fer, ne lisse & racle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'est pas déjà assez beau, & qui par ce moyen devenant plus luisant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnée; ce qui ne sauroit arriver avec une dent aussi douce que celle du roseau.

Le second défaut, aussi essentiel que le premier, est qu'étant moralement impossible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette espèce, sur-tout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayeures dans le *velours*, auxquelles il est impossible de parer, & qui ne se trouvent pas, quand on se sert de peignes de roseau. La raison en est sensible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cause une semblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de consistance que celle de roseau, en vain donne-t-on une certaine extension à la chaîne qui fait la toile, elle ne sauroit ranger la dent trop serrée sur celle qui ne l'est pas autant; au lieu que la dent de roseau étant plus flexible, cette même extension de la chaîne la range dans sa juste place; & il s'ensuit de-là que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roseau est conduite par cette même chaîne, ce qui est un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles soient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande

à la chaîne, il en résulte toujours une imperfection marquée.

Le troisième défaut, plus essentiel même que les deux précédens, se tire de ce que le peigne d'acier étant composé de dents faites avec un simple fil de fer écrasé sous une meule d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou virgule de laiton qui passe sous le poil pour former le *velours*, les grands coups de battant que l'ouvrier est obligé de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dresser la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient se trouve dessus, cette baguette étant d'une composition dure, pour que la rainure ne se fasse pas plus profonde lorsque la tailleurolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*; ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent se carie contre la baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne par le moyen du battant brisé pour faire dresser la baguette, il n'est pas possible que le mouvement que l'ouvrier est obligé de faire pour parvenir à cette inclinaison qui fait un frottement de toutes les dents du peigne sur le poil, n'écrase & ne déchire la superficie de ce même poil, sur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de soie, ces mêmes dents étant cariées, il en résulte une défec-tuosité qui ne se trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roseau. De-là vient qu'on voit beaucoup de nos *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le rafoir ne sçauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le rafe pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre ensuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou disposés.

Il est vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* est un peu plus aisé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puisque ces peignes font plus mal le *velours*, il seroit d'une nécessité absolue de les supprimer, si on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Génois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on suit en France; ils placent jusqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils sont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel est attaché le pince, à la distance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper sur drap*; cette façon de couper est beaucoup plus sûre que celle dont on se sert en France, attendu que si par hasard le fer se trouve passé sous quelques fils de la chaîne, il n'est pas possible que ces fils se dépassent, attendu qu'ils sont liés par les trois coups de navette qu'il faut passer à chaque fer, au-lieu qu'en ne posant que deux fers, si par hasard il se trouve quelques fils de la chaîne sur le fer, ces fils n'étant pas suffisamment liés, ils passent derrière le peigne, ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que si par hasard l'ouvrier détourne la main, & que le pince sorte de la rainure du fer pour se porter sur le premier, pour lors le pince coupant tout ce qui se présente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *un chaple*, c'est-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui est coupé passe derrière le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne sauroit arriver en coupant sur drap ou sur le dixième fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il est monté; & qu'à la façon de France la tailleurolle dont

on se sert n'étant qu'une simple plaque dirigée seulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cause du désordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de sûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité des fers que les Génois laissent sur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légèreté qui ne se trouve pas dans ceux qui se font en France.

Cette quantité de fer, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Gènes sont tous apprêtés, & se coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légèreté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils sont garnis. Ce sont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jetés en l'année 1536, sous le regne de François premier, le restaurateur des lettres & des arts, par les soins des nommés *Etienne Turqueti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux génois de nation.

Le commerce des *velours* est immense chez les Génois, ils en fournissent toute l'Europe; si les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au-moins devroient-ils s'attacher à se fournir eux-mêmes cette marchandise, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, suivant les registres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des soies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainsi que celui du damas pour meubles; ce sont des paysans qui travaillent ces sortes d'étoffes. Il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé au-moins 4 liv. même 4 liv. 10 s. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 s. différence trop considérable pour le prix qui se paie à Lyon, qui est seulement de 3 liv. à 3 liv. 10 s. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe; les droits qui se perçoivent en France sur cette marchandise, ne balancent qu'à peine la différence qui se trouve sur le prix des soies, attendu que ceux que nous payons sur la soie grése, tant pour la sortie des soies de Piémont, la voiture, la commission, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, est équivalent, & même supérieur à celui qui se paie sur la marchandise fabriquée, puisque tous ces droits réunis sur une livre de soie grése de 15 onces, se trouvent ensemble sur 11 onces, même moins, lorsque la soie est teinte, & qu'en conséquence nous les payons en entier sur une marchandise dont le quart s'évapore quand elle sort de la teinture.

Ce seroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, si après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire en sorte que l'on pût se passer des Génois pour la consommation du *velours* qui se fait dans le royaume; & ce seroit le cas d'appliquer ce qu'ai dit, article ART, qu'il faudroit qu'il sortit du sein des académies quelqu'homme qui descendit dans les ateliers, pour y recueillir les phénomènes des arts, & qui les exposât dans un ouvrage qui déterminât les artistes à lire, les philosophes à penser utilement, & les grands à faire enfin un usage utile de leur autorité & de leurs récompenses.

Examen du prix différent des soies de Piémont d'avec celui de France.

Un ballot organfin de Piémont de 136 l.

pois du pays, qui font 108 liv. poids de Lyon, paie pour la sortie du Piémont 105 l. qui font, argent de France 126 liv.
Pour la voiture & douane de Turin à Lyon 80

Provision au commissionnaire, en supposant la soie à 25 liv. la livre, elle en vaut plus de 30 livres 100

Les soies qui viennent du Piémont en France ne passent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve est, l'un dans l'autre, de 100 liv. au-moins sur chaque ballot 100

Total 406 liv.

Un ballot d'organfin teint, la diminution sur la soie grée comprise, ne rend au plus que 75 liv. net poids de soie.

Ces 75 liv. supportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 s. chaque livre que la soie revient plus chère en France qu'à Turin, Gènes, &c.

Le transport de la marchandise coûte environ 2 f. la livre, à diminuer des 5 liv. 4 s.

Les étoffes teintes ne payent que 50 s. par livre pour tous droits, même moins.

Observations sur un échantillon de velours noir composé de fil & coton, fabriqué par le sieur Fonrobert, fabricant de Lyon, présenté au bureau de commerce, le jeudi 28 Janvier 1751, par le sieur Pradier, inspecteur général des manufactures. Quelques soins que se soit donné le sieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de velours noir, composé de fil & coton, qui a été présenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement surpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabriquer en Angleterre depuis quelque-tems des étoffes semblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de simple copiste, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour vérifier ce fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ, on fabriquoit dans la province de Manchester des étoffes de même espèce. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déjà coûté des frais considérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au-contraire, elle n'a servi qu'à exciter son zèle. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & ensuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs désirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de solidité de la teinture, lorsqu'elle est donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'est déterminé à faire teindre les matières avant que de les mettre en œuvre, tant pour assurer solidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'est ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a soumis à l'examen du conseil.

Comme il pourroit se faire que des personnes qui n'ont pas une connoissance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le velours appelé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matière dans la composition de l'une & de l'autre; on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune est travaillée.

Le *velours de gueux* ne diffère de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en passe une de coton très-grossier. Cette duite de coton est passée dans une ouverture de fil, disposée à faire la figure qui ne sauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne sont arrêtées par aucun fil, composent cette figure, qui est achevée au moyen d'un canif, dont on se sert pour couper le coton dans les endroits où il n'est pas arrêté, lorsque la pièce est finie.

La grossiereté de la matière qui entre dans la composition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle est travaillée, qui est la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne sauroit revenir à un prix excessif, aussi n'est-elle pas chère, & encore moins belle.

Il n'en est pas de même de cette dernière étoffe, outre les choix des plus belles matières, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puissent supporter les fatigues du travail, qui est d'autant plus difficile que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté, comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne seroit pas possible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de consistance que la soie, il faut donc une plus grande délicatesse pour travailler le *velours* en coton que celui en soie.

Le *velours de gueux* est composé seulement d'une chaîne de fil très-grossière, celui-ci est composé de deux; savoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainsi que dans le *velours* tout soie. Dans le *velours de gueux*, c'est la trame qui fait la figure; dans celui-ci c'est le poil, à l'aide des petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* servant à couper le poil, sur lesquelles on le fait passer. Enfin, à la délicatesse près, infiniment au-dessus de celle des *velours* tout soie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne sauroit être contestée, elle se tire de la qualité de la matière dont elle est composée; le règlement du 15 Août 1736 pour les peluches qui se fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appelées trois poils qui sont les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conséquemment il faut que la matière soit très-fine & très-belle, sans quoi l'étoffe ne pourroit pas se travailler. Or, si la bonté d'une étoffe n'est tirée que du choix des matières qui la composent, celle-ci doit l'emporter sans contredit sur toutes celles qui ont été faites en France jusqu'à ce jour.

Les matières dont cette étoffe est composée sont toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, &c. peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à l'étranger pour se procurer les matières qui conviennent; il n'en est pas de même des peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conséquemment cette étoffe est plus avantageuse à l'état que les peluches, puisqu'on ose assurer d'avance, qu'outre l'avantage de posséder les matières qui la composent, elle aura encore celui-ci de la durée qui sera infiniment au-dessus de tout ce qui a été fait en France jusqu'à ce jour.

VELOUTÉ, adj. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui a, soit à l'œil, soit au toucher, l'apparence du velours.

VELOUTÉ, (*Joaillerie.*) il se dit des couleurs des pierreries qui sont brunes & foncées, particulièrement des rubis & des saphirs, quand les uns sont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D. J.*)

VELOUTÉ, ce qui est fait en manière de velours. Le *velouté* d'un gallon est la laine ou la soie qui en forment les compartimens, quand elles sont coupées, comme au velours, avec la règle cannelée de cuivre.

VELOUTÉE, (*Anat.*) est le nom qui se donne en particulier à une des membranes de l'estomac; laquelle se nomme en latin *crusta villosa*. Voyez les *Pl. d'Anat. Splanch.* Voyez aussi ESTOMAC.

Elle tire son nom d'une multitude innombrable de poils ou fibriles, dont sa surface interne est garnie, & qui forment comme une espece de velours. *Voyez CRUSTA villosa.*

VELOUTÉE, *tunique des intestins*, (*Anatomie.*) la tunique *veloutée* des intestins est la premiere tunique interne des intestins grêles, dans laquelle le chyle est renfermé. On la nomme *tunique veloutée* ou *tunique villose*, à cause de certains poils semblables à ceux du velours, dont elle paroît couverte; ces poils sont plutôt des mamellons latéralement aplatis, en partie simples & unis, en partie composés & comme branchus, selon l'observation de M. Helvétius, inférée dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1721. Quand on examine ces poils apparens avec une bonne loupe, on y découvre une infinité de pores, & ils paroissent comme de petites éponges.

La tunique *veloutée* est vaste, de couleur cendrée, remplie, comme nous venons de le dire des mamellons ou papilles; elle est percée de tuyaux aqueux & muqueux, de vaisseaux lactés, de grands pores distingués des autres conduits, qui s'ouvrent au même endroit; elle est humectée & lubrifiée continuellement d'humeurs aqueuses & glutineuses.

Elle est trois fois plus longue que la tunique nerveuse, qui est immédiatement couchée sur elle, surtout dans l'intestin nommé *jejunum*, où elle se replie, s'élève, forme des valvules, & en conséquence est fort ridée, principalement où la tunique vasculaire, glanduleuse & nerveuse, est attachée au mésentere, par sa partie convexe. De-là le chyle & les excréments sont partout sans-cesse arrêtés, les matieres les plus épaisses sont contiuellement délayées, surtout vers la fin de l'ileum; les excréments qui s'y épaississent, sont enduits d'humeurs onctueuses; les choses âcres y produisent un sentiment très-douloureux; elle éprouve en conséquence une irritation vive, quand la nature veut les expulser, & un resserrement dans les vaisseaux absorbans, qui empêche ces matieres âcres de pénétrer dans les parties intérieures du corps.

La membrane *veloutée* des intestins, se trouvant plus exposée à l'action des liqueurs aqueuses est fournie d'une plus grande quantité de sucs nécessaires pour la défendre de leur action, & se conserve dans un état naturel, tant qu'elle est enduite de sa mucofité; toutes les fois que cette mucofité est emportée trop rapidement, comme il arrive dans les diarrhées & les dysenteries; ou lorsqu'elle n'est pas séparée en une suffisante quantité, comme il arrive dans les inflammations & les autres obstructions des vaisseaux des intestins, il est aisé de juger des suites que peut avoir un accident de cette espece, & combien les medecins doivent s'attacher à suppléer par le moyen de l'art à ce qui manque alors à la nature.

Mais le phénomène le plus surprenant, & celui dont on parle le moins, est l'épaississement qui arrive quelquefois à la tunique *veloutée* des intestins, lorsqu'un corps dur est logé pendant un tems considérable dans quelqu'endroit particulier de ce conduit. *Voyez* à ce sujet les *observation de medec. d'Edimbourg*, tome IV.

Comme nous ne pouvons entrer dans ce détail, nous nous contenterons de finir par indiquer en deux mots l'usage de la tunique *veloutée* des intestins. Elle sert à couvrir les orifices des vaisseaux, à les défendre contre les effets nuisibles des matieres qui peuvent passer ou être contenues dans le conduit intestinal, & à transmettre ses impressions à la tunique nerveuse. (*D. J.*)

VELOUTER, *v. act.* (*Rubannerie.*) c'est donner à la soie ou à la laine dont on fait des galons, un poil semblable à celui du velours. (*D. J.*)

VELSBILLICH, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves, à deux lieues au nord de Trèves, sur une petite riviere. *Longit.* 24. 12. *lat.* 49. 50. (*D. J.*)

VELTÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne. Ptolomée, *liv. III. ch. v.* les place sur l'Océan, dans une partie du golfe Vénédiq. (*D. J.*)

VELTAGE, *f. m. terme de Jaugeur*, mesurage qui se fait des barriques, tonnes, tonneaux, pipes, & autres telles futailles, avec l'instrument que l'on appelle *Velte*. (*D. J.*)

VELTE, *f. f.* (*Jaugeage.*) instrument qui sert à *velter*, c'est-à-dire à jauger & mesurer les tonneaux, pour en connoître la contenance. La *velte* est une espece de jauge dont on se sert en quelques villes & provinces de France, comme en Guienne, à Bordeaux, dans l'île de Ré, à la Rochelle, à Bayonne, à Cognac, &c. & dans quelques pays étrangers, comme à Amsterdam, Lubec, Hambourg, Embden, &c.

La *velte* a différens noms, suivant les lieux où elle est d'usage; dans quelques-uns on l'appelle *verge*, dans d'autres *verle*, & dans d'autres encore *verte*, *viertel* & *viertelle*. (*D. J.*)

VELTE, *f. f.* (*Mesure de liquides.*) la *velte* est une mesure des liquides, particulièrement des vins & des eaux-de-vie; elle a autant de noms, & sert dans les mêmes lieux que la *velte* à jauger. La *velte* mesure, contient trois pots, le pot deux pintes, & la pinte pese à peu-près deux livres & demie, poids de marc. (*D. J.*)

VELTER, mesurer avec la *velte*. *Voyez* JAUGEUR.

VELTEUR, officier ou commis qui mesure avec la *velte*; c'est ce qu'on appelle ailleurs *jaugeur*. *Voyez* JAUGEUR. *Dict. de Comm. tom. III. lett. V. p. 553.*

VELTZ, (*Géog. mod.*) bourgade de la haute Autriche, près de Lintz; c'est dans cette bourgade que mourut en 1690 à l'âge de quarante-sept ans révolus, Charles V. duc de Lorraine, un des plus grands capitaines de son siècle, & qui rendit le plus de services à l'empereur. On dit qu'il lui écrivit en mourant la lettre suivante: « Sacrée majesté, suivant vos ordres, » je suis parti d'Inspirk pour me rendre à Vienne, » mais je suis arrêté ici par un plus grand maître; » je vais lui rendre compte d'une vie que je vous » avois consacrée toute entiere; souvenez-vous que » je quitte une épouse qui vous touche, des enfans » à qui je ne laisse que mon épée, & des sujets qui » sont dans l'oppression ». (*D. J.*)

VELU, *adj.* (*Gramm.*) qui est couvert de poil. La peau de la plupart des animaux quadrupedes est *velue*; il y a des plantes dont la feuille, & même l'écorce sont *velues*. Il y a des hommes qui sont presque aussi *velus* que des animaux.

VELUE, *f. f. terme de Chasse*; c'est la peau qui est sur la tête des cerfs, des daims & des chevreuils lorsqu'ils la poussent.

VELUM, *f. m.* (*Littérat.*) MM. Menard & de Caveirac se sont trompés, en expliquant le mot *velum* par *tapisseries*; ils auroient dû rapporter quelque passage des anciens auteurs, qui nous apprit que les anciens étoient dans l'usage de tapisser leurs temples, & prouver par quelque autorité bien précise, qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une piece de tapisserie. *Vela* n'étoient certainement autre chose que des rideaux ou des portieres, & pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur ce qu'ont dit les favans interpretes du nouveau Testament sur ces mots de l'Évangile, *velum templi scissum est*, &c. (*D. J.*)

VELVOTE, (*Botan.*) espece de linaire, selon Tournefort, qui l'appelle *linaria segetum*, *I. R. H.* 169, *Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE FEMELLE ou **VÉRONIQUE FEMELLE**, (*Botan.*)

(Botan.) ce font deux noms vulgaires donnés à l'espece de linaire, que Tournefort appelle en Botanique *linaria segetum*, *nummulariæ folio*, *villosa*. Voyez LINAIRE. (D. J.)

VELVOTE ou VÉRONIQUE FEMELLE, (Mat. méd.) les feuilles de *velvote* sont fort ameres, un peu astringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante est fort vulnérable, tempérante, & détersive, apéritive, & résolutive. Son infusion, sa décoction, ou son eau distillée sont employées à la dose de quatre à six onces; & son suc depuis trois onces jusqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropisie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcere carcinomateux qui dévorait le nez d'une personne, & qui devoit être coupé. Il dissuada de l'amputation, il fit boire du suc de cette plante & en fit faire des linimens, de sorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la disposition à devenir lépreux; il avoit appris ce remede de son maître barbier. Le suc de cette plante répandu dans les ulcères froids & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tournefort vante pour les ulcères, les hémorrhoides, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvote* dans les lavemens pour les cours de ventre & la dysenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnérable. Geoffroi, *Mat. méd.*

VE MIUM ou WEHEMIUM. Voyez l'article TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'est un brigandage, semblable à celui de l'inquisition, qui subsista long-tems en Allemagne, dans des tems de superstition & de barbarie.

VE MPSUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans le Latium, selon Ptolomée, l. III. c. j. quelques-uns veulent que ce soit présentement Val-Montone.

VENABULUM, f. m. (Armes des Rom.) espece de demi-pique, dont le fer étoit fort large; c'est pourquoy Virgile a dit: *lato venabula ferro*; on s'en servoit à la chasse des bêtes fauves. (D. J.)

VÉNAFRE, (Géog. mod.) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché suffragant de Capoue; elle est à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Molise. Long. 31. 44. lat. 41. 30. (D. J.)

VENAFRUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le Vulturinus, & la dernière ville de cette province vers le nord; son territoire s'avançoit sur les frontieres du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Prénestine, & il la place entre Casinum & Theanum, à seize milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du second.

Cette ville qui retient son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafrò*, se trouve appelée *castrum Benafranum*, *civitas Benafrana*, *urbs Benafrò*, *Venabris*.

Venafrum, selon Pline, l. III. c. v. eut le titre de colonie romaine; elle étoit célèbre anciennement par la bonté de son huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, liv. II. ode vj.

..... *Ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafrò.*

Pline, liv. XIII. ch. ij. après avoir dit que l'Italie l'emporte sur tout le reste du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte sur celle du reste de l'Italie. C'est de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'huile excellente, on disoit simplement *vena-*

Tome XVI,

franam. On lit dans Juvénal, *satyre v. vers 86. ipse venafrano piscem perfundi.* (D. J.)

VENAISON, f. f. c'est la graisse de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'est le tems où il est le meilleur à manger & qu'on le force plus aisément; ce sont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus; on appelle bêtes de grosse venaison, les bêtes fauves, cerfs, dains & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, sangliers & marcaffins: on appelle basse venaison, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, ou LE COMTAT VENAISCIN, (Géog. mod.) pays situé entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du saint siège; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendascensis* ou *Vendauscensis comitatus*; & il a pris son nom de la ville de Vélasque.

Le comtat *Venaisin*, possédé depuis le onzième siècle par les comtes de Toulouse, fut confisqué & conquis dans le treizième sur le comte Raimond le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laissa à sa fille Jeanne, & à son gendre Alphonse, qui en jouirent jusqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de son oncle & de la comtesse de Toulouse, céda l'an 1273 le comtat *Venaisin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs*.

Suarez a donné en latin la description du comtat *Venaisin* & de la ville d'Avignon; cet ouvrage qui est assez estimé, a été mis au jour à Rome en 1658, in-4°. (D. J.)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (Hist. de France.) il y a trois sortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela est *vénal* dans ce royaume. On ne dispute point sur la *vénalité des charges* militaires & de finance; mais il n'en est pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occasion de la guerre d'Italie; enfin le prés. Henault a discuté cette question dans son abrégé de l'histoire de France; & comme c'est un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'insérer ici pour l'instruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau dans son chapitre de la *vénalité des offices*. Loyseau est mort en 1628; le témoignage de ce juriconsulte en pareille matière a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par son ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par son ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole, Gilles & Gaguin disent à ce sujet, « Que ce fut pour » s'acquitter des grandes dettes faites par Charles » VIII. son prédécesseur, pour le recouvrement du » duché de Milan, & ne voulant surcharger son peuple, qu'il prit de l'argent des offices, dont il tira » grandes péçunes. Loyseau, tom. III. chap. j. n°. 86. » D'ailleurs il défendit par un édit de 1508, la vente » des offices de judicature; mais comme en France » une ouverture pour tirer de l'argent, étant une » fois commencée, s'accroît toujours », le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

ZZzzz

Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, c. xxxij. où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, « poursuivant la canonisation de saint Louis, en fut » refusé par le pape Boniface VIII. parce qu'il fut » trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & prévôtés » en fermes ». C'est qu'on se servoit alors du prétexte d'affermir les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prévôt, vicomte, &c. parce qu'ils administroient tout-à-la-fois la ferme & la justice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroît certain à M. le président Hénault, que la *vénalité* de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fournissent la preuve; cette preuve se trouve encore antérieurement. Voyez le dialogue des avocats intitulé *Pasquier*. Voyez le vol VII. du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvus. On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI. dans le recueil de Quênet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même chose.

Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées, par les plaintes que l'on en portoit au souverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir; c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I. sans que ce prince ait cependant donné des lois au sujet de la *vénalité*; loin de-là, pour sauver le serment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté son office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. se contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui règle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation, ou création nouvelle, feroient enregistrer leurs noms chaque semaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui seroient à taxer, &c.

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la justice, ne voyoit pas sans murmurer ce système s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pou-

voient mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués; ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avènement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit: les choses n'en allèrent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le système de la *vénalité* reprit le dessus, & peut-être est-ce-là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cause des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrèrent comme les autres aux parties casuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autorisé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce sujet, qui sont des années 1567 & 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvelées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & ensuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non-*vénales*.

On pourroit conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges*: ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire judiciaire, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il résulte donc de ce détail que Charles IX. a établi positivement par ses édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous lisons dans les mémoires de Duplessis Mornay, tom. I. pag. 456. que ce furent les Guises qui mirent les premiers en vente les charges militaires sous le regne d'Henri III.

Telles sont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvénients plus grands que son utilité? c'est une question déjà traitée dans cet ouvrage. Voyez CHARGES, OFFICES, &c.

Nous nous contentons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainsi que le prétend le testament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra sans peine qu'il seroit encore plus avanta-

geux d'en restreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles sont le prix destiné à la noblesse, au courage, aux belles actions, la suppression de toute *vénalité* en ce genre ne sauroit trop tôt avoir lieu. (D. J.)

VENA-MEDENI, (*Médec. des Arabes.*) le *venamedeni* des auteurs arabes n'est autre chose, suivant toute apparence, que la maladie causée par les petits insectes nommés *dragonneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulcères; ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Agatharchide le cni dien, qui fleurissoit sous Ptolomée Philometor, en a parlé le premier. Cet homme celebre est connu par plusieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de son tems, quoique ce ne fut pas sa profession, mais parce que dans son histoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ses prédécesseurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, sur l'autorité de cet historien, que les peuples qui habitent autour de la mer Rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils sont sujets, sont souvent tourmentés de certains petits insectes qui se trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête, mais sitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y causent des inflammations insupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatharchide, ni même depuis, personne n'avoit rien vu de semblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet insecte, est certainement le *vena-medeni* des Arabes. Le même insecte cause encore aujourd'hui les mêmes maux, non-seulement aux peuples dont il est ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perse. Vous en trouverez la preuve dans l'histoire naturelle de la Meque; & quant à cet insecte qui se loge entre cuir & chair, voyez son article au mot DRAGONNEAU. (D. J.)

VENANT SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Artois, sur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au sud-est de Dunkerque. Elle a des échuses, & quelques fortifications pour sa défense. Long. 20. 15. latit. 50. 37. (D. J.)

VÉNASQUE, (*Géog. mod.*) 1°. en latin du moyen âge *Vendasca* ou *Vendausca*; ville des états du pape dans le comtat Venaissin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné son nom; c'est aujourd'hui une petite place misérable, Carpentras lui ayant enlevé ses prérogatives, & en particulier son évêché.

2°. *Vénasque*, ou plutôt *Benasca*, est encore le nom françois d'une petite ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur la riviere d'Essera, avec un château où on tient garnison. Son terroir produit d'excellent vin. (D. J.)

VENCE, (*Géog. mod.*) en latin *Vencium*; ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-est d'Antibes, & à 3 de Grasse, avec évêché suffragant d'Embrun. C'est un très-petit évêché qui n'a que 23 paroisses, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté plusieurs fois sans succès d'unir cet évêché à celui de Grasse. Il a en partie la feignerie temporelle de la ville *Vence*. Cette ville si chetive aujourd'hui, appartenoit autrefois aux peuples Nérasiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. Long. 24. 46. lat. 43. 44. (D. J.)

VENCU, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'est le jambos d'Acoffa, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jamboa, ou jambeiro des Portugais. Voyez JAMBEIRO.

Tome XVI.

VENDANGE, f. f. **VENDANGER**, (*Econom. rust.*) c'est faire la récolte des vignes, des muscats, chasselas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

VENDANGER, (*Critiq. sacrée.*) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de festins & de réjouissances, *Is. xxv. 6.* mais *vendanger* a dans l'écriture des significations métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainsi ce mot se prend pour ravager, & les Hébreux se servent assez souvent de cette métaphore. (D. J.)

VENDÉE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou. Elle a sa source près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer vis-à-vis de Marans. (D. J.)

VENDENIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœsie. Elle est marquée par Ptolomée, *l. III. c. jx.* au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne est *Ravenitzen*, selon Lazius.

VENDEUR, f. m. (*Gramm. & Comm.*) celui qui vend. Voyez VENDRE. Ce terme se dit en général de toute personne qui cede & livre à une autre quelque chose, soit héritage, soit contrat, soit marchandise, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *stellionataire*. Voyez STELLIONATAIRE.

VENDEUR, en fait de marchandises, ne se dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandises. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâtés, &c. On le dit aussi des femmes qui font ces sortes de petits négoes. Une *vendeuse* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, &c.

VENDEURS, se dit aussi de certains officiers du châtelet de Paris, institués pour crier, priser & vendre les meubles saisis qui se vendent publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur par ordre de justice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les sergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés-priseurs*, *crieurs*, & *vendeurs de meubles*. Voyez PRISEUR. *Dictionn. de Comm.*

VENDEUR, *juré-vendeur*, c'est en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines especes de marchandises. On les appelle *jurés*, à cause du serment qu'ils font lorsqu'ils sont reçus à cet office, & aussi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris plusieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés-vendeurs* de cuirs, des *jurés-vendeurs* de marée ou poisson de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins considérables.

Ces officiers sont établis pour payer comptant aux marchands forains lorsqu'ils sont convenus avec les acheteurs, les sommes auxquelles se monte la vente de leurs marchandises, desquelles ces *vendeurs* se chargent à leur propre compte, & en font à leurs risques, périls & fortunes le recouvrement sur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* sont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établissement, qui en cas de mort est remboursé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui est pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir son bureau pour s'assembler, & son registre pour y enregistrer les ventes & prix des marchandises, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont aussi leurs officiers qu'ils élisent tous les ans, savoir un ou deux receveurs, deux ou plusieurs syndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caissiers & des commis.

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur sont attribués, lesquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduits sur le prix des marchandises qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au paiement sans qu'il soit besoin d'aucune sentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur sont propres, & dont on trouvera un détail très-circonstancié, aussi bien que de leur création, nombre, augmentation, privilèges, &c. *Dict. de Comm.*

VENDEUR d'eau-de-vie, VENDEUSE d'eau-de-vie, ce sont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites mesures, depuis quatre deniers jusqu'à un sou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailliers.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concussion. *Dict. de Comm.*

VENDICATIONS LA COUR DES, (*Hist. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, est un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une seule fois sous chaque règne à l'occasion du couronnement. Les *prétentions* des personnes qui doivent faire alors quelque service, se fondent sur une ancienne possession, & sont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a soin de tenir un registre des décisions de cette cour à chaque règne, qu'on nomme *registre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'est au fond qu'une pure formalité; les décisions en sont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce sujet, dans l'histoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des registres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie son épouse. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand-chambellan *vendica*, c'est à-dire *réclama*, au susdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemise & les habits au roi, & d'habiller sa majesté; d'avoir quarante verges de velours cramoisi pour une robe, comme aussi le lit du roi & ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & sa robe de chambre; de présenter de l'eau à sa majesté avant & après dîner, & d'avoir les bassins, les essuie-mains, & la coupe d'essai. *Accordé*, à la réserve de la coupe d'essai. Il reçut les quarante verges de velours, & le reste des profits fut estimé à deux cens livres sterling.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'officier du lord grand-chambellan, avec les avantages, &c. *Refusé*.

III. Le champion du roi vendiqua son office, en qualité de seigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de sa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte sa majesté, la selle, les armes, les harnois, & vingt verges de satin cramoisi. *Accordé*, à la réserve du satin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de la même famille. *Refusé*.

V. Le lord feudataire de Lyfton, en Essex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur servir à table; d'avoir tous les instrumens d'argent & d'autres métaux qui servoient à cet usage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le service se fit, avec son agrément, par les officiers du roi, & les profits

furent évalués à 30 livres sterling.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de servir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour sa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choisis d'entr'eux, d'assister le grand sommelier d'Angleterre dans son office, & d'avoir une table à main gauche de la salle. *Refusé*, sous le règne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînèrent dans la salle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquèrent le droit de servir la reine de la même manière. *Refusé* dans ce tems-là par la même raison.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquèrent en vertu d'une patente, le droit de servir le roi dans l'office de sommelier, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'étable pour leur salaire; comme aussi, par la grâce du roi, une grande jatte dorée avec son couvercle. *Accordé*.

IX. Le seigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilège de trouver un homme qui fit un mets de gruau dans la cuisine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuisine de sa majesté en fit l'office. *Accordé*, & le susdit seigneur feudataire l'apporta sur la table du roi, &c.

La cour des *vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait insérer dans les registres les *vendications* qu'elle a accordées ou refusées. (*D. J.*)

VENDITION, f. f. (*Jurisprud.*) est la même chose que vente. *Voyez* ci-après VENTE.

VENDÔME, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, sur la droite du Loir, à sept lieues au nord-est de Blois, à quinze au nord-est de Tours, & à trente-sept au sud-ouest de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchaussée, grenier-à-sel, & plusieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'ursulines, &c.

Les écrits qui ont été faits dans le dernier siècle pour prouver la fainte larme de Vendôme, ne sont ni philosophiques, ni raisonnables. Je suis fâché d'y trouver celui du p. Mabillon en réponse à la dissertation de M. Thiers, qui démontroit la fausseté de cette relique, & en conséquence il en avoit demandé la suppression à M. l'évêque de Blois. *Long. de Vendôme 18. 44. latit. 47. 46.*

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'augustes seigneurs dont descendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frère du roi de Navarre, naquit à Vendôme en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. *Voyez* JARNAC (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, sur lequel *voyez* JEAN D'ANGELI, *Saint*, (*Géog. mod.*)

Souchay (Jean-Baptiste) peut être regardé comme né à Vendôme; mais il a fait ses études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des Inscriptions en 1726, professeur d'éloquence au college royal en 1732, & deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1°. une édition d'Aufone, 2°. une traduction françoise de la *Pseudodoxia epidemica* du savant Thomas Brown, médecin, en deux vol. *in-12*, sous le titre d'*essai sur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverses de M. Pélisson en trois vol. *in-12*, 4°. des remarques sur la traduction de Joseph, par M. d'Andilly, Paris 1744, six volumes *in-12*, 5°. une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol. *in-4°*, 6°. une édition mal conçue de l'Ac-

trée d'Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes in-12, 7°. plusieurs dissertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (D. J.)

VENDOMOIS, (*Géog. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaisois, & au couchant par le Maine. On le divise en haut & en bas *Vendômois*. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-six paroisses.

L'ancien nom de *Vendômois* étoit *Vendocinum*; il faisoit dès le tems de Charles-le-chauve, un pays séparé qu'on nommoit *pagus Vendocinus*; il étoit ci-devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il est de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixième siècle ses comtes héréditaires qui devinrent aussi comtes de Castres en Languedoc.

C'est d'eux que descendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles, épousa l'héritière de Navarre, & laissa son fils unique Henri IV. qui fut premierement roi de Navarre & ensuite roi de France. Ce prince donna le duché de Vendôme son ancien patrimoine, à César son fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Estée. César épousa Françoise de Lorraine en 1609, & laissa le duché de Vendôme à Louis son fils. Louis épousa en 1652 Victoire Mancini, niece du cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joseph duc de Vendôme, marié en 1719 avec Marie Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, sans laisser de postérité.

Ronsard (Pierre de) poète françois du xvj. siècle, naquit dans le *Vendômois* en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant passé au service de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il se livra tout entier à la poésie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblèrent de faveurs. Marie Stuart lui fit présent d'un buffet fort riche, où étoit un vase en forme de rosier, représentant le Parnasse & un Pégase au-dessus, avec cette inscription: à Ronsard l'Apollon de la source des muses.

La ville de Toulouse lui envoya une Minerve d'argent massif pour le premier prix des jeux floraux qu'elle lui décerna, & le présent fut accompagné d'un decret qui déclaroit Ronsard le poète françois par excellence. On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouissoit ce poète. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça son oraison funebre.

Ronsard avoit véritablement la sorte de génie qui fait le poète. Il y joignoit une érudition assez vaste. Il s'étoit familiarisé avec les anciens, & sur-tout avec les poètes grecs, dont il favoit la langue. Mais le manque de goût de son siècle, & le peu qu'il en avoit lui-même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur servile des Grecs qu'il adoroit avec raison, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ses ouvrages d'allusions fréquentes à leurs histoires, à leurs fables, à leurs usages. Il admit dans ses vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoise une quantité prodigieuse de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainsi malgré tous ses talens sa réputation ne lui survécut guere; & depuis Malherbe ses ouvrages ne sont plus lus.

Il supprima dans son édition de 1585, un sonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de sa vie, a transformé en satyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette satyre fut cause que l'architecte ferma la porte des tuileries au poète. Quoique l'anecdote de Binet me paroisse une fable, je vais transcrire ici le sonnet dont il s'agit, d'autant mieux qu'il est peu connu.

*Penses-tu, mon Aubert, que l'empire de France
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,
Que celui des Romains, que celui des Grégois,
Qui sont de leur grandeur tombés en décadence ?
Notre empire mourra, imitant l'inconstance
De toute chose née, & mourront quelquefois
Nos vers & nos écrits, soit latins ou françois;
Car rien d'humain ne fait à la mort résistance.*

*Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon
Pour richement timbrer le haut d'un écusson
D'une crosse honorable, en lieu d'une truëlle.*

*Mais de quoi sert l'honneur d'écrire tant de vers,
Puisqu'on n'en sent plus rien quand la Parque cruelle,
Qui des muses n'a soin, nous a mis à l'envers.*

(Le Chevalier DE JAUCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général signifie aliéner, transporter à un autre la propriété d'une chose qui nous appartient, & que nous lui cédon & livrons moyennant un certain prix ou somme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandises ou autres effets mobiliers se vendent ou de gré-à-gré par une simple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de justice. Voyez ENCAN. Les immeubles, comme terres, maisons, moulins, &c. se vendent aussi ou volontairement par un simple contrat ou par un contrat qui doit être suivi d'un decret volontaire, ou forcément par un decret précédé d'une saisie réelle. Voyez CONTRAT, DECRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui se vend par force, marchandises; meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur, en payant par lui le prix de la chose adjugée. Voyez ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choses qui se vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en soit pas forcée; tels sont les bois, les domaines, & autres choses appartenantes au roi, les marchandises venues par les vaisseaux de la compagnie des Indes, &c. *Dictionn. de Commerce.*

VENDRE des marchandises, signifie précisément s'en défaire, les débiter, les livrer, pour un certain prix, ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de vendre les marchandises, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'est vendre tout-d'un-coup & en une seule fois une partie considérable de marchandises.

Vendre en détail, c'est débiter par petites parties les marchandises qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'est recevoir le prix de la marchandise vendue dans le moment qu'elle est livrée.

Vendre au comptant ou pour comptant, ne signifie pas la même chose que l'expression précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur jusqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou à terme, c'est vendre à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou à terme, c'est recevoir sur le champ une partie du prix de la chose vendue, & donner du tems pour le reste.

Vendre à crédit pour un tems à charge de discompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt paiement, c'est une convention suivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution sur le prix des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur desire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en restera à expirer, à compter du jour que le paiement doit être fait. Voyez DISCOMPTE & EXCOMPTE.

Vendre à profit, c'est vendre suivant son livre journal d'achat, ou conformément à sa facture à tant par cent de gain. *Voyez* JOURNAL & FACTURE.

Vendre pour payer de foire en foire, ou d'une foire à l'autre, c'est proprement vendre à crédit pour un tems.

Vendre pour son compte, c'est vendre pour soi-même.

Vendre par commission, c'est vendre pour le compte d'un autre moyennant un certain salaire qu'on nomme *droit de commission*. *Voyez* COMMISSION.

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'est recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets de change, & donner du tems pour payer le reste.

Vendre partie comptant, partie en promesses, & partie en troc, c'est recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promesses ou billets, dont les payemens doivent se faire dans les tems stipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandises du prix desquelles on convient, & qu'on nomme *marchandises en troc*. *Voyez* TROC.

Vendre au bassin, se dit à Amsterdam de certaines ventes publiques, dans lesquelles le *venu meester* frappe sur un bassin de cuivre avec une baguette lorsqu'il veut délivrer les cavelins. *Voyez* BASSIN, VENTE AU BASSIN, CAVELIN & VENDU MEESTER.

Vendre hors la main, c'est vendre en particulier.

Vendre se dit aussi de la maniere de débiter les marchandises & denrées, dont les unes, comme les métaux, les soies, fils, laines, épiceries, &c. se vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, &c. se vendent à l'aune, à la canne ou autre semblable mesure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, se vendent au muid, au septier, à la mine, au boisseau, &c. les liqueurs, comme le vin, l'eau-de-vie, le cidre, la biere, se vendent en détail à la pinte, chopine, pot, &c. & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au bussard, au muid, à la queue, &c. enfin certaines marchandises se vendent au compte, c'est-à-dire au cent, au quarteron, à la douzaine, à la grosse, &c.

Vendre signifie quelquefois *tromper, trahir*. Ce négociant est plus fin que son associé, il le *vendrait* à beaux deniers comptans.

Se vendre se dit dans le négoce de plusieurs marchandises, & signifie *avoir cours ou débit*; les blés, les vins, les toiles se *vendent* bien.

Enfin *vendre* a plusieurs significations dans le commerce, comme *marchandise qui plaît est à demi vendue*. Ce marchand *vend* bien ses coquilles, c'est-à-dire qu'il *vend* ses marchandises plus cher qu'un autre. *Diction. de commerce.*

VENDRE, (*Critique sacrée.*) un hébreu, dans une urgente nécessité, pouvoit *vendre* sa propre liberté par la loi du Lévitique, xxv. 39. cependant il étoit défendu à celui qui l'achetoit de le traiter comme un esclave, mais il devoit le garder comme un ouvrier à gages; de même quand un hébreu pressé par le besoin vendoit sa fille, c'étoit à condition que son maître l'épouserait & lui donneroit le rang de seconde femme, *Exod. xxj. 7.* ainsi quand il vouloit la renvoyer, il étoit obligé de lui donner une récompense; ce qui ne se pratiquoit pas envers les esclaves que l'on renvoyoit libres. La loi du Lévitique, c. xxij. permettoit aussi de *vendre* un voleur qui ne pouvoit restituer ce qu'il avoit dérobé. On vendoit encore les débiteurs insolubles & leurs enfans, comme il paroît par *Matth. xviii. 25.* mais celui qui vendoit un homme libre pour esclave étoit puni de mort, *Exod. xxj. 16.* *Etre vendu pour faire le mal*, est une expression familière dans l'Écriture, qui signifie *s'a-*

bandonner, se livrer tout entier à mal faire, III. Rois xxj. 25. (*D. J.*)

VENDRE, port de, (*Géog. mod.*) port de France, dans le Roussillon, sur la côte de la Méditerranée, au pié de plusieurs montagnes, à un mille & demi nord-ouest du cap d'Esbiere. Le port de *Vendre* est une espece de calanque, longue d'environ quatre cents toises, & large de cent en certains endroits. C'étoit autrefois un très-bon port, mais il est présentement comblé en partie. La latitude de ce port est 42. 30. & la variation 6^{d.} nord-ouest. (*D. J.*)

VENDOISE, f. f. (*Pêche.*) est un poisson différent de la carpe en ce qu'il est blanchâtre & plus aplati; mais il est de meilleur goût, & n'est pas si commun; il a le museau pointu, au reste on le trouve dans les mêmes endroits que la carpe.

VENDREDI, f. m. (*Astronom.*) est le sixieme jour de la semaine, consacré autrefois par les païens à Vénus, dont il a conservé le nom; il est appelé dans l'office de l'Eglise *feria sexta*: c'est le jour consacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les Chrétiens.

VENDU, VENDUE, adj. (*Gram. & Comm.*) effet ou marchandise qui a été donné à prix d'argent. *Vin vendu, épiceries vendues.*

VENDUM, (*Géog. anc.*) ville que Strabon, l. IV. p. 207. met au nombre de quatre que possédoient les Japodes, dont les terres s'étendoient depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Lazius veut que *Vendum* soit Windischgratz. (*D. J.*)

VENDU-MEESTER, f. m. (*Comm.*) qu'on nomme aussi *asflager*; c'est à Amsterdam un commissaire établi par les bourguemestres pour présider aux ventes qui se font au bassin, c'est-à-dire aux ventes publiques, soit volontaires, soit forcées.

Le jour fixé pour la vente & dans le lieu marqué pour la faire, le *venu-meester* se place sur une espece de bureau, ayant à ses côtés les courtiers du vendeur, & devant lui une table avec un bassin de cuivre pour frapper dessus lorsqu'il veut imposer silence, ou adjudger les lots aux derniers enchérisseurs. Les courtiers sont chargés de ce qu'on appelle les *plokpenins* ou *deniers-à-dieu*, que le vendeur doit donner à l'acheteur. *Voyez* PLOKPENIN.

Le *venu-meester* commence par lire le placard qui contient la liste des lots de marchandises & les conditions auxquelles on veut les vendre, ensuite il propose chaque lot suivant son numero; & lorsqu'après diverses encheres il s'aperçoit que personne n'enchérit plus, il frappe un coup sur le bassin pour adjudger le lot au dernier enchérisseur, & jette dans la cour par une espece de tuyau de bois un *plokpenin*, qui est ramassé par un domestique destiné à cet usage, qui le porte à l'acheteur auquel la partie a été adjugée, & dont il reçoit deux sols pour sa peine. Dès le lendemain les marchandises sont délivrées aux acheteurs du nom desquelles, aussi-bien que des lots & du prix des marchandises, le *venu-meester* & les courtiers conservent une note, à laquelle les marchands peuvent avoir recours pour voir s'ils n'ont point été trompés par leurs commissionnaires. *Dictionnaire de commerce.*

VÉNEDES, LES, (*Géog. anc.*) *Venedi*; ce sont des peuples originaires de la Sarmatie, & qui passerent ensuite avec les Slaves dans la Germanie, où ils s'emparèrent des terres que les Germains avoient abandonnées, pour aller chercher d'autres demeures. Ils s'établirent entre l'Elbe & la Vistule; le tems de cette migration est incertain. On la place communément à la fin du cinquieme siecle, ou au commencement du sixieme.

Ils sont nommés *Venedæ* par Ptolomée, *Vinidæ* & *Venedi* par Jornandès, & par d'autres *Vinidi*. Ils habiterent d'abord sur la côte du golfe Vénédiqne selon

Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'est delà qu'ils passèrent dans la Germanie, où ils occuperent presque tout le pays qui est au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Vénedes* furent vaincus par Hermanricus roi des Goths, & qu'ils furent soumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit divisé en trois cités, connues sous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Vénedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils se divisèrent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens suivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparèrent de la Bohême; *Maharenses* ceux qui habiterent sur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* se fixèrent sur la Sala; les *Poloni* sur la Vistule; les *Daleminici* sur l'Elbe; les *Haveli* sur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voisinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; sur la côte en-deçà de la vistule, étoient les *Cassubi* & les *Pomerani*, & en-deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* se mirent près des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (D. J.)

VENEDICI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles sont, dit Spener, dans le quartier où habiterent d'abord les *Vénedes*, & où demeuroient les *Aestii* du tems de Tacite. (D. J.)

VENEDICUS SINUS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui est au-dessus de la Vistule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Chefimus avoient leur embouchure.

VENELLI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnaise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* César écrit *Unelli*, & les nomme avec les *Osfimii*, les *Veneti* & les *Rhedones*; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (D. J.)

VENEN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indostan. Il est épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit est assez gros; son écorce est semblable à celle du coing; sa chair est rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fournissent une liqueur très-aromatique; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le suc de son fruit.

VENENUM, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du poison; il se prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il désigne au figuré dans Plaute, des attrait, des charmes: *Ætas, corpus tenerum & morigeratio, hæc sunt venena formosarum mulierum.* « La jeunesse, » un beau corps & la complaisance, voilà les charmes des belles ». Enfin le mot *venenum* signifie souvent une teinture; ainsi l'emploie Virgile: *Alba nec Assyrio fucatur lana veneno.* « La laine blanche n'est point teinte en couleur de pourpre. Les anciens appelloient *vestes flammeæ*, ou *venenata* indifféremment, les vêtements qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies sacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répète la même chose en divers endroits, tantôt il se sert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (D. J.)

VENER, (*Géog. mod.*) ou *VANER*, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur est de 25 milles, & sa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivières tant grandes que petites, & renferme plusieurs îles. Wanesborg est le lieu le plus considérable qu'on trouve sur ses bords.

VÉNÉRATION, *RESPECT*, (*Synon.*) ce sont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur té-

moigne de l'estime par la *vénération*, & on leur marque de la soumission par le *respect*.

Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnoissons des qualités éminentes; & nous avons du *respect* pour celles qui sont fort au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur poste.

L'âge & le mérite rendent *vénétable*; le rang & la dignité rendent *respectable*.

La gravité attire la *vénération* du peuple; la crainte qu'on lui inspire le tient dans le *respect*. L'abbé Girard. (D. J.)

VENERIE, *f. f.* c'est l'art de chasser les bêtes sauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorsqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de sa considération & de l'importance qu'on y a attachée, c'est qu'une grande partie des métaphores usuelles de la langue sont tirées des termes usités dans la *venerie*. Nous avons plusieurs livres dans lesquels l'art de chasser est traité à fond. Entre ces ouvrages on distingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être consultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoissance approfondie des différentes pratiques de la chasse. Les manœuvres qu'ils ont décrites, sont celles que l'expérience a consacrées, & qui pour la plupart sont encore en usage aujourd'hui. Il est donc inutile que nous exposions ici toutes ces manœuvres particulières. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne dispenseroit pas de consulter les traités composés exprès, & encore moins d'acquérir par l'expérience les connoissances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous suffit d'indiquer ici sommairement les points sur lesquels doit principalement se fixer l'attention du veneur.

La *venerie* comprend toutes les espèces de chasse qu'on peut faire avec des chiens courans; celles du cerf, du dain, du chevreuil, du sanglier, du loup, du renard. Toutes ces chasses ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéissans, sages, & gardant le change. Voyez MEUTE. Mais la connoissance des principes communs à toutes les chasses ne suffit pas au veneur; il a besoin d'être instruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations distinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la poursuite. Voyez INSTINCT, LOUP, SANGLIER, &c. Ces connoissances sont surtout nécessaires pour le travail qui précède la chasse même, & duquel son succès dépend assez souvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux sauvages, il est essentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & souvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaisir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuse, il faut disposer avantageusement les relais. Il est donc nécessaire de savoir d'avance où est l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raison de la connoissance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette espèce, quelles pourront être les refuites lorsqu'il sera lancé. Le travail par lequel on s'assure de l'endroit où l'on ira attaquer, est une partie considérable de la *venerie*. Elle exige des connoissances très-fines & en assez grand nombre.

Presque tous les animaux sauvages, carnassiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur servent de retraite: c'est ce qu'on appelle se *rembucher*. Mais les bêtes de chaque espèce sont portées d'inclination à adopter des retraites dif-

férentes. Plusieurs même en changent selon les saisons. Un bon veneur doit être instruit de tous ces faits ; s'il va au bois pour le cerf, il doit savoir que depuis le mois de Décembre jusque vers celui d'Avril ces animaux se retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui sont voisines des jeunes taillis : que pendant le printemps & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buissons tranquilles & à portée des bons gagnages : que dans le tems du rut ils sont presque toujours sur pié, & n'ont point de rembuchement assuré. Il en est de même des autres animaux. La différence des saisons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorsque les seigles & les blés sont assez hauts pour les couvrir. Dans cette saison les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne suffit pas au veneur d'être instruit des connoissances relatives aux animaux qu'il veut détourner ; il faut qu'il soit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laisse point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point jusqu'à crier sur celles qui sont fraîches. De la sûreté du chien dépend souvent le succès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant sur le trait auquel il est attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dressé. Le veneur est averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont son chien se rabat. Lorsque la terre est molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'est pas difficile à porter ; mais lorsque la terre est sèche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoissances. Par exemple, si c'est pour un cerf qu'on est au bois, le veneur doit observer les portées, prendre le contrepie pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens signes par lesquels on peut s'assurer de l'âge de l'animal. En général il est toujours très-utile de prendre le contrepie des bêtes qu'on a détournées ; on apprend par-là toute l'histoire de leur nuit : cette histoire donne quelque connoissance de leur caractère particulier, & indique une partie des ruses dont on pourra avoir à se défier pendant la chasse. On sent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent est souvent trompé par l'animal rusé qu'il a devant lui. Il en est qui sans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite ; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent ensuite sur leurs voies pour aller se rembucher ailleurs : c'est ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner si son animal ne sort pas après avoir paru rentrer, il court risque de faire un faux rapport, & de se décrediter si l'on faisoit souvent buisson creux sur sa parole. Lorsque le veneur est bien assuré que la bête qu'il suit, est rentrée dans le bois sans en être fortie, lorsqu'il a bien pris toutes les connoissances dont nous avons parlé, relativement à son âge, &c. il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour savoir l'enceinte où elle s'est arrêtée. Si son chien lui en remontre, & qu'il la trouve passée, il doit répéter la même manœuvre jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'elle ne passe plus. Mais en général il est plus sûr de prendre d'abord les grands devants ; il est même presque toujours dangereux de trop racourcir l'enceinte ; le veneur peut alors se nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir ; ce danger existe sur-tout par rapport aux animaux vivants de rapine, comme le loup ; la finesse de leurs sens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorsque les veneurs sont rassemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choisit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On dispose les relais d'après la présomption qu'on peut avoir des suites que fera la bête ; le veneur qui doit laisser courre, conduit la troupe & la meute à ses brisées. Les brisées sont des branches qu'il a jettées le matin pour se reconnoître, sur la voie de l'animal qu'il a suivi avec son limier. Lorsqu'on est bien sûr que cet animal est seul dans l'enceinte, on peut y faire entrer sans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il est plus sûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorsqu'on a vu la bête, & qu'elle n'est point accompagnée, on met les chiens de meute sur la voie ; & quand elle est ainsi attaquée, c'est la chasse proprement dite. La charge des veneurs est alors de suivre leurs chiens, & de les appuyer sans trop les échauffer : de les redresser promptement lorsqu'ils se fourvoient : de connoître ceux des chiens qui méritent créance : piquer à ceux-là, & y rallier les autres : de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être exposés à rencontrer du change : d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconveniens que pourroit occasionner la fougue de ceux qui sont trop ardens : de reprendre, autant qu'il est possible, les chiens qui s'écartent de la meute : les ramener sur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus assurée, plus bruyante & plus solennelle. *Voyez MEUTE.*

Chaque animal, lorsqu'il est chassé, a des ruses communes à son espece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainsi son métier demande autant d'intelligence que de routine ; & en général un bon corps, un esprit actif, beaucoup de facilité à supporter le travail ; mais sur-tout un goût décidé pour la chasse qui supplée presque à tout le reste, & qui est le vrai génie de la chasse. *Article de M. LEROI.*

Eloge historique de la chasse. Dans tous les tems les hommes se sont exercés à la chasse, & l'ont aimée : les plus forts & les plus robustes en ont fait choix : on en trouve des exemples dans les siècles les plus reculés. Dans la Genèse il est dit que Nemrod arriere-petit-fils de Noë fut un violent chasseur, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable dans cet exercice. Ismaël fils d'Abraham & d'Agar, son esclave, s'établit dans le désert où il devint un adroit chasseur. Esau ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Israël chassoient dans le désert. Samson brûla les blés des Philistins par le secours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laissant courir à travers les champs. David chassoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de son pere. Dans le Pseaume 41, il est parlé du cerf altéré qui soupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture sainte qui nous transmet l'histoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour constater l'ancienneté de la chasse. C'est une occupation divinifiée dans la théologie payenne. Diane étoit la déesse des chasseurs ; on l'invoquoit en partant pour la chasse, & au retour, on lui sacrifioit l'arc, les fleches & le carquois ; Apollon partageoit avec elle l'encens des chasseurs ; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dresser les chiens. Céphale, favori de la divinité chasseresse, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Actéon fort heureux dans l'exercice de la vénerie. Apollon & Diane y éleverent Chiron à cause de sa vertu & de son courage. Diane avoit une telle affection pour ses chiens, qu'elle couronnoit dans une solennité annuelle, à la

la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs, elle leur imposoit des noms convenables à leurs inclinations. Xenophon dans son livre de *venatione*, s'est appliqué à donner la signification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de son tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres semblables que portent présentement nos chiens de chasse, n'ont signifié autre chose que l'*arrêteur*, le *pilleur*, &c. toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dressé des chiens à la chasse, & d'avoir appris la science du connoisseur. Castor a été le premier qui ait dressé des chevaux pour courre le cerf. Persée passoit chez les Grecs pour le plus ancien chasseur de l'antiquité, mais Castor & Pollux lui ont disputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Nemée : on fait l'histoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajusté les meutes : Hippolite inventa les filets. Les Grecs disoient que les chiens mal dressés font haïr & abhorrer la *venerie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chasse dans les intervalles de ses travaux militaires ; il avoit un vieux chien en qui il avoit une si grande confiance, qu'il le faisoit porter à la chasse ; à un défaut ou embarras on le mettoit à terre, & alors il faisoit des coups de maître, après quoi il étoit soigneusement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Aristote d'écrire sur la chasse, & que pour fournir à la dépense de cette étude, il lui envoya huit cent talens, c'est-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chasseurs & de pêcheurs pour travailler sous ses ordres, & lui apporner de tous côtés de quoi faire ses observations. Cyrus aimoit beaucoup la chasse, tous les jeunes seigneurs de sa cour s'y exerçoient continuellement avec lui ; il y menoit lui-même ses soldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux ; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener souvent à la chasse les jeunes seigneurs de leurs gouvernemens ; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par ses veneurs ; il faisoit faire des parcs pour dresser ses chiens, les anciens les avoient inventés pour ce sujet & pour ajuster les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chassoit ; ce prince permit à ceux qui chassoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on poursuivoit ; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chasser que pour respirer un bon air, puisque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à se liguier avec lui contre son frere, alléguoit entr'autres raisons qu'il n'étoit pas chasseur. Xenophon grand philosophe & grand général, après sa belle retraite des dix mille, se retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amusant à la chasse avec ses fils & ses amis ; ce fut aussi là qu'il composa ses ouvrages, principalement ce qu'il a écrit sur la *venerie*, dont il faisoit beaucoup de cas & de grands éloges ; il pensoit que cet exercice fait les meilleurs soldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de ressemblance & de proportion avec la guerre, que la chasse ; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues ; qu'elle échauffe le courage, élève l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus souples & plus agiles, les sens plus fins ; qu'elle éloigne la vieillesse, & que le plaisir qu'elle procure fait souvent oublier les plus grands besoins. La chasse, dit M. Rousseau, *Emile, t. III. p. 228*, enduret le cœur aussi bien que

le corps. « On a fait Diane ennemie de l'amour, & » l'allégorie est très-juste, les langueurs de l'amour » ne naissent que dans un doux repos, un violent » exercice étouffe les sentimens tendres : dans les » bois, dans les lieux champêtres, l'amant, le chas- » leur sont si diversément affectés, que sur les mê- » mes objets, ils portent des images toutes différen- » tes ; les ombrages frais, les bocages, les doux » asyles du premier, ne sont pour l'autre que des » viandis, des forts, des remises ; où l'un n'entend » que rossignols, que ramages, l'autre se figure les cors » & les cris des chiens ; l'un n'imagine que dryades » & nymphes, l'autre que piqueurs, meutes & che- » vaux. » Lycurgue & Agésilas portoient singulièrement leur attention à ce que leurs veneurs fussent bien traités à leur retour de chasse. Les Spartiates aimoient les parties de chasse, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots ; ils tenoient que les dieux ont pris plaisir à voir les hommes s'adonner à un exercice aussi innocent que l'est la *venerie* ; ils consacroient les prémices de leurs chasses & de leurs prises à leur chaste Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chasse une affaire importante : elle fut l'école de tous leurs grands hommes ; chez ce peuple chacun pouvoit chasser soit dans son fonds, soit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chasse semblable à ceux des rois de Macédoine ; après la défaite de Persée, Scipion passa à chasser tout le tems que les troupes restèrent dans ce royaume. Tout l'amusement de la jeunesse romaine, dit Plin dans son panégyrique à Trajan, & l'école où se formoient tous les grands capitaines, étoit la chasse : on peut dire au moins que le courage fit les chasseurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *venerie* comme la source de la santé & de la gloire, le plaisir des dieux, des rois & des héros. Jules César faisant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils sont habiles & attentifs à la guerre & à la chasse ; il donna lui-même à Rome de très beaux spectacles de chasse pendant cinq jours. Pompée, après avoir subjugué les africains, exerça la *venerie* parmi eux. Les Romains usoient d'un piège assez singulier ; ils plaçoient des miroirs sur les routes que tenoient ordinairement les animaux dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amusoit à considérer son semblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chasseurs cachés derrière ou sur les arbres des environs, le tiroient à leur aise. Le sépulcre des Nasons découvert près de Rome, & qui se trouve représenté dans les antiquités des *Grævius* fournit un exemple de cette ruse de chasse, laquelle est confirmée par un passage de Claudien.

La chasse, selon Plin, a donné naissance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet historien, les hommes ne possédoient rien en propre, ils vivoient sans crainte & sans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes sauvages ; leur seule occupation étoit de les chasser ; de sorte que celui qui avoit le plus d'adresse & de force, se rendoit le chef des chasseurs de sa contrée, & les commandoit dans les assemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes ; mais dans la suite ces troupes de chasseurs vinrent à se disputer les lieux les plus abondans en gibier, ils se battirent, & les vaincus demeurèrent soumis aux vainqueurs : c'est ainsi que se formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chasseurs. La collection de *Philippe d'Inville* présente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chasse, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xenophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Ho-

race, Seneque, Pline le jeune, Justin, Simmaque, Vegece, &c. Ce concours unanime prouve combien la chasse a été regardée utile au prince & à la jeune noblesse destinée à être le soutien des états par sa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs terres pour ne vivre que de gibier & de poisson : presque tous les Tartares ne subsistent aussi que de leur chasse & de leurs haras ; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuses des jésuites missionnaires à la Chine, contiennent des relations de chasses faites par des armées entières de plusieurs milliers d'hommes. Elles sont très-fréquentes chez les Tartares mongules. Les Indiens de l'Amérique chassent continuellement, pendant que leurs femmes sont occupées des soins domestiques. Quand ces sauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur subsistance que sur les fruits que la nature leur offre par-tout en abondance, ou sur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut assurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chasse.

Nos premiers rois se sont conservé les grandes forêts de leur royaume : ils y passaient des saisons entières pour prendre le plaisir de la chasse. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint si jaloux de sa chasse, qu'il en coûta la vie à trois de ses courtisans pour avoir tué un buffle sans sa permission. Il étoit pour lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réserves de chasse. Charlemagne & ses premiers successeurs n'eurent point de séjour fixe, par le plaisir de chasser dans différens endroits ; ces monarques passaient leur regne à aller successivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Casenveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les assemblées générales de la nation où les grands parlemens auxquels les rois présidoient en personne sur tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les françois, se terminoient toujours par une chasse. Les chasseurs voulant faire choix d'un saint pour célébrer leur fête sous son auspice, réclamèrent avec toute la France S. Martin ; ensuite le royaume ayant changé de protecteur, les chasseurs n'adoptèrent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choisi ; ils voulurent un patron qui eût eu leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert, dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chassant d'un cerf qui portoit une croix entre son bois. La fête de ce saint, qui arrive présentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu plusieurs translations du corps de ce saint, chacune en fut une fête ; ainsi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui est le véritable tems de sa mort ; une autre en Septembre, une en Novembre, qui est celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naissant, & à la chute des feuilles, qui se célébraient avec plus d'éclat & de solennité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes assemblées de la nation ; celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne ; ces deux occasions étant les plus favorables pour lier de nombreuses parties de chasse, pendant que la grande noblesse étoit réunie & en train de se mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzième siècle, S. Hubert, nouveau patron des chasseurs, étoit encore réclamé contre la rage ; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils souffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient soin des meutes, prioient le saint de préserver leurs bêtes

de la rage, & la dévotion des valets passant jusqu'aux maîtres, ceux-ci adressèrent leurs prières au même saint pour qu'il les préservât de tout fâcheux accident dans le métier de la chasse. Arrien dit qu'il y avoit des chasseurs dans les Gaules qui sacrifioient tous les ans à Diane ; ils avoient pour cela une espee de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes ; ainsi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau ; le sacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chasseurs faisoient bonne chère, & la faisoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête se faisoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, & la duchesse de Valois sa mere, le duc de Bourbon donna un spectacle de chasse aux deux princesses dans le voisinage de Clermont : il y prit un cerf, & leur en fit présenter le pié par son grand veneur. François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chasseurs, s'étant égaré un jour à la chasse, fut obligé de se retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la première fois. On conte la même histoire d'Anthiocus.

Accidens arrivés à la chasse. Adonis est blessé à mort par un sanglier : la Phénicie & l'Egypte retentissent des cris qui se font à ses funérailles ; son sang est changé par Vénus en une fleur, (l'anémone.) Méléagre mourut après avoir tué le monstrueux sanglier de Calydon : l'empereur Basile de Grece fut tué par un cerf aux abois : Théodebert, roi d'Austrasie, mourut de la chute d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il poursuivoit lui fit tomber sur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec ses cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chute de cheval, étant à la poursuite d'un sanglier dans une forêt près de Thonon en Chablais. Marie, duchesse de Bourgogne, la plus riche héritière de son tems, mourut d'une semblable chute dans un retour de chasse. Chilpéric I. & Childéric II. furent tués en revenant de chasser ; le dernier pour avoir fait châtier indignement un seigneur de sa cour. On lit dans le manuscrit de Foëbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir sur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt blessé au bras d'un coup de fleche à la chasse à l'arbalète. Sous le regne d'Henri IV. il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois ; l'autre appelé S. Bon, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tué dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le comte d'Evreux fut tué sur le champ par un cerf en traversant une route : il y eut aussi un gentilhomme de M. le comte de Toulouse qui fut tué à la chasse du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chute de cheval ; il se nommoit M. Dâbeau. J'ai vu plusieurs veneurs de S. M. culbutés de dessus leurs chevaux par des cerfs : M. de Lasmarre a été blessé à la cuisse par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs sont aux abois, ils sont plus dangereux, principalement dans la saison du rut ; aussi dit-on *au cerf la biere, au sanglier le barbier.*

Histoires de chasses, faits curieux. On lit dans le *Roy modus du déduit royal, chap. j* que le roi Charles le Bel chassant dans la forêt de Bertilly, prit vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un seigneur de la ville de Lambale avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans son comté de Pen-

thiévre, le chassa & pourchassa l'espace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris. On voit dans la salle du présidial à Senlis cette inscription : » En l'an . . . le roi Charles VI » chassant dans la forêt de Hallade, prit le cerf du » quel vous voyez la figure (elle est détruite) por- » tant un collier d'or où étoit écrit : *Hoc me Casar do- » navit*; de ce lieu on voit l'endroit où il fut relancé ».

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chasse cinq cens janissaires turcs, pris au milieu des combats, conservant leurs armes & leurs vêtements; on leur marquoit une enceinte dans une forêt; ils tendoient les filets en laissant une ouverture qui répondoit à la plaine: des chiens tenus en laisse formoient un croissant à une assez grande distance; derrière eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le signal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chassoient indifféremment tout ce qui se rencontroit; bien-tôt on voyoit sortir des cerfs, des élans, des aurox, taureaux sauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté singulière; des loups cerviers, des sangliers, des ours, & chaque espece de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janissaires y veilloient. Les veneurs ne se mettoient du combat que lorsque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux sauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hist. de Jean Sobiesky.*

M. de Ligniville rapporte une chasse qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui suivait M. de Selincourt parfait chasseur, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chasseur de son royaume, fit dans sa jeunesse sa première chasse avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en présence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées sur une butte de terre au lieu nommé la *planchette*; tous les vols suivoient le roi dans tous ses voyages.

La seconde chasse faite par Louis XIII. fut aux chiens courans; car outre les équipages pour le cerf, les chevreuils, loups, lievres & sangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui suivoient S. M. dans tous ses voyages; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allassent tous les matins dans les bois près desquels le roi passoit, & qui ne lui fissent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, &c. des situations des buissons; s'ils étoient en plaine, côteaux, ou lieux humides; quelles étoient les refuïtes, &c. de sorte que le roi étoit informé à son levé de quelle bête il pourroit avoir du plaisir, & comment elle seroit portée par terre par trente lesses de levriers qui suivoient l'équipage par-tout.

Quand le roi vouloit chasser, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mousquetaires, pour s'assembler à l'heure du départ; les chasseurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour disposer les accourts; les toiles étoient ajustées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout disposé à son arrivée: ceux de sa suite bordoient le côté du mauvais vent, & se rangeant à cinquante pas les uns des autres le pistolet à la main, se tenoient prêts pour la chasse dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le signal, & dès que les chiens découplés commencent à chasser, la décharge se faisoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accourts, & à leur sortie du bois, les levriers cotiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de sorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros

Tome XVI.

levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaisir.

Sur le champ, chacun reprenoit sa place pour voir sortir d'autres bêtes, lesquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & souvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne fortoient qu'à force, & même il y en avoit qui se fauvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux esfuyer les coups, que de sortir du côté de l'accourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chasses que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chasseur, par M. de Selincourt.*

Le même auteur dit avoir vu un cerf chassé pendant trois jours par trois équipages différens: voici comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois; il fut laissé courre un cerf (on ne marque point son âge) en Brie, l'assemblée au mont Tetis, & fut couru la première journée jusqu'à la nuit, ayant mesuré tous les buissons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé; il fut brisé la tête couverte. Le lendemain ces messieurs voulurent voir par curiosité ce que deviendroit ce cerf le second jour, & ils résolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été brisé, il fut très-bien donné aux chiens; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il mesura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore brisé la tête couverte. Tous ces messieurs le soir ne savoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Desprez, & tous les autres vieux chasseurs crurent tous que c'étoit un forcier; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allerent frapper aux brisées, ils lancerent le cerf encore à cinq cens pas de là, & le coururent encore six grandes lieues, au bout desquelles ils le prirent sec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force; car s'il eût eu le loisir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurèrent d'accord que si ce cerf eût couru sur une même ligne, il fût allé à plus de soixante lieues de-là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut prise par les chiens pour un cerf: ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit piffer de si près qu'il la jugea être une biche; il n'en dit rien à son compagnon, il dit seulement en termes vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laissa courre; elle fut prise enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue piffer sans l'avoir dit à son compagnon, fut cassé pour avoir donné lieu à une telle méprise. La Briffardiere, *nouveau traité de la vénerie, ch. xjv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La première chasse que le roi Louis XV. a faite avec sa vénerie, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1722, dans le parc de Villercotterêt; on y attaqua un cerf à sa seconde tête, & il y fut pris. Sa majesté revenoit de Rheims où elle avoit été sacrée.

Le 13 Juillet 1740, on attaqua à Compiègne un cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne; on le prit au village de Trolly. Il étoit monté sur le haut d'une chaumière où il se promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient; M. de Lafmestre, lieutenant de la vénerie, y grimpa, & fut lui couper le

AAA a a ij

jarret: le cerf culbuta de haut en bas, & se tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau, à la fin de Septembre 1750, on y prit un cerf dix corps, qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné, il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans; apparemment que des loups, ou un chicot, ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois, puisqu'il n'y a point touché après.

Chiens courans. Les auteurs anciens ne disent rien sur l'origine des chiens courans. Phæbus, dans son chapitre *xix.* rapporte qu'il y en avoit de son tems de très-bons en Espagne; mais qu'ils ne chassoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux: il parle d'une autre espece qui chassoit lentement & pesamment, mais tout le jour; & d'une troisième qu'il nomme *beaux*, à qui le vent, ni la pluie, ni la chaleur ne faisoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme *cerfs beaux*, *muz cerfs*, parce qu'ils étoient beaux, bons & sages pour le cerf qu'ils chassoient toujours quoiqu'il fût mêlé avec le change; ils ne disoient mot jusqu'à ce que l'animal fût séparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre espece de chiens sages qu'il appelle *chiens beaux restis*, lesquels ne vouloient chasser que le cerf. Le nom de *restis* leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné, ils demouroient tout court, & n'alloient pas plus loin, s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chassoient pas si bien dans le tems du rut, & ne gardoient pas si bien le change, les animaux étant tous échauffés; de même ils chassoient les biches dans la saison où elles mettent bas, comme si c'eût été des cerfs échauffés; ils ne chassoient pas si bien depuis le commencement de Mai jusqu'à la S. Jean, à cause de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfère les chiens courans aux levriers, allans & autres, parce que les premiers chassent tout le jour, &c. *ibid.*

Fouilloux s'étend davantage sur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus descendant d'un roi des Latins, étant à la chasse, tua son pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut se soulever contre lui, ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec son fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce sont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas, les chiens dont sa meute étoit composée, étant gris; il le donna au sénéchal Gaston qui en fit présent à son tour au grand sénéchal de Normandie, lequel le donna en garde à un veneur nommé *Jacques Bresse*; celui-ci lui fit couvrir des lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon, qui aimoit fort la vénerie, envoya une lice appelée *bande*, pour être couverte par ce chien nommé *souillard*; l'on en tira deux ou trois portées dont il sortit quinze ou seize chiens. *elebaud*, *joubard*, *miraud*, *marteau*, *briffaud*, *hoise*, &c. depuis la race s'en est toujours augmentée; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient sorties, par un chien fauve nommé *miraud*, que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné, &c. Les chiens fauves descendent de la meute d'un seigneur breton appelé *Huet de Nantes*... Suivant Charles IX. les chiens gris dont se servoient anciennement les rois de France & les ducs d'Alençon, étoient connus sous le regne de S. Louis. Il y a trois sortes de chiens courans; selon le rapport de Charles IX. dans son livre de la chasse royale, *ch. vij.* Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs, & celle des blancs; mais cette dernière

fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux sont venues de S. Hubert. Dans la suite S. Louis qui aimoit fort la chasse, étant allé à la conquête de la Terre-sainte, envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on disoit excellens pour la chasse du cerf; il les amena à son retour en France; c'est la race des chiens gris, la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris sont grands, hauts sur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race sont de couleur de poil de lievre, ils ont l'échine large & forte, le jarret droit, le pié bien formé; mais ils n'ont pas le nez si bon que les chiens noirs, ce qui fait que leur façon de chasser est toute différente; car les autres chassent dans la voie juste; ceux-ci au contraire étant extrêmement vites chassent à grandes randonnées, loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus souvent au partir de la couple, ils s'en vont comme s'ils chassoient sans avoir rien devant eux, & leur furie seule les transporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent, ils ne chassent que quand l'animal est près d'eux, & rarement ils sont sages dans le change; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre, il faut se rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui sans retour ni change, ils le prendront bien vite; mais s'il ruse, on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce que dit *Salnove*, *ch. ij. des chiens gris.* Ils formoient les premières meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort considérés des nobles, pourvu qu'ils fussent vrais chiens courans & non corneaux, c'est-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante, ou d'une mâtine & d'un chien courant. Ceux-ci sont plus vites que les autres, ils coupent, ne retournent point, ne requêtent, ne crient que rarement, & sont très-nuisibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chasser plus souvent que les autres, ils s'entretiennent en bon corps, sont peu pillars, moins sujets aux maladies que les autres chiens, ils chassent tout ce qu'on veut sans se rebuter dans l'hiver comme dans l'été, n'appréhendant ni le chaud ni le froid, & crient bien. La dernière meute des chiens gris dont *Salnove* parle, appartenoit à M. le comte de Soissons, sous Louis XIII. Depuis ce tems il n'est plus fait mention de cette espece de chiens. Il nous est venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris; ce sont des limiers qui ont le nez excellent; ils sont vigoureux, mais pillars comme des mâtins, & s'étranglant souvent les uns les autres; peut-être est ce un reste de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas: il n'est pas possible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers, selon le rapport de Charles IX. *ch. x.* ont tant de bonté, qu'on n'en sauroit dire assez de bien: ils réunissent toutes les qualités des chiens noirs & des gris, sans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais; ils ont le chasser brave & en vrais chiens courans; ils sont plus vites que les gris, & plus sages que les noirs; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies; quand le change bondit, c'est alors qu'ils se glorifient en leur chasser, s'ils sont bien conduits; ce sont vrais chiens de roi. On les nomme *greffiers*, parce que sous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un secrétaire du roi, que dans ce tems on appelloit *greffier*. Le premier chien qui en sortit fut tout blanc, hors une tache fauve qu'il avoit sur l'épaule; ce chien étoit si bon qu'il se fauvoit peu de cerfs devant lui; il fit treize petits tous aussi excellens que leur pere, & peu-à-peu la race s'éleva, de sorte que quand Fran-

çois I. monta sur le trône, sa meute n'étoit composée que de ces chiens. La maison & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y élever les chiens de cette race.

Les chiens noirs sont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conservé la race en mémoire de leur saint. Ceux qui sont de la vraie race ont des marques de feu sur les yeux & aux extrémités; ils vont doucement, n'ont pas grand'force, sont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils sont meilleurs à la main que pour chasser. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainsi que le rapporte *Salnove, ch. x.* sont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guise en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chasseurs de son tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

Ligniville, dans son manuscrit, parle d'une race de chiens qui se nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son altesse le duc François de Lorraine, en présenta à Henri IV. qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une lice par un loup, & que les chiens qui en sortirent ne valoient rien. Xénophon rapporte que de son tems il avoit vu deux races de chiens, des castors & des renardiers.

« Tous chiens courans, dit *Charles IX. chap. xj.*
 » d'autre poil & race que ceux dont j'ai parlé, sont
 » chiens bâtards de l'une & l'autre race mêlées en-
 » semble, comme les chiens fauves qui sortent des
 » gris & des blancs; de ce poil sont venus les chiens
 » de la Hunaudaye. D'autres que l'on appelloit *Du-*
 » *bois*, qu'un gentilhomme du pays de Berry a don-
 » nés aux rois mes prédécesseurs. On peut faire état
 » desdits chiens quant à la vitesse, mais ils ont faute
 » de nez. Il y a d'autres races de chiens blancs & de
 » chiens de S. Hubert; mais ce sont communément
 » gros chiens pesans qui ne sont à estimer.

« Il y a une autre espece de chiens qu'on appelle
 » *chiens de la Loue*, que j'estime & prise beaucoup;
 » ce sont petits chiens qui sont poil blanc, qui chas-
 » sent aussi joliment bien; comme ils sont gentils &
 » beaux, on les appelle *chiens de la Loue*, parce que
 » c'étoit un gentilhomme du Berry qui porte ce nom-
 » là, qui, du tems du feu roi mon grand-pere, prit
 » la peine de les élever. Le roi les voyant si beaux
 » & si gentils, les donna au feu roi mon pere son
 » fils qui pour lors étoit dauphin. Quant à ceux qui
 » ont deux nez, ce sont chiens courans sans courre,
 » car ils sont de race de chiens courans; mais tou-
 » tefois jusqu'à présent on ne leur a fait faire autre
 » métier que de limier, & y sont fort bons & ex-
 » cellens. Et afin que je dise ce que c'est que les deux
 » nez qu'ils ont, ce n'est pas qu'ils ayent quatre
 » nazeaux, mais c'est que le bout de leur nez &
 » musle est fendu, de façon qu'entre les deux na-
 » rines il y a une fente jusqu'aux dents; ils s'en trouve
 » de tout poil ».

Chiens anglois. *Fouilloux* n'en parle point dans son traité de *venerie*, ni *Charles IX.* dans son livre de *la chasse royale*. *Salnove* en fait mention dans son *ch. viij.* De son tems ils étoient en usage en France; il leur trouvoit une obeissance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant juste, & ils chassoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens sont bien changés, ils sont légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chassent bien, sont vigoureux, tenant sur pié toute la journée; quand ils se sont faits sages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas si

bien que les chiens françois, particulièrement ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard*, lesquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de vitesse & de légèreté. Il y a une autre espece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui sont un peu plus grands; ils sont environ de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même; sont vigoureux, mais moins vites que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & sont bien plus obeissans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & se font sages bien plus vite. Ce sont ceux que je désirerois qu'il y eût dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute seroit plus ensemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire aussi des chasses bien désagréables.

Il y a aussi une troisieme espece de chiens qu'on nomme *bicles*, pour chasser le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette espece est charmante pour la chasse du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette espece, auxquels on faisoit d'abord chasser le lievre, on les mit ensuite au chevreuil, puis au dain, & enfin au cerf où elle est encore actuellement. Elle est composée de presque tous chiens anglois du Nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois, ils ont, dit-il, le sentiment excellent, puisqu'ils démêlent & s'approchent ce qui est fort longé; la voix bonne & forte, ils chassent à grand bruit; ils sont si vites, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce soient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils sont de grande force à chasser, tiennent long-tems sur pié, & il seroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fit rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race de chiens, quand ils sont bien dressés & ajustés par les meilleurs veneurs.

Chiens françois. La meute du roi Louis XV. est composée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait construire exprès à Versailles. Il y en a de la premiere beauté, la plupart bâtards anglois qui sont moulés, vigoureux & chassent bien; s'ils étoient réduits & sages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui sont sages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute est de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y en a environ $\frac{1}{4}$ d'anglois dans la meute qui est de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *venerie* de race ancienne; toutes les especes de chiens d'aujourd'hui ont été croisées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois ou françois: on tâche de proportionner la taille qui est pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'est à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans son parfait chasseur, *ch. 12.* dit, qu'il y a trois sortes de chiens courans en France, aussi bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, sont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royale*. Leur naturel étoit de chasser le cerf, & de garder le change dès la seconde ou troisieme fois qu'ils chassoient; mais, depuis que les races angloises se sont confondues avec les françoises, l'on n'y connoît plus rien: ces belles races de

chiens se font évanouies , & de ces mélanges de races il n'est resté que la curiosité du pelage : l'on a choisi pour courre le cerf , les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée , parce qu'on a remarqué , que de ce poil , ils font de plus haut nez , gardent mieux le change , font plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois font de même que les François , & ne se fervent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont , pour courre le cerf. Ils font très-vîtes & crient peu ; ils font mêlés avec des levriers , qui , naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont , outre cela , de trois fortes de chiens ; les plus grands & les plus beaux font dits de *race royale* ; ils font blancs , marquetés de noir. Ils gardent fort bien le change , & font dressés de telle sorte , qu'ils chassent tous ensemble sans oser se jeter à l'écart , de peur du châtiement que les valets de chiens anglois , qui font très-rudes , leur donnent avec de grandes gaules qu'ils portent exprès : les seconds font appellés *beaubis* , & les troisièmes *bigles* , dont il y en a de deux fortes , de grands & de petits ; on a confondu toutes ces races avec les françoises.

Figure & taille des chiens courans. Aucun auteur n'a désigné la taille des chiens courans ; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut , dit-il , *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau , ait la tête de moyenne grosseur , plus longue que camuse , les nazeaux gros & ouverts , les oreilles larges de moyenne épaisseur , les reins courbés , le rable gros , les hanches grosses près des reins , & le reste grêle jusqu'au bout , le poil de dessous le ventre rude , la jambe grosse , la partie du pié sèche & en forme de celle d'un renard , les ongles gros. On ne voit guere un chien retrouffé , ayant le derriere plus haut que le devant , être vîte. Le mâle doit être court & courbé , & la lice longue. Les nazeaux ouverts signifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarrêt droit , signifient vitesse. La queue grosse près des reins , longue & déliée au bout , signifient force aux reins , & que le chien est de longue haleine. Le poil rude au-dessous du ventre , dénote qu'il est vigoureux , ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros , le pié de renard , démontrent qu'il n'a point les piés foibles , qu'il est fort sur les membres pour courre long-tems sans s'engraver.

Salnove, c. iv. dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que grosse , que le front en soit large , l'œil gros & gai , qu'il ait au milieu du front un épi , qui soit de poils plus gros & plus longs , se joignant par le bout à l'opposite l'un de l'autre. Je ne dis pas , continue-t-il , qu'il le faille à tous , mais quand il s'y rencontre , c'est un signe évident de vigueur & de force. Il faut aussi que le chien soit bien avalé , les oreilles passant le nez de quatre doigts au plus , & non comme celles qui le passent d'un grand demi pié ; nous appellons les chiens qui les ont ainsi *clabots* , à cause qu'ils demeurent à chasser dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois , où ils retournent & rebattent les voies plusieurs fois ; ce qui les y oblige , c'est qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut aussi que les chiens courans aient s'il se peut une petite marque à la tête qui ne descende pas au-dessous des yeux , qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites , que les reins en soient hauts en forme d'arc & larges , la queue grosse auprès des reins , en amenuisant jusqu'au bout , qui sera épié & relevé en s'arrondissant sur les reins , & non tournée comme une trompe , ce qui est marqué de peu de force & de vitesse (mais l'on en peut faire des limiers). La cuisse en doit être trouffée , le jarrêt droit & la jambe nerveuse , le pié petit & sec , les ongles gros & courts , qu'ils ne soient pas ergotés , au moins pour courre , cela n'importe ; c'est la taille & les signes qu'il faut aux chiens courans & aux lices ,

pour être assurément bons. Le rein gros & la chair fort dure sur les reins , font deux qualités qu'exige M. de *Ligniville* dans le choix des chiens.

Nous avons , dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans ; des *esclames* (terme de fauconnerie , *Dictionnaire de chasse par M. Langlois* , p. 81.) approchant de la taille des levriers à lievres ; d'autres plus gousseaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *esclames* font bien faits , arpés , c'est-à-dire ayant les hanches larges & étrignés comme levriers. Ces chiens doivent être vîtes pour les vues , de grandes jambes , force & vitesse pour un jour ; les chiens d'autres tailles harpés , mais plus gousseaux & mieux fournis des reins , & larges , plus ensemble , sans excès en leur taille , ne le doivent point céder à la fin du jour & des chasses à leurs compagnons , même s'il est question de charper trois jours de suite , comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne se rendent pas sitôt que les autres.

Le chien esclame doit avoir la tête plus longue que le gousseau , & celui-ci plus courte , toutes les deux doivent être proportionnées à la taille ; le reste leur sera commun sans excès à leur grandeur & taille , la tête sèche , nerveuse , le dessus du front plein de petites veines , les yeux élevés , noir-clair , grand & large front , les tempes creusées , plutôt courtes oreilles que trop longues , sans poil au-dedans , le col assez long & délicat pour être prompt au mouvement la poitrine large & grosse , les aisselles un peu distantes des épaules , les jambes de devant petites , droites , rondes & fermes , le pli des cuisses droit , les côtés non creusés , mais un peu relevés , les reins charnus , ni trop longs ni trop courts , les flancs entre le mol & le dur & bien trouffés , les cuisses potelées , charnues en bas , larges par le haut , retirées en-dedans , le ventre avec ce qui en dépend bien vuide , la queue remuante , droite , grosse près des reins plutôt que déliée , & venant à proportion à diminuer , déliée vers le bout , venant aboutir au noeud du jarrêt , s'il la tourne le long du tour & creux de la cuisse , les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derriere , & les piés petits , ferrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuste , agile , léger & beau à voir , convenable aux efforts , tels qui font choisis dans la meute de Xenophon & dont Cyrus & Alexandre se servoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant ; il le peint comme font aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui sont moulés ; il n'en marque point la hauteur , sinon celle du levrier pour lievres. La taille de ces beaux chiens qui sont aujourd'hui dans la grande meute du roi , est de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois , dit M. de Selincourt , observent régulièrement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans , & pour en avoir quantité ; car ils gardent des lices exprès , qui ne vont jamais à la chasse , de toutes les meilleures races qu'ils aient , pour leur servir de lices portieres , lesquelles ils laissent libres dans leurs basses-cours , comme les mâlines , qui n'avortent jamais , qui leur font tous les ans deux portées , dont ils n'en gardent jamais plus de six de chaque portée ; si bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans , l'un portant l'autre , une douzaine de chiens ; & comme ils abondent en laitage , & que leurs lices sont toujours en liberté , ils les nourrissent mieux que tous autres , & poussent leurs petits chiens jusqu'à l'âge de cinq mois , qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait ; en telle sorte qu'ils deviennent beaux , grands & forts , & sont plus prêts à chasser à un an , que les autres à dix-huit mois ; & ainsi font-ils de toute autre race de chiens.

Si les françois imitoient les anglois, qui font nourrir tous leurs jeunes chiens ensemble, & dès l'âge de six mois, les menent à la campagne pour leur apprendre à être obéissans, ne leur permettant pas que jamais ils se séparent les uns des autres; ils auroient des chiens sages & obéissans, qui chasseroient toujours ensemble; car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chassent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & se font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloise ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chassent le nez haut à plus d'un pié de terre; au lieu que les anglois chassent le nez bas & d'une voix étouffée contre terre. Tous les avantages des chiens françois s'évanouissent par la mauvaise nourriture qu'on leur donne, les faisant nourrir séparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers, en plein libertinage jusqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel temps ils acquièrent des qualités si vicieuses, qu'avant d'entrer au chenil, ils sont incorrigibles, & que l'obéissance & la crainte ne peuvent plus rien sur leurs vicieuses habitudes, & que ce n'est qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout: si bien qu'une meute ne devient sage qu'à force de vieillir.

La Briffardiere, *nouveau traité de vénerie*, c. xxxvj. dit peu de chose sur les races de chiens courans: il donne aux chiens blancs la préférence sur tous les autres poils, & sur ceux d'une taille médiocre, qui sont plus vigoureux & courent plus long-temps que les chiens élancés & de haute taille: ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne sauroient plus suivre les autres: il propose, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chasser le lievre deux fois la semaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra: après, leur faire chasser le cerf ou le chevreuil, & en peu de temps ils seront formés: quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il est dit ci-devant; les séparer de la meute douze jours avant de mettre bas, &c.

Phœbus, dans son *chapitre xxij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De son temps il y avoit un préau qui étoit construit exprès, avec une porte de derriere, pour que les chiens allassent au soleil, qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient: il prétend que cette construction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux si souvent; (je serois bien de son sentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, sur-tout dans les beaux jours.) Il faisoit ficher des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils se couchoient, pour que les chiens y vinsent pisser; il en faisoit mettre jusqu'à six. Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient pisser contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de pisser sur les bancs où ils se couchoient, ce qui faisoit que leurs lits étoient toujours secs: l'on n'a plus cette habitude; prétendant que des chiens, en jouant ou en se battant, ou en sortant de vitesse pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étrusler, se blesser de différentes façons; je laisse la chose à décider. Il y avoit de son tems, des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chasse, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée sur le

corps; avoir battu l'eau dans des étangs ou des rivières, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'usage des cheminées. Il faisoit bouchonner les chiens après la chasse, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conservé cet usage jusqu'au regne de Louis XIV. j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans les chenils de Versailles; je crois que c'est la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conservation des chiens: à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'est point mention qu'il soit arrivé d'accident.

Phœbus, dans son *chap. xxiv.* dit, qu'il faisoit mener ses chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le soir, au soleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins, on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils se purgeassent; on leur donnoit de la paille fraîche une fois le jour, & celle de dessus les bancs on la mettoit dessous les piés. Charles IX. leur faisoit donner de l'eau fraîche deux fois le jour, les faisoit rendre obéissans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laissât pas écarter, qu'on les fît rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tint en crainte & obéissance le plus qu'on pourroit; qu'on les pansât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *sans y manquer, si on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours en bon corps.* Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Ligniville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre lesquels ils s'appuient. La précaution est très-bonne; on les faisoit panser le matin à six heures en été, & à cinq le soir, en hiver à huit heures du matin & à trois du soir; on les faisoit promener & mener à l'ébat après leurs pansemens, les y laissant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même chose, disant que si les chiens ne sont bien pansés & tenus proprement, qu'il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui sont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chasses froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'usage que les anciens en avoient; je suivrois avec plaisir leur méthode; aujourd'hui on s'est relâché sur bien des bonnes choses qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chasses en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les panse plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà jusqu'à la prochaine chasse sans qu'on les peigne ni qu'on les brosse; je ne désapprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chasses: cela les délasse, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fussent pansés avec le peigne & la brosse tous les jours une fois jusqu'au jour de la chasse. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine sont réchauffés de la veille, se mettent les uns sur les autres pour trouver de la chaleur, se fallissent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent se réchauffer qu'avec bien de la peine, ils maigrissent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les auteurs anciens disent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent six, c'est beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient des poux &c

puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la semaine avec un bain fait de cresson sauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine sauvage, de la sauge, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout jusqu'à ce que les herbes soient bien cuites & consommées, les ôter de dessus le feu, les laisser refroidir jusqu'à ce qu'elles soient tièdes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela se doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un seau d'eau, suivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans son *ch. xiiij. des équipages*, donne de très-bons conseils que j'ai transcrit mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux saisons de l'année auxquelles il faut donner plus de soin au maintien d'une meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux saisons, l'une est le printemps, l'autre l'automne. En celle du printemps, parce que le soleil remonte & donne vigueur à toutes choses, qu'en ce tems les animaux sont en leur plus grande force, & principalement les cerfs; & qu'aux chasses qui se font en Avril, les chiens font plus d'efforts en une qu'en plusieurs, en tout tems de l'année; c'est pourquoi il faut purger les chiens, les saigner, les panser, & les tenir plus nets qu'en toute autre saison, & leur donner une meilleure nourriture, ayant soin de ceux qui sont maigres, & par conséquent plus susceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la soupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'est en cette saison qu'il en faut avoir un soin plus particulier.

Quand on en a grand soin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent; & ce ne sont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur causent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui se communique. La première se guérit, si elle arrive au printemps, par des remèdes rafraîchissans; la seconde qui n'est que particulière, se guérit par des saignées & par des purgations de séné; la troisième se guérit par des bains salés, ou par le bain de la mer, & en séparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire se pourra.

Salnove, *ch. xij.* rapporte qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *venerie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture sans en abuser.

Il faut faire une très-exacte visite des grains & farines dont on nourrit les chiens, lesquelles sont quelquefois échauffées par la quantité ou épaisseur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois aussi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, paresse, & saleté des boulangers, qui ne se donnent pas la peine de vider tous les jours leur grande chaudière, dans laquelle la vieille eau a eroupi & formé du verd-de-gris; ils remettent de l'eau par-dessus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui est très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, suivis de cours de ventre, de flux de sang, & même de la rage, à laquelle aboutissent tous ces maux; une seule fournée de pain mal cuit rend toute la meute malade une semaine entière, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger sur le pié de vider & nettoyer sa chaudière tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-

gris, qui est un poison, quand même la chaudière seroit étamée.

Le boulanger doit aussi examiner la farine qu'on lui livre, & si elle n'étoit pas bonne ne la pas recevoir: celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit absent qu'on reçût de mauvaise farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le service pour la nourriture des meutes sera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en-embonpoint; la nourriture en est bonne; ils en mangent deux fois le jour: les jours de chasse on doit leur donner à déjeuner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais seulement les soutenir tout le jour que la chasse dure, car souvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chasse; & après qu'ils ont mangé leur soupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

Service du chenil. Voici ce qui est en usage pour les meutes du roi sa majesté Louis XV. pour le service du chenil.

Dans l'été, les valets des chiens doivent se trouver au chenil à cinq heures du matin, pour sortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les boiteux ou malades; le valet de chien qui sort de garde & qui a passé la nuit dans le chenil avec les chiens, est chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de dessus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve sur les bancs, de nettoyer & vider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde est chargé d'aider à son camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraîche dans tous les chenils. A six heures on promène la meute; on les tient ensemble le plus qu'il est possible, à la réserve de ceux qui se vuident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laisser faire, & laisser un homme pour rester auprès d'eux jusqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promène les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroissent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'est-à-dire si un chien est malade. Pour cela on lui lave les levres, & si on lui remarque une pâleur qui n'est pas ordinaire, on est sûr qu'il est malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fièvre on en sent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire; on le fait séparer sur-le-champ, & on le traite suivant la maladie qu'on lui trouve; il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panser suivant son mal, & ne le point mener à la première chasse, jusqu'à ce qu'il soit bien refait & rétabli; par ce moyen on fait le tems de son incommodité, le genre de sa maladie ou accident, & celui qui est en état d'être mené à la chasse ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramène au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvelé de paille blanche & d'eau fraîche; il faut les faire panser, les bien peigner & brosse, ce qui se fait en cette manière: chaque valet de chiens est obligé d'avoir une étrille, brosse, peigne, ciseaux, & une couple: chacun prend un chien avec sa couple, lui met les deux piés de devant sur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrousser ses poils d'un bout à l'autre, & après on le brosse bien par tout le corps; on doit leur passer la main sous le ventre, entre les

cuisses,

cuisse, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte sèche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la brosse avec l'étrille; en les pansant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui voulussent venir on leur coupe le poil pour les panser suivant le mal. Quand on a fini de panser les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en est fait par les valets de chiens, chacun ferre ses ustensiles; on met au gras, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui sont trop gras (pour bien chasser); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait rester le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans lesquelles on casse le pain; on les laisse manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triste ou fatigué de la chasse, ou mal au ventre, suivant ce qu'on leur remarque on les sépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la soupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il se trouve assez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reste des autres, on ôte les auges & l'on pansé les boiteux & les malades: on les laisse tranquilles jusqu'à quatre à cinq heures du soir qu'on recommence la même cérémonie, à la réserve du pansément, du peigne, & de la brosse, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit sortir qu'à huit heures & le soir à trois.

Le premier valet de chiens est chargé du pansément des boiteux, malades, ou blessés; il a quatre sols par jour de plus que ses camarades; ces pansemens se font toujours sous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part aussi de tous les détails qui concernent le service de la meute & prend ses ordres pour les chasses, les départ, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut reformer, généralement tout ce qui est du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chasser, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la dernière chasse, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chasse; arranger en conséquence le tout, par ordre de meute & de relais; ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reste de chiens pour la chasse, suivant l'heure du départ de la meute; si c'est le matin, on avance l'heure ordinaire pour les sortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour là qu'un autre; après qu'ils sont rentrés on met au gras, & on leur casse le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déjà été dit; un moment après on laisse venir les gras, quand ils ont fini, ce qui est bientôt fait, on sépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chasse, relais par relais; quand cela est arrangé de cette façon, & la séparation faite, on les sort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entrebaillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé sur votre billet; il faut panser les boiteux qui restent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre des chiens qui vont à la chasse; celui qui est de garde demeure au chenil pour avoir soin de ceux qui restent, & les autres vont se préparer, & doivent se trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliser autant qu'il est possible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs

Tome XVI.

& de mauvaise humeur, il faut les mettre avec une lice, sans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite est arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'est le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, se promener pendant la chasse, & se rendre utile suivant son savoir; il doit y avoir deux valets de chiens à pié à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; si l'on doit séparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on sépare, prend les chiens dudit relais; son camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où son compagnon va le rejoindre après avoir fait son rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au soleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la distribution des relais qui sont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & se tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer sitôt que le roi est arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'est une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés ensemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins suivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui sont pour cela; on fait un détachement d'une harde de six vieux chiens, avec lesquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'usage des vieux chiens est très-bon pour cela, il se pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf est lancé, & qu'il s'est fait voir, on mène les chiens de meute sur la voie, on les découple, & ils chassent: les valets de chiens à pié suivent la chasse, ramassent les chiens traîneurs, les menent doucement pour les donner dans un besoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf se fait prendre bien loin du séjour de l'équipage, qu'il est tard quand la chasse est finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au séjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chasse a passé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu suivre, ou qui se sont écartés après du change. L'usage de la *venerie* est que sa majesté défraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites sont longues, & qu'il y a assez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aise; on fait rafraîchir de même l'équipage sur le compte du roi.

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt sols, & on leur rend le déboursé qu'ils ont faits pour leurs chevaux.

Curée. De retour de la chasse on attend que les valets de chiens à cheval soient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil dispose du reste: ensuite on tient les membres, la carcasse, le cimier, & la pance vidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée versée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en ouvrant, & qu'il s'y tienne jusqu'à ce que les chiens soient tous passés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent,

BBB b b b

& ne s'étruslent ; il seroit à propos qu'elles s'ouvrissent en-dehors , il y auroit moins de danger : quand ils ont mangé leur mouée , on dispose la curée dans l'endroit qui est choisi pour cela , s'il étoit possible que ce fût sur l'herbe , cela n'en seroit que mieux : on y disperse le cerf , & on tient les chiens sous le fouet en les laissant crier ; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chasse ; quand on les a tenu quelques minutes dans cette position , on leur abandonne le cerf dispersé , & ils font la curée , on leur crie *halaly* , pour les animer davantage ; l'on s'est relâché de même sur les trompes dont les valets de chiens devoient toujours se servir à la curée ; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontainebleau , cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet , en animant les chiens , & accoutumant les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils sont séparés de la meute ; d'ailleurs la meute du roi doit être distinguée par les plus brillantes operations , on n'auroit pas du laisser abolir cet ancien usage. Il y a encore une méthode qui s'est introduite depuis un tems , qui est de mettre les chiens au gras les jours de chasse ; je ne comprends pas comment l'on n'en reconnoît point l'abus , il en résulte différens inconvéniens : 1°. les chiens qui sont dans l'embonpoint , souvent sont les plus vigoureux , les meilleurs , & ceux qui ont le plus travaillé , soit pour chasser ou avoir battu des eaux froides , ce qui les a mal menés ; vous leur donnerez pour leur peine le reste des autres , dont la plupart n'ont servi de rien à la chasse , cela me paroît contraire au bien de la chose. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive presque toujours , les valets de chiens ouvrent la porte des gras , & à grands coups de fouet dans le chenil , crient *aux gras* ; il en entre des gras , des maigres , des jeunes , des vieux , des craintifs , tous pêle-mêle : on ferme la porte , & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras* ; c'est un ouvrage très-mal fait , & une méthode qui est beaucoup plus nuisible qu'utile au bien du service.

Anciennement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris , le foie , le cœur , le poulmon , & le sang mêlés avec du lait , du fromage & du pain , le tout bien mélangé & coupé : on mettoit le tout sur la nape du cerf , ce qui a fait conserver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un si grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui : on donnoit le forhu après.

On a aussi supprimé le forhu , qui avoit été de tous les tems en usage , & qui faisoit un bon effet ; quand les chiens avoient fait la curée , & qu'il n'y avoit plus que les os , un valet de chien qui tenoit le forhu au bout d'une fourche , crioit *tayoo* , les chiens quittoient les os sans peine , & s'assembloient autour de lui : pendant ce tems on ramassoit les os , on les jettoit dans l'endroit destiné pour cela : on approchoit les chiens du chenil , & on leur jettoit le forhu , en attrappoit qui pouvoit ; voici le bon effet de cette pratique : elle les faisoit quitter sans peine les os du cerf , ce qui ne se fait qu'à grands coups de fouets redoublés , étant animés ils se laissent couper le corps , & ne quittent qu'à force de coups ; ces pauvres animaux qui un instant avant étoient caressés & animés , l'instant d'après vous les écrasez de coups de fouets pour les faire quitter ; c'est un contraste qui ne doit pas faire un bon effet : le forhu prévenoit cela ; si-tôt qu'ils entendoient crier *tayoo* , ils quittoient les os pour se rassembler au forhu : on avoit peu de peine à les y faire aller , au premier coup de fouet ils partoient , & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres ; en second lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo* , & à s'y porter , ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chasse ; des chiens sans voies qui l'entendoient crier , s'y portoient.

Le forhu , terme ancien , est en usage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chasse ; c'est la pance du cerf bien vidée , nettoyée & lavée qui étoit mise au bout d'une fourche avec les boyaux , un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche ; quand les chiens avoient fini la curée , il se mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo* , ils quittoient aisément les os pour se rassembler au-tour du valet de chiens ; il y en avoit plusieurs qui sautoient en l'air pour l'attraper , quand ils étoient tous rassemblés , en les rapprochant du chenil , on le jettoit au milieu d'eux , cela n'étoit pas long à être dissipé ; on les menoit après à la mouée , ceux qui n'en avoient pas assez mangé avant la curée achevoient de se remplir , quand ils avoient fini , on les faisoit rentrer au chenil : quand les chiens rentrent au chenil , la porte doit être tenue entre-baillée pour les compter , & voir s'il en manque ; quand cela arrive , on met un poësson de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau , on recommande de laisser les portes de la cour du chenil entre-ouverte , pour qu'ils puissent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont besoin ; le lendemain , s'il en manque , on les appelle tous par leurs noms avec la liste ; on connoît ceux qui manquent , de quels relais ils sont , & on envoie deux valets de chiens les chercher ; si la chasse a fait une grande refuite , il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chasse à pié la veille , qui est rentré tard & a fatigué , puisse faire dix à douze lieues , l'allée , le revenir , & le chemin que la chasse a fait ? il le promet , mais il n'en fait rien ; avec un cheval l'on seroit assuré qu'il feroit le chemin ; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela , qui épargneroit peut-être bien des accidens , car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus , peuvent être mordus par des chiens enragés , sans qu'on le sache , ils sont remis avec les autres , au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute ; voilà comme la plupart des malheurs des meutes arrivent : si elle a fait peu de pays , un homme à pié suffit ; le lendemain des chasses s'ils ont les piés échauffés , sans être desolés , on peut les leur saucer dans de l'eau & du sel , cela les rafraîchit ; s'ils sont desolés , on les sauce dans du restrainctif. Pour les voyages & routes , Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de six lieues , qu'on en faisoit quatre le matin en été , qu'on les faisoit diner , & quand le grand chaud étoit passé , on faisoit les deux lieues pour aller à la couchée , *ch. lj.* Ligniville dit que rien ne gêne ni n'estropie tant que les grandes retraites : le bon veneur fait retraite partout.

Marche de l'équipage en route. Quand le roi veut chasser dans les forêts de Fontainebleau , de Compiègne , de Senart , Saint-leger , &c. il donne ses ordres au grand veneur qui les donne au commandant ; celui-ci fait assembler les officiers de service à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage , & l'endroit où il doit aller ; il règle l'heure & l'endroit où l'on doit aller coucher ; s'il y a plusieurs jours de marche , on choisit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher , pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément , que l'endroit ferme bien , que les fenêtres ne soient point trop basses , afin que les chiens n'y puissent sauter , la faire bien nettoyer , la rendre propre , y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraîche , prendre du monde pour cette opération , & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers , les lices en chaleur & les boiteux , y faire pareillement met-

tre de belle paille & de l'eau fraîche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne forte quelques chiens; on fait porter ordinairement le pain pour le souper des chiens, on le leur fait casser dans des vanettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger; il n'y auroit pas grand mal quand on leur casseroit le matin quelques pains sur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers sont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup, s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié suffisent: en passant des forêts, si l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils sont moins dociles que les chiens de la meute; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices sont menées par un valet de chien à pié la veille du départ: le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne son état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures nécessaires pour porter dans les voyages les ustenciles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de service.

Tous les officiers de la *venerie* doivent accompagner la meute en habit d'ordonnance, il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fusil chargé pour tirer sur les chiens qui se trouveroient seuls sans maître, & qui auroient mauvaise mine, ou avertir ceux à qui les chiens appartiendroient de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute: quand la route est longue, & qu'il n'y a point de bois à passer, on doit laisser les vieux chiens & les plus sages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant; à l'entrée de quelque forêt il faut tout coupler, & que les chiens soient bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoissance de voyes qui ne feroient que passer, ou des animaux; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Versailles à Compiègne; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraîchir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état: cela s'est pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en 1764. A la moitié de la route, on fait rafraîchir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens; ceux de l'équipage qui veulent boir un coup, le font: tout cela est sur le compte du roi.

Meutes. Les meutes n'étoient pas si considérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le sont aujourd'hui. Phœbus faisoit mener à la chasse plusieurs especes de chiens, outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui servoient à arrêter & terrasser les animaux, apparament qu'il les faisoit donner avec les levriers dans des détroits, plaines ou futayes.

Fouilloux, & Charles IX. ne disent rien de positif sur le nombre des chiens dont les meutes étoient composées; on faisoit six relais chacun d'environ six chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & son domestique à l'endroit qu'on leur destinoit: il y avoit, selon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à soixante chiens à la chasse; suivant cet état, il falloit que la meute fût composée de quatre-vingt chiens; il y en a toujours de boiteux d'une chasse à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'est aussi le nombre que *Salnove* donne à

Tome XVI.

peu-près aux meutes de son tems; on faisoit de même six relais. Il dit, *ch. 9.* qu'il a vu plusieurs années dans la meute du Roi jusqu'au nombre de trente chiens découplés ou laissés courre, n'y ayant qu'un seul valet de chien devant eux qui tenoit deux houffines en ses mains, suivant celui qui laissoit courre avec son limier qui chassoit de gueule, en renouvelant de voyes lancer le cerf & sonner pour donner les chiens qui pourtant ne passioient pas que le valet de chien ne se fût détourné à droit ou à gauche, & qu'il n'eût laissé tomber ces houffines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chasse environ 60 chiens, puisqu'il y en avoit trente de meute, & six relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou six chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens suffit pour forcer ce qu'ils ameurent & chassent.

Le même dit aussi avoir dressé & ajusté des meutes de cinquante à soixante chiens par les regles de *venerie* qui étoient très-bien au commandement & obéissans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dressées dont il parle, n'étoient que de cinquante à soixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guise, qu'il avoit vues les premières, & qui chassoient si juste qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soissons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dressées par messieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV. prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs sans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de sa majesté britannique prendre un cerf qui se mêloit avec plus de 2 ou 300 dains, & avec plus de 100 cerfs, desquels les chiens le séparoient partout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils séparoient l'animal qu'ils chassoient également à vûe, comme par les voyes.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un dain, le chasser, se mêler avec des hardes de cerfs & de dains, le séparer partout, & le prendre.

Ils chassoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le dain. Ils ne faisoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, sans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chasser, dans des carrosses faits exprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoissances du pié, ni des fumées, & ne se servoient point de limiers; ils menoit leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un dain dans les hardes d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y rallioient & ne se séparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV. de lui envoyer des plus habiles de ses veneurs, pour montrer aux siens les connoissances du pié du cerf, & la maniere de le détourner & le laisser courre avec le limier, afin qu'il pût courre dans les forêts de ses états, & plus dans des lieux fermés comme ses parcs, où jusque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya messieurs de Baumont, du Moustier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & plusieurs autres bons chasseurs, y sont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dresser des meutes; il en fait un grand éloge, & si les jeunes veneurs faisoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoissance, il donnoit aussitôt des ordres pour y remédier. Il assure avoir beaucoup appris en ayant vu chasser la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & regles de chasses possibles, & que les veneurs anglois distinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand

BBB b b ij

il se mêloit dans des hordes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi étoit de chiens blancs, qui étoient d'une sagesse & hardiesse admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Mouceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable; ils chassoient un cerf quatre ou cinq heures. Quand il se mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le séparoient, le maintenoient parmi tout ce change jusqu'à ce qu'ils l'eussent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dresser les meutes, que M. de Ligniville: ce qu'il en dit est très-instructif.

Pour faire une bonne meute, il observoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du même pié. Quand il avoit un chien qui étoit trop vite, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faisoit mettre un collier avec trois plates longues traînantes, sur lesquelles le chien en courant mettoit les piés de derrière; il lui faisoit baisser le col, & arrêtoit sa grande vitesse, & le faisoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu a qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres; mais cela fatigue trop un chien (j'adopterois plutôt la plate longue). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tête, il ne le gardoit pas dans sa meute; il vouloit que ses chiens chassassent toujours ensemble: pour peu qu'il remarquât qu'ils fissent une file, il faisoit arrêter la tête, & attendoit les autres jusqu'au dernier, cela arrive souvent dans la chasse, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que ses veneurs fussent toujours collés aux chiens, sans les presser; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquaient s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvât le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât; pour lors il envoyoit l'arrêter jusqu'à ce que tous fussent ralliés. Il y a des chiens qui sentent la voie double, qui ne se donnent pas la peine d'aller jusqu'au bout du retour, qui abregeant par ce moyen, & s'en vont seuls. Mais pour faire de belles chasses il faut que tous les chiens soient ensemble, ils en chassent bien mieux & à plus grand bruit; & jamais ne chassent si bien quand ils sentent la voie foulée par d'autres qui sont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ses chiens, remarque quand le cerf est accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent; c'est pour lors qu'il doit les laisser faire, sans trop les échauffer, ni intimider, jusqu'à ce que le cerf soit séparé du change, ce qu'il remarquera à ses bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien mieux.

Si le cerf étant accompagné, pousse le change & fait un retour, les chiens qui ne sont point encore sages percent en avant, & emmenent les autres; mais le veneur attentif au mouvement de ses chiens, observera que les bons chiens tâtent les branches, pissent contre, si on ne les anime pas trop, croyant que le cerf perce; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juste, jusqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens sont bien juste dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change; & quand tout est bien rallié, vous laissez chasser vos chiens bien ensemble; on les appuie; on parle aux bons; on sonne: cela fait la chasse belle, & accoutume les chiens à chasser ensemble, les rend obéissans, les fait sages, & les dresse. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines; à

mettre le nez à terre pour être juste à la voie. Je dis que *les vieux apprennent aux jeunes*, c'est quand la meute est à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux; apprennent que quand on est à bout de voie il faut retourner pour la retrouver, l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chassent & crient, les jeunes mettent aussi le nez à terre, & s'accoutument à chasser dans tous les endroits, & se forment ainsi.

Il faut une distance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéissance, les faire chasser ensemble; ne jamais attendre qu'ils soient trop éloignés; il les faut tenir dans la justesse de *vénérerie*; ne les pas trop presser; les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent risque de passer sur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les estropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derrière dans la voie, ne chassent plus avec le même plaisir, sentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut observer que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juste; car au-dessus ou au-dessous, les chiens s'en vont de fougue, sans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chasse, les veneurs ne se doivent mettre à la queue de leurs chiens qu'après que le dernier sera découpé.

Ligniville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaisir à la chasse, pour trop mettre de jeunes chiens dans sa meute, & qu'il s'en revenoit souvent sans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont dessillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la nécessité exige, & lesquels ont été mieux dressés & ajustés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la sixième partie de sa meute; dans une meute composée de 60 chiens, il en mettoit 10 de la même taille, même race & même vitesse.

Il dit encore que *pour forcer un cerf il falloit science de veneur & force de chiens*; qu'il ne faut pas laisser souffrir la meute en donnant par trop ses chiens, sous espérance d'avoir force jeunesse à mettre au chenil; ne jamais se défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de chose pour mettre une meute en désordre. *Il faut l'âge, la vie, le soin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.*

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la semaine; que ceux qui ont besoin de repos doivent être à la discrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raisonnable, pour avoir force, haleine & sentiment dans les chaleurs. S'ils sont par trop défaits, ils n'ont pas assez de force; s'ils sont trop pleins, ils manquent d'haleine & de sentiment.

Des lices ouvertes pour en tirer race. Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui soit de bonne race, forte & proportionnée de ses membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur; prenez deux têtes d'aulx, un demi rognon du dehors d'un castor, avec du jus de creffon alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout ensemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites-en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il est possible, dans le pleins cours de la lune. Le même auteur prétend, que si l'on donne pendant neuf

jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui ressembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la première fois; si c'est un mâtin, levrier, basset, &c. toutes les portées en tiendront un peu. Il faut observer de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en seront bien plus légers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur est contraire, leur glace le sang, leur donne des rhumatismes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices sont pleines, il ne faut pas les mener à la chasse, mais les laisser en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles sont ennuyées, dégoutées; il leur faut faire du potage, au moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle est en chaleur, elle seroit en danger de mourir, & autant qu'il est possible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faisant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après sa chaleur, elle est bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus sage est qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, selon Salnove, *ch. xv.* dans une meute de cinquante à soixante chiens, que cinq ou six lices ouvertes, que l'on appelle *portieres*; on ne doit s'en servir que pour porter des chiens. Elles doivent être choisies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles soient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans sans aucun défaut. Pour en être plus assuré, il faut que celui qui a le gouvernement des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui sont dans la meute, afin de mieux connoître les races; savoir si dans les portées d'où elles sont, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui soient sujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchans, obstinés à la chasse, &c. & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoît aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant presque cuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & si c'est une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins si elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laisserez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait passé sa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne soit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui destinez.

Salnove est à cet égard du sentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées jusqu'à la troisième, tiennent de la première. Si vous avez la curiosité de conserver les couleurs de poils dans votre meute, il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que sa plus grande chaleur soit passée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choisir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'est une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à souffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit soulager au besoin, en choisissant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais si c'est une lice qui ait déjà porté, il suffira que vous la fassiez enfermer avec le chien, fai-

sant observer par la fente de la porte ou par une fenêtré, pour être assuré qu'elle est couverte, & il faut qu'elle le soit jusqu'à deux fois; vous la tiendrez ensuite enfermée comme auparavant, jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le sera, quand vous lui verrez le bouton entièrement retiré comme avant sa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chasser; jusqu'à ce que les mamelles grossissent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle est pleine par la dureté du bout de la mamelle; c'en est aussi une marque certaine si elle bat les chiens, & qu'elle ne puisse les souffrir. Lorsqu'elle sera avalée, vous la ferez du chenil pour la mettre en liberté. Il la faut bien nourrir de potage & de lait, quand il en fera besoin lui donner du pain de froment, & non de seigle qui relâche; si elle est dégoutée, donnez-lui du lait récemment tiré. *Salnove, ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit sur le même sujet. Il faut être curieux de choisir une lice qui soit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, sans être gras, qu'elle soit harpée, & ait l'échine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir soit semblable, d'autant que les petits tiendront toujours du père & de la mère; il faut aussi qu'ils ayent le nez bon & soient vîtes. Après avoir choisi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler ensemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui soit barré afin qu'elle n'en puisse sortir; il faut au-travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire sentir; si malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y sera, il faut attendre qu'elle commence à se refroidir pour la faire couvrir, car dans sa grande chaleur, elle ne tiendrait pas; il ne la faut faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle est couverte il la faut laisser en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conserver ce qu'elle a créé dedans son corps, elle se garde soigneusement; vous diriez qu'elle est gouvernée par quelque raison; jamais elle ne s'allonge & s'efforce de peur de se blesser; si elle est obligée de passer par quelque endroit étroit & mal aisé, elle se ménage & se conserve fort curieusement. Pour la nourriture, si on lui donne son saoul à manger, elle ne se portera pas bien; le bon traitement l'engraisseroit de sorte qu'elle ne pourroit aisément faire ses petits, elle les rendroit morts ou en mauvais état; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage salé ni de viande crue, car cela la feroit avorter; c'est pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines; on reconnoît qu'une lice l'est, quand les mammelles se nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaisse; cela ne s'aperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de Ligniville s'étend peu sur cet article: voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, sans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en sont plus vîtes & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & la lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités sont, un sentiment exquis, la voix belle, de la vitesse, & beaucoup de force.

M. de la Briffardière ne dit rien de plus. Les lices portent soixante-trois à quatre jours plus ou moins, & sont jusqu'à douze petits; ce qui n'est pas

à souhaiter, car dans cette grande quantité ils ne sont jamais si beaux, si grands, si bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on observe aujourd'hui une partie de ce qui est dit ci-dessus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laisse à la nature le soin de mettre cette dernière en chaleur: sitôt qu'elle y est, & que les chiens vont après, on la sépare; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien destiné pour la couvrir; le surlendemain on la fait couvrir par le même chien une seconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laisse toujours un jour entre les deux couvertures; on laisse aussi repoter le chien une chasse après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil destiné pour cela. On observe aussi de ne point faire couvrir une jeune lice à sa première chaleur; on attend à la seconde; elle est alors bien plus formée, & mieux en état de porter; & les chiens qui en sortiront seront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive aussi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, si elle est couverte & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens; passés six ans ils n'y sont plus propres. On doit choisir le chien bien sain, sur-tout qu'il ne tombe point du haut mal; ne pas lui faire couvrir trop jeune de lice; à deux ans il est dans sa force; avant ce temps, cela l'effilerait. Il faut laisser passer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire recouvrir, afin qu'elle ait le tems de se rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au moins un an; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-six; que si on les baigne dans une rivière, elles seront moins de tems en chaleur; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur est très-contraire; qu'elles portent neuf semaines, &c.

Une lice coupée chaffe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeuner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graisse, le lait de tithymale; toutesfois cela est périlleux, si les chiens sont formés. Le suc de tabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de suite, fait le même effet. On les fait couler aussi en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'huile.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourrisse, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les maréchaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & soir le bout des mamelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience.

Du soin qu'on doit avoir des lices lorsqu'elles sont leurs chiens, & quand elles les nourrissent, & des soins que demandent les petits. Quand on s'aperçoit (Charles IX. *ch. xiiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont soin, soient attentifs à ce que les petits forment les uns après les autres sans se ferrer, jusqu'à ce que le dernier soit sorti. Or quand la lice est délivrée, il faut lui changer sa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choses qui la peuvent engraisser & rétablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laisser que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits du même âge, sur-tout des levrettes, si l'on peut en avoir; elles sont meilleures pour cela que les autres, pour deux raisons; 1°. à cause de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue:

de forte que les petits sont plus à leur aise. 2°. c'est que les chiens qui en sont nourris retiennent la vitesse du levrier. Pour faire que lesdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne fassent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & frotter de son sang ceux que vous mettez sous cette nourrice; en les voyant ainsi couverts du sang du leur, elle les léchera, & les prendra comme si elle en étoit la vraie mère. (Aujourd'hui on n'est plus dans cet usage. On mêle avec les petits de la matine les étrangers qu'on veut qu'elle nourrisse; on reste auprès, on les remue ensemble, afin qu'ils prennent l'odeur des fiens qu'on lui ôte à mesure qu'elle s'accoutume avec les autres sans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent; & si on le craint, il faut les emmûler quand on les quitte, jusqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'est plus à craindre au bout de neuf jours. On doit laisser teter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ses petits, doit être chaud, sans feu; si on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y seront bien sur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une séparation avec des clayes, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écrasent. Cette chaleur est douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours sous la mère qui les en garantit; vient ensuite le printemps, &c.

Les petits chiens, dit Phœbus, naissent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de dessous leurs mères, qu'au bout de deux; leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & soir; pour le soir, on peut leur donner, à cause que la nuit est froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainsi jusqu'à ce qu'ils aient six mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain sec avec de l'eau peu à peu, car les chiens nourris de graisse & de soupe depuis les six premiers mois, sont de mauvaise garde, & n'ont pas aussi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux, ch. viij.* des saisons où les petits chiens sont difficiles à élever. Ordinairement ils sont sans force & sans vigueur, quand ils naissent sur la fin d'Octobre, à cause de l'hiver qui commence à regner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaise saison est en Juillet & Août, à cause des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie saison est en Mars, Avril & Mai, que le tems est tempéré, que les chaleurs ne sont pas fortes, & que c'est le tems que la nature a marqué principalement pour la naissance des animaux sauvages, ainsi que des vaches, des chevres, des moutons, &c. Si une lice met bas en hiver, il faut prendre un muid ou une pipe bien sèche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on fasse ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mère soit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton, pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne fera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de sauge & d'autres herbes chaudes; & si l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les frotter d'huile de noix & de miel mêlés

ensemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet lassé à mailles de presse, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de sortir, de peur qu'on ne leur marche sur le corps, & leur donner à manger souvent & assez dans leur tonneau. Ceux qui naissent en été, doivent être mis en lieu frais où les autres chiens n'ailent pas; on doit mettre sous eux quelques clayes ou ais avec de la paille par-dessus qu'il faut changer souvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur fasse du mal. Il faut les placer dans un endroit obscur pour qu'ils ne soient pas tourmentés des mouches; on doit aussi les frotter deux fois la semaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de safran en poudre, ce qui fait mourir toutes sortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaises ne les tourmentent. On peut aussi frotter la lice de même, en y ajoutant du suc de cresson sauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ses petits: quand ceux-ci auront trois semaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge sur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, soit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour plusieurs raisons, dont la première est que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mère; & ceux qui seront nourris par leur mère propre, seront toujours meilleurs. L'autre raison est que, si vous les séparez avant deux mois, ils seront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mère.

Les anciens ont prétendu qu'on connoissoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur sont les plus vigoureux, parce que le sang est en cet endroit plus vis & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître dessous la gorge, à un certain signe du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, les mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergatures aux jambes de derrière, comme un mauvais signe, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir soient bons; que ceux qui l'ont rouge soient mauvais, & que s'ils ont les naseaux ouverts, cela prouve qu'ils sont de haut nez. Un auteur assure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de dessous leur mère, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, seront assurément les meilleurs. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaisses, le poil de dessous le ventre gros & rude sont les meilleurs; Fouilloux assure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois sous la mère, qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui soit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être sujets à la rage, parce que leur sang seroit sec & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient se rompre & s'échapper après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain, & de toutes sortes de potages, cette nourriture leur est beaucoup meilleure que celle des boucheries, d'autant plus qu'ils ne sont point enfermés, & qu'ils sortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chasse, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant après les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, si on les nourrissoit aux boucheries, le sang & la chair

les échaufferoient tellement, que quand ils seroient grands dès les deux ou trois premières courses qu'ils seroient à la pluie, ils se morfondroient, deviendroient plutôt galeux, seroient sujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le sang, sans apprendre ni à quêter, ni à chasser en aucune manière.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous ensemble, afin qu'ils se connoissent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris ensemble & de même âge, & une de chiens amassés; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de seigle, & un tiers de froment; ce mélange les entretient frais & gras, & les garantit de plusieurs maladies. Le seigle seul les relâcheroit trop, le froment seul les constiperoit; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui sont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt sont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de souffre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce sujet Charles IX. *c. xiv. & xv.* après que les petits chiens ont tété deux mois, il les faut tirer de dessous la mère, & les mettre dans un endroit où ils soient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choses semblables, sans qu'ils en aient faite; on doit les laisser en liberté dans la maison d'un laboureur; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurcissent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs: jusqu'à l'âge de six mois ils ne pensent qu'à jouer; mais quand ils entrent au septième, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chassent les lapins, les lievres, & autres animaux sauvages, ce qui ne peut leur servir de rien; mais au contraire ils s'effilent, n'étant point encore assez formés.

Quand le laboureur les a nourris jusqu'à huit mois, comme il est dit ci-dessus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout sec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge jusqu'au bout de l'an qu'ils doivent demeurer chez lui, il est besoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne soient point hagards quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il est nécessaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & laisser pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur fasse fitôt le nez bon que de chasser avec de bons chiens; ils apprennent à requêter, & d'autant que le sentiment d'un lievre n'est si grand que celui du cerf, & qu'il ruse plus souvent, cela leur fait le sentiment meilleur, plus délié & plus subtil; il faut que le gentilhomme les fasse chasser avec sa meute deux fois la semaine, qu'il les tienne sujets & obéissants, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaule, qui les fassent tirer où ils entendent sonner. Il faut aussi ne jamais sonner à faute, c'est-à-dire, que la bête ne soit passée, ou que ce ne soit pour faire curée, car cela leur feroit perdre toute créance.

Tandis que le chien est chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain sec, & le bien traiter de la main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture: l'endroit où on le tient doit être souvent re-

nouvellement de paille fraîche, & tenu proprement. Après qu'il aura demeuré quatre mois chez le gentilhomme, il l'en faut tirer & le mettre au chenil. Il n'appartient à nul de nommer *chenil* le lieu où l'on met les chiens, qu'à celui qui a meute royale de chiens, qui peut prendre le cerf en tout tems sans autre aide que de ses chiens.

Salnove, *ch. xvj.* dit à-peu-près la même chose sur les lices & les jeunes chiens; seulement il ajoute qu'il faut mettre peu de paille les deux ou trois premiers jours après la délivrance de la lice, de peur que le trop ne fit étouffer les petits, & qu'on doit les changer tous les jours de paille pour les garantir des puces & de la galle; que s'ils en étoient atteints, il faudroit les frotter d'huile de noix & de lait chaud. Quand la lice est en travail, on doit lui donner du potage, du lait, & même des œufs frais; s'il étoit long, lui faire avaler seulement les jaunes, retirer le premier chien de dessous elle, & ainsi des autres, de crainte qu'elle ne les étouffe pendant son travail. Pour la première portée, il faut demeurer près de la lice deux ou trois jours, afin d'empêcher qu'elle ne tue ses petits par imprudence ou par malice, ou qu'elle ne les mange; car si elle prenoit cette mauvaise habitude, il seroit ensuite mal-aisé de l'en empêcher; si cela arrivoit, il faudroit la faire couper pour s'en servir à la chasse.

Pour les petits que vous mettez sous la matine, il faut observer ce qui est dit dans Charles IX. avoir un état bien en regle de la couverture, du nom du pere & de la mere, du jour de leur naissance, du nombre des mâles, & de celui des femelles, afin que la race s'en connoisse à l'avenir, & aussi pour savoir quand il les faudra retirer de dessous la mere pour les sevrer, le tems qu'il les faudra faire nourrir chez le laboureur, quand il faudra les en retirer pour les mettre au chenil; & quand on voudra en tirer race, vous en sachiez l'âge, ainsi que pour les faire couvrir à-propos, & qu'ils ne soient pour cela ni trop jeunes, ni trop vieux, ce qui ne doit être qu'à deux ans pour les mâles, plutôt cela les affoiblirait; & passé quatre ans ils feroient des chiens sans force & sans vigueur; il faut donner aux petits chiens pendant cinq à six jours du lait sortant du pis de la vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empêcher les tranchées qui ne manqueroient pas de venir sans cette précaution, ce qui pourroit les faire maigrir. Lorsque vos petits auront un mois, vous leur donnerez deux fois le jour du lait, ou une fois seulement, avec un peu de mie de pain; si les meres en ont assez d'ailleurs pour les tenir en bon état: sinon, vous les sevrerez à six semaines, après quoi il faudra les tenir encore un mois au-moins chez vous, pour les accoutumer à manger du potage de lait que vous leur donnerez, pour les rendre plus forts, avant que de les faire nourrir chez le laboureur.

Éverer ou énerver les chiens. Pour faire cette opération, il faut un rasoir ou un bistouri bien tranchant, un poinçon fort aigu, ou une petite branche de bois en forme de fossét. On fait prendre le chien ou la chienne (car cette opération leur est commune) avec une couple, on lui ouvre la gueule, dans laquelle on passe un mouchoir qu'on tient des deux côtés pour la maintenir ouverte; on prend la langue avec la main qui doit être enveloppée d'un mouchoir, pour que la langue ne glisse point pendant l'opération, on la renverse pour voir & sentir un petit nerf long comme la moitié du petit doigt, & gros comme un ferret d'aiguillette, formé comme un ver, ayant les deux bouts pointus. C'est ce corps qui pique le chien lorsqu'il est ému par le sang qui bout dans ses veines lors de l'accès de la rage, de-sorte qu'il croit qu'il sera foulagé toutes les fois qu'il appuyera ce nerf ou ver for-

tement contre quelque chose en la mordant. Ce nerf grossit en proportion de l'âge & de l'accès de la rage. Après avoir fait tirer la langue du chien, il la faut tendre le long de ce nerf seulement, pour y passer par-dessous le bout du poinçon, & l'ayant pris, vous l'enlèverez en même tems avec assez de facilité, parce qu'il n'a aucune adhérence, après quoi vous laisserez aller le chien, qui se guérira de sa salive. On fait cette opération à l'âge de trois ou quatre mois; elle prévient tout accident dans les meutes & les chenils, puisque les chiens auxquels on l'a faite, s'ils deviennent enragés, ne mordent jamais, & meurent de la rage, comme d'une autre maladie, cela peut aussi détourner le mal, ou du-moins le rendre plus facile à guerir. Salnove, *c. xvij.*

Phœbus faisoit éverer ses chiens courans.

Gaston de Foix dit qu'il faut ôter un ver que le chien a sous la langue, lui donner après du pain avec de la poudre de chélidoine, mêlés dans de la vieille graisse, ajoutant que cela est contre la rage quand un chien a été mordu. S'il y a plaie, il veut qu'on y applique de la feuille de rhue, du sel, de la graisse de porc, le tout mêlé avec du miel. Claude Gaucher Damartinoy, aumônier de Charles IX. auteur d'un poème intitulé, *les plaisirs des champs*, dans le chapitre de la chasse, dit qu'il faut faire éverer les chiens quand ils ont atteint quinze mois. Fouilloux sans rien dire de positif sur cela rapporte seulement que plusieurs ont prétendu que ce ver que les chiens ont sous la langue est la cause qui les fait devenir enragés, ce qu'il nie, quoiqu'on dise que le chien éverré est moins sujet à cette maladie. Quoi qu'il en soit, il ne rejette, ni n'approuve cette opération. Nous avons vu ce que pense Salnove à ce sujet. M. de la Briffardiere dans son nouveau traité de vénerie, *p. 371*, à l'occasion de la rage, dit que c'est une sage précaution d'énerver les chiens à qui il n'en arrive jamais aucun inconvénient. Elle est si utile, qu'on ne devroit jamais la négliger; car jamais les chiens énervés ne courent, ni ne mordent quand ils sont enragés. On prétend même que les jeunes chiens en viennent mieux, & se tiennent plus gras.

On ne devroit donc jamais mettre des chiens dans des meutes, qu'ils n'eussent été auparavant éverrés. La meute du roi a été gouvernée par un veneur nommé *la Quête*, pendant quarante ans, & il n'est arrivé pendant ce tems aucun accident de rage dans la meute de sa majesté, parce qu'il n'y entroit aucun chien qu'il ne fût éverrer.

Depuis lui on a négligé cette opération, aussi voilà cinq fois que les deux meutes du cerf de S. M. ont été attaquées de la rage. Je me suis trouvé à un voyage de Saint-Leger en 1764, de service pour celui qui a la conduite de l'équipage. J'ai fait énerver toute la meute, qui étoit composée de 82 chiens & 11 limiers, avec l'approbation du commandant; le tems nous apprendra quel en sera le résultat, & autant qu'il y aura des chiens à qui on n'aura pas fait l'opération, je la leur ferai faire, elle n'est suivie d'aucun fâcheux accident; le chien énervé le matin, mange à l'ordinaire du pain le soir. On a toujours dit *éverrer*, quoique ce soit un nerf & non un ver que le chien a sous la langue. M. de la Briffardiere nomme l'opération *énervé*, & ce doit être sa vraie dénomination.

Après l'opération, continue Salnove, vous mettez vos chiens chez des laboureurs, qui seront en pays de froment & non de seigle, dont la nourriture ne vaut rien pour de jeunes chiens, parce qu'elle passe trop promptement, & ne nourrit pas assez, pour leur faire le rable large, & toutes les autres parties à-proportion, comme il faut que les chiens courans les aient pour être forts; il ne faut pas non plus qu'ils

qu'ils soient près des forêts ou des garennes, en y chassant ils s'éfileroient ou se feroient prendre par des loups, ou même par des passans. Il faut donc que cette nourriture se fasse où il y ait des plaines, prairies ou pâturages, où l'on nourrisse des vaches, afin que le lait, qui est la principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompensera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même soin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux, de donner aux filles de quoi les rendre jolies. Mais surtout qu'on ne les fasse pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop pesans, & les accoutume tellement à la chair, que si on ne leur en donne souvent, ils deviennent maigres, sans vigueur, ne voulant pas la plupart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être jusqu'à sept mois, selon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & ensuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer : à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chenil, les accoutumer avec les autres, & les rendre obéissans. Salnove condamne les billots ; selon lui la meilleure & plus sûre méthode c'est, après avoir mis dans le chenil les jeunes chiens avec ceux qui sont dressés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choisi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les souffrent quelques jours se mouvoir & sauter autour d'eux sans les mordre ; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire suivre & marcher avec les vieux, en les caressant de tems-en-tems, & lui démantelant les jambes qui se prennent dans les couples ; on continuera ainsi sept à huit jours. C'est le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets des chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a mis de jeunes chiens, jusqu'à ce qu'ils soient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil est en usage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on sonne au chenil. Fouilloux est d'un sentiment contraire. Je crois qu'il est nécessaire que les chiens connoissent la trompe pour se rallier, & pour y venir quand ils sont égarés.

Usage qui se pratique présentement pour élever les jeunes chiens. J'ai rapporté le précis de tous les sentimens des auteurs qui ont écrit sur la chasse en françois, sur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des lisses destinées pour rapporter, leurs couvertures ; quand elles mettent bas, les soins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laisser pour les nourrir, du tems qu'on doit les laisser sous leurs meres, ce que l'on doit observer pour les sevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'usage qui se pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majesté Louis XV. a fait construire un chenil à Versailles pour les élèves des jeunes chiens ; la distribution des logemens, chenils, cours, bassins, ne laisse rien à désirer pour toutes les commodités nécessaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à-propos, seroit d'y joindre une basse-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour plusieurs raisons. La première, c'est que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de six semaines ou deux mois qu'ils ont tété, l'auroient pur & tout chaud sortant du pis de la vache ; on seroit sûr qu'il n'auroit point été baptisé,

comme est celui de la plupart des laitieres qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du soir avec celui du matin. Une seconde raison est que dans l'écurie ou étable où seroient les animaux, je serois faire au bout une séparation de claie, dans laquelle séparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices ; cette chaleur douce & naturelle se communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela seroit un très-bon effet ; ils ne maigrieroient ni ne dépériroient point comme ils font, la plupart dans les froids qui leur sont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on seroit à portée de leur distribuer le lait avant qu'il eût le tems de se refroidir.

Quand ils commenceroient à se promener, je leur serois voir les animaux en rentrant & en sortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fussent ni hagars ni effrayés pour la moindre chose, comme ils le sont tous en sortant du chenil des élèves.

Nourriture des jeunes chiens. Le pain qu'on est dans l'usage à-présent de donner aux chiens du roi, est de farine d'orge ; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens jusqu'à l'âge de six mois, on fit bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni son ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeassent mieux, qu'ils ne trouvaient rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits gosiers, & qu'ils eussent moins de crainte en mangeant ; je leur serois mettre de la mie de ce pain dans du lait soir & matin, & pendant la journée toujours des petits morceaux de ce même pain dans quelque chose de propre & où ils pussent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'estomac chaud, & que leur digestion se fait promptement, ils ne souffriroient pas la faim si long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à se faire devenir le ventre comme des tambours : ce qui est bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait jusqu'à sept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le soir, si l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle se fait aujourd'hui, n'étoit point en usage autrefois : c'est une très-bonne nourriture ; on la fait avec les issues de bœuf, c'est-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés ; on les fait cuire ; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande est coupée par petits morceaux, qu'on mêle avec le pain trempé : ce qui fait un mélange très-nourrissant. On proportionne la quantité d'issues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger ; pour vingt grands chiens il faut une issue ; ainsi on peut se régler sur la quantité de grands & de petits chiens ; il faut la donner à une chaleur modérée, c'est-à-dire, qu'on y puisse souffrir le doigt sans se brûler, & la faire manger aux petits chiens le soir : cela les soutiendra mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui sont souvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture jusqu'à six mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à-peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y soient faits, & n'y maigrissent point. Quand on leur seroit manger de tems-en-tems de la chair de cheval crue, sur-tout dans l'hiver, depuis six mois jusqu'à un an,

cela ne peut faire qu'un bon effet; il faut observer, si on leur donne de cette viande, que l'animal ne soit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe cassée & autres accidens qui font tuer les chevaux sans être malades.

Il y a des exemples à rapporter sur cela : la plupart des chiens anglois ne sont nourris que de chair de cheval; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maisoncele*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris; il ne les nourrissoit que de chair de cheval; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chassoit le cerf & le chevreuil; il ne faisoit vivre ses chiens que de chevaux morts; à la réforme de son équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil: c'est l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & sages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain sec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéissance, connoître les valets de chiens & la trompe. A quinze mois on fait chasser les lices, & à dix-huit les mâles: c'est l'usage qui est observé dans la vénerie du roi. Quand on les mène à la chasse les premières fois, ils vont couplés avec les autres aux brisées; un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle il ne doit y en avoir que six pour pouvoir les mener plus aisément; il se promène pendant la chasse; s'il la voit passer, il se met sur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faisant voir passer & crier les autres, & tâcher de se trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler; à la seconde chasse, si celui qui en est chargé peut se trouver à la fin d'un cerf qui ne doit pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la permission à ceux qui peuvent la lui donner, & à la mort du cerf les laisser fouler; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laisser manger de la venaison toute chaude: c'est une petite curée qui doit faire un très-bon effet; aux chasses suivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir soin que les valets de chiens à pié les reprennent quand on les verra trainer derrière les autres ou dans les routes. Si l'on veut courre un second cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & observer cela jusqu'à ce qu'ils aient atteint toute leur force, qui est à deux ans; sans cela si on les laisse chasser tout le jour, & un second cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de suivre les autres, quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'effilent, maigrissent, ont de la peine à prendre le dessus, & souvent ne reviennent point, périssent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chasse. Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la meute, & que l'âge exige de les faire chasser, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déjà été à la chasse & découplés jusqu'à ce qu'ils aient pris assez d'haleine & de force pour suivre les autres; sur seize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort; les vieux les maîtriseront toujours; si la chasse prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait deharder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aise deux-à-deux qu'à la harde; on les emmène au petit galop; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement, & les faire boire quand ils trouvent de l'eau; s'il re-

joint la chasse, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chassent avec les autres.

Il seroit à-propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chasser, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils se trouveroient égarés & seuls, ils reconnoissent les routes pour revenir au chenil, & cela plusieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV étoit composée de cent quarante chiens; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mène ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chasse partagés en quatre parties; les chiens de meute qui sont les plus jeunes & les plus vigoureux sont découplés les premiers au nombre de 40 à 50; les trois autres relais sont composés du reste. A mesure qu'un chien de meute se fait sage, il est descendu à la vieille meute; ceux de la vieille meute qui baissent un peu de vigueur & de vitesse, sont mis à la seconde vieille meute; & quand ceux-ci baissent, ils sont descendus de même aux six chiens, qui sont le troisième & dernier relais; les trois relais sont ordinairement de dix-huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage; (quand il n'y en auroit que huit à chaque harde, cela n'en feroit que mieux quand il faut avancer, & sur-tout au galop, ce qui arrive assez souvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup; ainsi, il reste toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chasse; ce sont les lisses en chaleur, celles qui sont pleines, les malades; les maigres, les boiteux & les fatigués de la dernière chasse, cela fait que le nombre est toujours à-peu-près égal à la chasse; pour cela on a réglé tous les relais sur la liste au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais se trouve rempli du nombre ci-dessus; quand même ils se trouveroient tous en état, l'on n'en mène pas davantage à chaque relais pour la raison déjà dite.

Maladies & mort des chiens en l'année 1763. En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chasse diminua bien par la maladie épidémique qui s'est jetée sur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie sont morts; on a été réduit dans la grande meute du roi à ne mener à la chasse que quarante à cinquante chiens au plus: cette maladie a commencé en Angleterre, est venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans presque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, seigneurs & gentilshommes en ont été attaquées, & la plupart sont morts; les chiens de basse-cour, de méuniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi, sont presque tous morts; on a été obligé, les jours de chasse, d'aller chercher à voir un cerf; les piéqueurs & valets de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport; on y alloit avec ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais; S. M. étoit obligée de chasser avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pû trouver de remède à ce malheureux mal; on en essaie tous les jours de nouveaux sans qu'on puisse trouver le véritable: la moitié des chiens des meutes du roi sont morts de cette maladie.

Les chasses que l'on fait avec ce petit nombre de chiens sont des plus belles; en voilà plusieurs où

tout le nombre des chiens menés à la chasse se trouvent à la mort du cerf, qui se monte depuis quarante jusqu'à soixante chiens, des chasses plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chasses, au contraire, quand on attaque plusieurs cerfs ensemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela se sépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occasion d'en trouver un séparé seul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chasser séparément; on fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont; plusieurs cerfs se trouvent échauffés ensemble, les voies se croisent, les chiens tournent au plus près d'eux; si ce n'est pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chasser, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres sur la voie qui est foulée par ceux qui sont en avant; ils chassent mollement, la plupart de l'équipage est dispersé, & cela fait faire de très-mauvaises chasses.

Je ferois du sentiment de M. de Ligniville, de n'avoir à la chasse que soixante à soixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & seize à chacun des trois relais; quand les chiens de meute se sépareroient, le nombre étant moindre, il seroit bien plus aisé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chasser, & de les accoutumer à l'obéissance, ce qui seroit faire toujours de bien plus belles chasses; les veneurs & les chiens feroient bien plus ensemble, & l'amusement du maître plus complet. Je suivrois encore le conseil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute; il n'en mettoit par an que la sixième partie du nombre dont la meute étoit composée. Il dit les inconvéniens du grand nombre; il faut faire réformer tous les chiens inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de six mois ne veulent point chasser, & ceux qui sont lourds, épais & mal faits; je ne voudrois que des chiens qui chassassent bien ensemble, & autant qu'il seroit possible qui fussent du même pié, criant bien; c'est un bel ornement à la chasse qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder six ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui sont lourds, épais, pour en faire une harde qui serviroit pour fouler l'enceinte où on seroit rapport, & faire partir le cerf.

Si l'on mène le nombre de soixante-dix chiens à la chasse, & comme il est dit ci-dessus, qu'il faille encore trouver six chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il est aisé d'en prendre le nombre sur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura assez pour soutenir jusqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'est celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins suivant l'état de la meute de chaque chasse; mais dans les sécheresses, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il se trouvera quelquefois la moitié de la meute dessollée; la chasse d'après ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de dessous les piés soit assez revenue & ferme pour qu'on les puisse mener à la chasse; si la chasse d'après il s'en trouve encore un certain nombre de dessollés, il en reste peu pour la troisième chasse; en cela on mène ce qu'on peut; quand le nombre seroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chasser; on

Tome XVI.

doit faire force usage de restrainctif, dont il sera parlé aux remèdes des maladies des chiens.

Nous croirions faire un larcin à l'Encyclopédie si nous n'insérions dans cet article le précis des idées de M. de Buffon sur le chien, le cerf, & la chasse; nous nous permettrons aussi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illustre écrivain.

Les chiennes produisent six, sept, & quelquefois jusqu'à douze petits; elles portent neuf semaines. La vie des chiens est bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques-uns jusqu'à vingt. La durée de la vie est dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au tems de l'accroissement; il est deux ans à croître, il vit aussi sept fois deux ans; l'on peut connoître son âge par les dents, qui dans la jeunesse sont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à mesure qu'il vieillit deviennent noires, mousses, & inégales; on le connoit aussi par le poil, car il blanchit sur le museau, sur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorsqu'il vient de naître, n'est pas encore entièrement achevé. Les chiens naissent communément les yeux fermés; les deux paupières ne sont pas simplement collées, mais adhérentes par une membrane qui se déchire lorsque le muscle de la paupière supérieure est devenu assez fort pour la relever & vaincre cet obstacle, & la plupart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixième ou douzième jour. Dans ce même tems les os du crâne ne sont pas achevés, le corps est bouffi, le museau gonflé, & leur forme n'est pas encore bien dessinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire usage de tous leurs sens, & prennent ensuite de la force, & un prompt accroissement. Au quatrième mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, sont bien-tôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux; savoir six incisives en haut & six en bas, deux canines en haut & deux en bas, quatorze machelières en haut & douze en bas; mais cela n'est pas constant, & il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelières. Dans ce premier âge les mâles comme les femelles s'accroupissent pour pisser, ce n'est qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuisse, & c'est dans ce même tems qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens présentent quelque chose de remarquable dans leur structure; ils n'ont point de clavicules, & ont un os dans la verge; leur mâchoire est armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines sont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on observe de même dans le lion & plusieurs autres animaux carnassiers. On reconnoit la jeunesse des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jaunissent & s'émoussent à mesure que l'animal vieillit, & sur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître sur le museau: la durée ordinaire de la vie des chiens est environ de quatorze ans; cependant on a vu un barbet vivre jusqu'à l'âge de dix-sept ans, mais il étoit décrépité, sourd, presque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout tems; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours; elles ne souffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce tems, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle sont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties; ils se séparent d'eux-mêmes après un certain tems, mais on ne peut les séparer de force sans les blesser, sur-tout la femelle. Celle-ci a dix mamelles, elle porte cinq à six petits à-la-fois, quelquefois davantage (on en a vu en avoir jusqu'à douze & quatorze); le tems de sa portée dure deux mois

CCCcccij

& deux ou trois jours : on dit qu'elle coupe avec ses dents le cordon ombilical & qu'elle mange l'arrière-faix : le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche sans cesse ses petits & avale leur urine & leurs excréments pour qu'il n'y ait aucune odeur dans son lit ; quand on lui enleve ses petits elle va les chercher & les prend à sa gueule avec beaucoup de précaution ; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur , & qu'elle détermine ainsi le choix des chasseurs , qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir sans admiration sur la force digestive de l'estomac des chiens ; les os y sont ramollis & digérés, le suc nourricier en est extrait. Quoique l'estomac des chiens paroisse assez s'accommoder de toutes fortes d'alimens, il est rare de leur voir manger des végétaux crus ; lorsqu'ils se sentent malades ils broutent des feuilles de gramin, qui les font vomir & les guérissent. Les crottes ou excréments que rendent ces animaux sont blanchâtres, sur-tout lorsqu'ils ont mangé des os ; ces excréments blancs sont nommés par les Apothicaires *magnésie animale* ou *album græcum* ; & la Médecine qui ne se pique pas de satisfaire le goût par ses préparations, se l'est approprié comme médicament : cependant on est revenu, à ce qu'il paroît, de l'usage de cette substance prise intérieurement pour la pleurésie, on en fait tout-au-plus usage à l'extérieur dans l'esquinancie, comme contenant un sel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excréments sont si âcres, qu'ils détruisent entierement les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le sophia des Chirurgiens, & que leur causticité est telle qu'aucun insecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorsqu'un chien veut se reposer, il fait un tour ou deux en pivotant sur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures distinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques personnes ont pour cet animal va jusqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, & qu'on paye des gens pour exécuter les intentions du testateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant : ils remuent alors les jambes & aboient sourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des personnes avec qui on les fait coucher, & que c'est même un excellent moyen de guérir les gouteux ; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le soulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de soulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores, en facilitant la transpiration, & en donnant issue à la matiere morbifique. Quoiqu'il en soit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la consolidation, on a vu des personnes guéries avec succès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faisant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-tems à Paris, & que l'on nommoit le *médecin de Chaudrai*, du lieu où il faisoit son séjour.

Rage. De tous les animaux que nous connoissons, les chiens sont les plus sujets à la rage ou hydrophobie, maladie causée à ces animaux par la disette de boire & de manger pendant plusieurs jours, ou quelquefois par la mauvaise qualité de matieres corrompues dont ils se nourrissent assez souvent (suivant M. Mead, médecin anglois), ou encore par le défaut d'une abondante transpiration, après avoir long-tems

couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux ; il s'élançe indifféremment sur les hommes & sur les animaux, il les mord, & sa morsure leur cause la même maladie, si on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'estomac ; elle y cause une ardeur, un dessèchement, & une irritation si grande, que le malade tombe dans une aliénation de raison, dans des convulsions, dans une horreur & une appréhension terrible de tout ce qui est liquide : aussi ne faut-il pas s'étonner si les animaux, ainsi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une aversion insoutenable pour l'eau. Cet effet, ainsi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impossibilité où ils sont d'avaler les liquides : car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur semble, quelque chose subitement dans la gorge qui s'oppose à la descente du fluide. Les symptômes de cette maladie sont des plus terribles, & malheureusement les remedes connus ne font pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immersions dans la mer, quelquefois sans succès : on a imaginé aussi de faire usage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroît, n'est pas non plus toujours infallible. Comme cette maladie paroît être vraiment spasmodique, on y a employé avec succès les calmans, tels que l'opium & les antispasmodiques ; ainsi qu'on le voit dans la dissertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lemery conseille en pareil cas, l'usage fréquent des sels volatils, &c.

Comme il arrive souvent dans plusieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus sur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'histoire de l'académie, an. 1723. un expédient pour savoir si le chien dont on a été mordu, & que l'on suppose tué depuis, étoit enragé ou non ; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents, & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on présente ensuite à un chien vivant ; s'il le refuse en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de sang à sa gueule ; si la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens sont encore sujets à plusieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens sont attaqués d'une espee de maladie vénérienne qui ressemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peste*.

Le chien courant que M. de Buffon a fait dessiner, a été choisi par M. de Dampierre, qui a autant de connoissance que de goût dans tout ce qui concerne la chasse.

Les chiens courans ont le museau aussi long & plus gros que celui des mâtins ; la tête est grosse & ronde, les oreilles sont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps est gros & alongé, la queue s'éleve en-haut & se recourbe en-avant, le poil est court & à-peu-près de la même longueur sur tout le corps, les chiens courans sont blancs ou ont des taches noires ou fauves sur un fond blanc.

Il y en a de trois sortes : savoir, les chiens françois, les chiens normands ou baubis, & les chiens anglois.

Description du chien courant. Il faut que les chiens courans françois aient les naseaux ouverts, le corps peu alongé de la tête à la queue, la tête légère & nerveuse, le museau pointu ; l'œil grand, élevé, net, luisant, plein de feu ; l'oreille grande, souple & pendante ; le col long, rond & flexible ; la poitrine étroite sans être serrée, les épaules légères, la jambe ronde, droite & bien formée ; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu ;

le ventre avalé, (c'est un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retrouffé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuisse ronde & détachée, le flanc sec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à son origine, velue (il la faut à poilras), longue, déliée, mobile, sans poil à l'extrémité; le poil du ventre rude, la patte sèche, peu allongée, & l'ongle gros, &c. Les chiens normans ou haubis ont le corsage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens anglois ont la tête plus menue, le museau plus long & plus effilé, le corsage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légère, & les piés mieux faits: ceux de la race pure sont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a présenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire dessiner pour un limier, n'est pas assez beau; il le nomme bien un *metis de race de basset & de matin*; il y en avoit à la vénerie de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli son objet.

Chiens de Calabre. Ces chiens sont très-grands parce qu'ils viennent de très-grands danois mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Versailles deux très-beaux, de la hauteur du danois, fort courageux, & très-ardens à la chasse du loup; ils participoient des caractères des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui est un peu au-dessus du pié en-dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. de Buffon a fait dessiner, avoit deux piés neuf pouces, depuis le bout du nez jusqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, 1 pié 9 pouces 9 lig.

Hauteur du train de derrière, 1 pié 10 pouces.

Longueur des oreilles, 6 pouces 6 lignes.

Les chiens passent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, savoir quatre sur la poitrine, & six sur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque côté, & quatre fausses.

Les vertèbres de la queue du chien sont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont sous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, soit testicules ou autres choses, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des Sciences, l'histoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maison de campagne, a vécu quarante jours sans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelat qu'elle avoit déchiré.

Epreuve de M. de Buffon. Il éleva une louve prise à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoissoient l'un & l'autre aucun individu de leur espèce; la première année ces jeunes animaux jouoient perpétuellement ensemble, & paroissoient s'aimer. A la seconde année ils commencerent à se disputer la nourriture & à se donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troisième année ces animaux commencerent à sentir les impressions du rut, mais sans amour: car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigriront tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réussi, puisqu'il en est sorti des chiens, mais qui ne valoient rien pour la chasse.

Dans le même tems M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piège. Ces animaux n'eurent pas la moindre

querelle ensemble; le renard s'approchoit même assez familièrement, mais dès qu'il avoit flairé de trop près sa compagne, le signe du desir disparoissoit, & il s'en retournoit tristement dans sa hute. Lorsque la chaleur de cette chienne fut passée, on lui en substitua jusqu'à trois autres successivement, pour lesquels il eut la même douceur, mais la même indifférence: enfin on lui amena une femelle de son espèce qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup sont des espèces non-seulement différentes du chien, mais séparées & assez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiens* en espèce.

Le cerf. M. de Buffon, tom. XI, p. 85. Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne semblent être faits que pour embellir, animer la solitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paisibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légère, sa taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles & nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans se renouvelle, sa grandeur, sa légèreté, sa force, le distinguent assez des autres habitans des bois; & comme il est le plus noble d'entr'eux, il ne sert qu'aux plaisirs des plus nobles des hommes; il a dans tous les tems occupé le loisir des héros; l'exercice de la chasse doit succéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder; savoir manier les chevaux & les armes sont des talens communs au chasseur & au guerrier; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir, & même pour seconder le courage, se prennent à la chasse, & se portent à la guerre; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans moleste, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange & sans satiété.

Que peuvent faire de mieux les hommes qui par état sont sans cesse fatigués de la présence des autres hommes? Toujours environnés, obédés & gênés, pour ainsi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empressement, forcés de s'occuper des soins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils sont plus élevés; les grands ne sentiroient que le poids de la grandeur, & n'existeroient que pour les autres, s'ils ne se déroboient par instans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de soi-même, pour rappeler dans l'ame les affections personnelles, les desirs secrets, ces sentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont besoin de solitude; & quelle solitude plus variée, plus animée que celle de la chasse? Quel exercice plus sain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'esprit?

Il seroit aussi pénible de toujours représenter que de toujours méditer. L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses abstraites; & de même que s'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses, mener une vie sédentaire, & faire de son cabinet le centre de son existence, est un état peu naturel, il semble que celui d'une vie tumultueuse, agitée, entraînée, pour ainsi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on est obligé de s'observer, de se contraindre & de représenter continuellement à leurs yeux, est encore une situation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il est aisé de sentir que représenter n'est pas être, & aussi que nous sommes moins faits pour penser que pour agir, pour raisonner que pour jouir. Nos vrais plaisirs consistent dans

le libre usage de nous-mêmes; nos vrais biens sont ceux de la nature : c'est le ciel, c'est la terre, ce sont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouissance utile, inépuisable. Aussi le goût de la chasse, de la pêche, des jardins, de l'agriculture est un goût naturel à tous les hommes; & dans les sociétés plus simples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie; les nobles dont le métier est la chasse & les armes, les hommes en sous-ordre qui ne sont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les sociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre le plaisir de la chasse plus vif & plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chasse du cerf demande des connoissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, stylés, dressés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le sexe; il doit savoir distinguer & reconnoître si le cerf qu'il a détourné (*a*) avec son limier (*b*), est un dague (*c*), un jeune cerf (*d*), un cerf de dix cors jeunement (*e*), un cerf de dix cors (*f*), ou un vieux cerf (*g*), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoissance, sont le pié (*h*) & les fumées (*i*). Le pié du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa jambe est (*k*) plus grosse & plus près du talon, ses voies (*l*) sont mieux tournées, & ses allures (*m*) plus grandes; il marche plus régulièrement; il porte le pié de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche à le pié plus mal fait, les allures plus courtes, & ne pose pas régulièrement le pié de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf est à sa quatrième tête (*n*), il est assez reconnoissable pour ne s'y pas méprendre; mais il faut de l'habitude pour distinguer le pié du jeune cerf de celui de la biche; & pour être sûr, on doit y regarder de près & en revoir (*o*) souvent & à plusieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, &c. sont encore plus aisés à reconnoître; & à juger, ils ont le pié de devant beaucoup plus gros que celui de derriere; & plus ils sont vieux, plus les côtés des piés sont gros & usés: ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulières que celles des jeunes cerfs, le pié de derriere posant toujours assez exactement sur le pié de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent (*p*) presque autant que les jeunes cerfs, mais d'une manière différente

(*a*) Détourner le cerf, c'est tourner tout-autour de l'endroit où un cerf est entré, & s'assurer qu'il n'est pas sorti.

(*b*) Limier, chien que l'on choisit ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dresse pour détourner le cerf, le chevreuil, le sanglier, &c.

(*c*) Dague, c'est un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues sont la première tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la seconde année.

(*d*) Jeune cerf, qui est dans la troisième, quatrième ou cinquième année de sa vie.

(*e*) Cerf de dix cors jeunement, cerf qui est dans la sixième année de sa vie.

(*f*) Cerf de dix cors, qui est dans la septième année de sa vie.

(*g*) Vieux cerf, cerf qui est dans la huitième, neuvième, dixième &c. année de sa vie.

(*h*) Le pié, empreinte du pié du cerf sur la terre.

(*i*) Fumées, sientes du cerf.

(*k*) On appelle *jambes* les deux os qui sont en-bas à la partie postérieure, & qui font trace sur la terre avec le pié.

(*l*) Voies, ce sont les pas du cerf.

(*m*) Allures du cerf, distance de ses pas.

(*n*) Tête, bois ou cornes du cerf.

(*o*) En revoir, c'est d'avoir des indices du cerf par le pié.

(*p*) Se méjuger, c'est, pour le cerf, mettre le pié de derriere hors de la trace de celui de devant.

& avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pié de derriere à côté de celui de devant, & jamais au-delà ni en-deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pié, il est obligé de suivre le contrepie (*q*) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoissance du pié; sans cela il ne lui seroit pas possible de faire un rapport juste à l'assemblée des chasseurs; & lorsque sur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ses brisées (*r*) il doit encore savoir animer son limier & le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet instant celui qui laisse courre (*s*) (on ne fait plus usage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi-douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs foulent l'enceinte à cheval en faisant du bruit pour le faire partir), sonne pour faire découpler (*t*) les chiens, & dès qu'ils le font, il doit les appuyer de la voix & de la trompe; il doit aussi être connoisseur & bien remarquer le pié de son cerf, afin de le reconnoître dans le change (*u*) ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent & font deux chasses; les piqueurs (*x*) doivent se séparer aussi & rompre (*y*) les chiens qui se sont fourvoyés (*z*) pour les ramener & les rallier à ceux qui chassent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ses chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider dans le change (quand un cerf est accompagné), les faire revenir sur un retour pour ne se pas méprendre, tâcher de revoir du cerf aussi souvent qu'il est possible, car il ne manque jamais de faire des ruses; il passe & repasse souvent deux ou trois fois sur ses voies; il cherche à se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout-de-suite, ou bien il se jette à l'écart, se cache & reste sur le ventre; dans ce cas lorsqu'on est en défaut (*a*), on prend les devants, on retourne sur les derrières; les piqueurs & les chiens travaillent de concert; si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est resté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau; & lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vû le pays où l'on est, & d'aller l'y chercher; dès qu'on sera tombé sur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (*b*), ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déjà fatigué; leur ardeur augmente à mesure qu'il

(*q*) Suivre le contre-pié, c'est suivre les traces à rebours.

(*r*) Brisées, endroit où le cerf est entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.

Nota. Que comme le pié du cerf s'use plus ou moins, suivant la nature des terrains qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaison entre cerf du même parc, & que par conséquent il faut avoir d'autres connoissances, parce que dans le tems du rut, on court souvent des cerfs venus de loin.

(*s*) Laisser courre un cerf, c'est le lancer avec le limier, c'est-à-dire le faire partir.

(*t*) Découpler les chiens, c'est détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chasser.

(*u*) Change, c'est lorsque le cerf en va chercher un autre, pour le substituer à sa place.

(*x*) Les piqueurs sont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chasser.

(*y*) Rompre les chiens, c'est les faire quitter ce qu'ils chassent, & les rappeler.

(*z*) Se fourvoyer, c'est s'écarter de la voie, & chasser quelqu'autre cerf que celui de la meute.

(*a*) Etre en défaut, c'est lorsque les chiens ont perdu la voie du cerf.

(*b*) Relever le défaut, c'est retrouver les voies du cerf, & le lancer une seconde fois.

s'affoiblit, & leur sentiment est d'autant plus distinctif & plus vif, que le cerf est plus échauffé; aussi redoublent-ils de jambes & de voix; & quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens, ses ruses & ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit, & de se jeter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent ensuite les chiens sur la voie (s'il en est sorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (c); quand il est sur ses fins (d) (abois), où il tâche encore de défendre sa vie, & blesse souvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux des chasseurs trop ardents, jusqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jaret pour le faire tomber, & l'acheve ensuite en lui donnant un coup de couteau-de-chasse au défaut de l'épaule. Depuis quelque tems on porte une carabine, pour empêcher le désordre qu'il feroit dans la meute étant aux abois. On célèbre en même tems la mort du cerf par des fanfares; on le laisse fowler aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant faire curée (e).

Toutes les saisons, tous les tems ne sont pas également bons pour courre le cerf (f). Au printems, lorsque les feuilles naissantes commencent à parer les forêts, que la terre se couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins sûr le sentiment des chiens; & comme le cerf est alors dans sa plus grande vigueur, pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Aussi les chasseurs conviennent-ils que la saison où les biches sont prêtes à mettre bas, est celle de toutes où la chasse est la plus difficile, que dans ce tems les chiens quittent souvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux; & de même au commencement de l'automne lorsque le cerf est en rut (g), les limiers quêtent sans ardeur; l'odeur forte du rut leur rend peut-être la voie plus indifférente, peut-être aussi tous les cerfs ont-ils dans ce tems à-peu-près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf; les chiens n'ont point de sentiment; on voit les limiers mêmes suivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette saison comme les cerfs ne trouvent point à viander (h) dans les forêts, ils en sortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres enfumées; ils se mettent en hardes (i) dès le mois de Décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à se mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils se tiennent serrés les uns contre les autres, & se rechauffent de leur haleine; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & sortent dans les blés. Au printems ils mettent bas (k); la tête se détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche; il est rare que les deux côtés tombent précisément en même tems (cependant cela n'est pas sans exemple; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux-Plainveaux, qui n'étoient pas à trois piés de distance l'un de l'autre), & souvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chute de chacun des côtés de la

(c) Battre l'eau, battre les eaux, c'est traverser, après avoir été long-tems chassé, une rivière ou un étang.

(d) Abois, c'est lorsque le cerf est à l'extrémité & tout à fait épuisé de forces.

(e) Faire la curée, donner la curée, c'est faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont prise.

(f) Courre le cerf, chasser le cerf avec des chiens courans.

(g) Rut, chaleur, ardeur, d'amour.

(h) Viander, brouter, manger.

(i) Harde, troupe de cerfs.

(k) Mettre bas, c'est lorsque le bois des cerfs tombe.

tête. Les vieux cerfs sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de Février ou au commencement de Mars; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de Mars; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'Avril; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de Mai; mais il y a sur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui sont plus jeunes. Au reste la mue de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux, & retarde lorsqu'il est rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils se séparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui demeurent ensemble; ils ne se tiennent pas dans les forêts, mais ils gagnent le beau pays, les buissons, les taillis, & fourrés; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête; & dans cette saison ils marchent la tête basse, crainte de la froisser contre les branches, car elle est sensible tant qu'elle n'a pas pris son entier accroissement. La tête des plus vieux cerfs n'est encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de Mai: on dit en proverbe, à la mi-Mai mi-tête, à la mi-Juin, mi-graisse & n'est tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de Juillet; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repousse & se refait aussi plus tard; mais dès qu'elle est entièrement alongée, & qu'elle a pris de la solidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle est revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant plusieurs jours de suite, on prétend qu'elle se teint de la couleur de la sève du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rousse contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les charmes & les trembles. On dit aussi que les têtes des jeunes cerfs qui sont lisses & peu perlées, ne se teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures sont fort près les unes des autres, parce que ce sont ces perlures qui retiennent la sève qui colore le bois; mais je ne puis me persuader que ce soit la vraie cause de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conséquent ils n'avoient pu toucher au bois, lesquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de tems après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à ressentir les impressions du rut; les vieux sont les plus avancés: dès la fin d'Août & le commencement de Septembre, ils quittent les buissons, reviennent dans les forêts, & commencent à chercher les bêtes*.

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui est dessus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté sa tête, & qui est dépouillé de son écorce, se nomme *frayoir*, il est présenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait; le commandant le présente au grand veneur, le grand veneur au roi; il y a un droit établi dans la *venerie* pour le premier frayoir. Salnové, dans son *chapitre vij.* dit que quand un gentilhomme de la *venerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit; à présent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui sont partagés aux huit valets de limiers, & le grand veneur leur donne aussi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix sols, & souvent ce ne sont pas eux qui apportent le premier frayoir: c'est le règlement qui est en usage aujourd'hui dans la *venerie*, & c'est toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le présente au grand veneur.

* Les bêtes, en terme de Chasse, signifient les biches.

& le grand veneur au roi. *Voyez* le nouveau traité de la vénerie, Paris 1750. p. 27.

Rut: ils raient (1) d'une voix forte, le col & la gorge leur enflent, ils se tourmentent, ils traversent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les fêpées, enfin ils paroissent transportés, furieux, & courent de pays en pays, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne suffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore poursuivre, contraindre, assujettir: car elles évitent d'abord, elles fuient, & ne les attendent qu'après avoir été long-tems fatiguées de leurs poursuites. C'est aussi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorsque deux cerfs se trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils sont d'égale force, ils se menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & se précipitant l'un sur l'autre, ils se battent à outrance, & se donnent des coups d'andouillers (m) si forts que souvent ils se blessent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, & alors le vainqueur ne perd pas un instant pour jouir de sa victoire & de ses desirs, à moins qu'un autre ne survienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs sont toujours les maîtres, parce qu'ils sont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'osent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils sont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils sautent sur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préfèrent les vieux cerfs, non parce qu'ils sont plus courageux, mais parce qu'ils sont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils sont aussi plus inconstans; ils ont souvent plusieurs bêtes à la fois; & lorsqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en séparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & passent ainsi successivement à plusieurs, jusqu'à ce qu'ils soient tout-à-fait épuisés.

Cette fureur amoureuse ne dure que trois semaines; pendant ce tems ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne reposent, nuit & jour ils sont sur pié, & ne font que marcher, courir, combattre & jouir; aussi sortent-ils de-là si défaits, si fatigués, si maigres, qu'il leur faut du tems pour se remettre & reprendre des forces: ils se retirent ordinairement alors sur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier Septembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors, & dix cors jeunement, il commence vers le dix Septembre, & finit dans les premiers jours d'Octobre; pour les jeunes cerfs c'est depuis le vingt Septembre jusqu'au quinze Octobre; & sur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui soient en rut, parce qu'ils y sont entrés les derniers de tous: les plus jeunes biches sont de même les dernières en chaleur. Le rut est donc entièrement fini au commencement de Novembre, & les cerfs dans ce tems de foiblesse sont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils se rétablissent en peu de tems par la bonne nourriture, & l'on remarque souvent un second rut à la fin d'Octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produisent ordinairement qu'un faon (n),

(1) Raie, crier.

(m) Andouillers, cornichons du bois de cerf.

(n) Faon, c'est le petit cerf qui vient de naître.

très-rarement deux; elles mettent bas au mois de Mai & au commencement de Juin, elles ont grand soin de dérober leur faon à la poursuite des chiens, elles se présentent & se font chasser elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne sont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches sont plus grasses & prennent beaucoup plus de venaison que les autres, aussi sont elles les premières en chaleur. On prétend aussi qu'il se trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'est pas absolument contre toute vraisemblance.

Dans le nouveau traité de vénerie, 1750. ch. xiv. des têtes bisarres, pag. 40. il est dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut prise par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à sa majesté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit sur la chasse, dont le manuscrit est à la bibliothèque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans son park de Pilbok une biche qui avoit son faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-tems qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ, alors les bosses commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* jusqu'à ce que ces bosses allongées en dagues lui fassent prendre le nom de *daguets*. Il ne quitte pas sa mere dans les premiers tems, quoiqu'il prenne un assez long accroissement, il la suit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs se rassemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuses que la saison est plus rigoureuse. Au printems ils se divisent, les biches se recelent pour mettre bas, & dans ce tems il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent ensemble. En général, les cerfs sont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'est que la crainte ou la nécessité qui les disperse ou les sépare.

Le cerf est en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'est-à-dire des cerfs nés au printems de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit présumer que ces accouplements sont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'est qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroissement; que les cerfs croissent & grossissent jusqu'à l'âge de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans jusqu'au même âge; mais il faut observer que le faon qui vient de naître se fortifie en peu de tems, que son accroissement est prompt dans la première année, & ne se ralentit pas dans la seconde; qu'il y a déjà surabondance de nourriture, puisqu'il pousse des dagues, & c'est-là le signe le plus certain de la puissance d'engendrer; mais ceux qui ont un tems marqué pour le rut, ou pour le frai, semblent faire une exception à cette loi. Les poissons fraient & produisent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitième partie de leur accroissement: & dans les animaux quadrupèdes ceux qui, comme le cerf, l'élan, le dain, le renne, le chevreuil, &c. ont un rut bien marqué, engendrent aussi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il est nécessaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de se rappeler ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au sujet de la génération: elle dépend en entier de la surabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'est

c'est toujours dans le premier âge que l'accroissement est le plus prompt, la nourriture est entièrement employée à l'extension, au développement du corps, il n'y a donc nulle surabondance, par conséquent nulle production, nulle sécrétion de liqueur féminale, & c'est par cette raison que les jeunes animaux ne sont pas en état d'engendrer; mais lorsqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroissement, la surabondance commence à se manifester par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouissement des parties de la génération, précèdent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la surabondance se marque par des effets encore plus sensibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (o), l'enslure du col & de la gorge, venaison (p). (M. de Buffon nomme venaison la graisse du cerf; dans la vénerie, c'est sa chair & non sa graisse; quand la chair est bien vermeille, on dit que la venaison est belle, & quand elle est pâle, on dit que la venaison n'est pas belle); & comme le cerf croit fort vite dans le premier âge, il ne se passe qu'un an depuis sa naissance, jusqu'au tems où cette surabondance commence à se marquer au-dehors par la production du bois: s'il est né au mois de Mai, on verra paroître dans le même mois de l'année suivante, les naissances du bois qui commence à pousser sur le têt (q). Ce sont deux dagues qui croissent (sur deux pivots, qui sont deux bosses, sur lesquelles le bois se forme sur le massacre du cerf), s'allongent & s'endurcissent à mesure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déjà vers la fin d'Août pris leur entier accroissement & assez de solidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même tems il achève de se charger de venaison, qui est une graisse abondante, produite aussi par le superflu de la nourriture, qui dès-lors commence à se déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur féminale dépendent de la même cause; c'est que si vous détruisez la source de la liqueur féminale, en supprimant par la castration les organes nécessaires pour cette sécrétion, vous supprimez en même tems la production du bois; car si l'on fait cette opération dans le tems qu'il a mis bas sa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & si on ne la fait au contraire que dans le tems qu'il a refait sa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reste pour toute sa vie dans l'état où il étoit, lorsqu'il a subi la castration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les signes qui l'accompagnent disparaissent aussi, il n'y a plus de venaison, plus d'enslure au col ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc nécessaires, non-seulement pour faire la sécrétion de la nourriture surabondante, mais elles servoient encore à l'animer, à la pousser au-dehors dans toutes les parties du corps, sous la forme de la venaison, & en particulier au sommet de la tête, où elle se manifeste plus que par-tout ailleurs par la production du bois. Il est vrai que les cerfs coupés ne laissent pas de devenir gras, mais ils ne produisent plus de bois, jamais la gorge ni le col ne leur enslent, & leur graisse ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaison des cerfs entiers qui, lorsqu'ils sont en rut, ont une odeur si forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en est si fort imbue & pénétrée,

(o) Les daintiers du cerf sont ses testicules.

(p) Venaison, c'est la graisse du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il est surchargé au commencement de l'automne, dans le tems du rut.

* Le têt est la partie de l'os frontal, sur laquelle appuie le bois du cerf.

qu'on ne peut ni la manger ni la sentir, & qu'elle se corrompt en peu de tems, au lieu que celle du cerf coupé se conserve fraîche, & peut se manger dans tous les tems.

Remarque sur la castration. M. de Buffon est du sentiment de tous les naturalistes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la vénerie du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la castration, dans quelque état que les têtes se trouvent, elles y restent, c'est-à-dire, que si l'opération se fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur poussera pas un nouveau bois; que si un cerf a sa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que sa tête se trouve à la castration, elle y reste.

Voici ce qui paroît détruire ce sentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les six mois de faon, ils sont devenus herres; à l'entrée de leur seconde année, daguets; à l'entrée de leur troisième année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occasion pour les faire couper, de crainte que par la suite leur bois ayant repoussé ils ne blessassent quelqu'un, étant persuadé qu'ils ne leur repousseroit rien sur la tête; à son grand étonnement leur bois a cru, comme si on ne leur avoit pas fait l'opération, & il est parvenu à la hauteur, grosseur, & garni d'andouillers, comme il en auroit poussé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y est rencontrée, c'est qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau est encore dessus, & que les bouts des andouillers sont mous, tendres & sensibles; voici la seconde année depuis l'opération, & qu'ils se trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il est écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de soin, il est devenu herre au bout d'un an, il lui est poussé des dagues qu'il a gardées un an suivant l'usage; après ce tems il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui est venu un bois qui étoit sa seconde tête, qu'il a gardé de même & a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui est poussé un autre bois qui faisoit sa troisième tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de Mai, il lui en est poussé un autre qui lui faisoit sa quatrième tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'Octobre 1764. Ce cerf étoit dressé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec sa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal se trouva si fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cordes lui avoient fait des découpages à plusieurs endroits, on l'a traité avec soin, ils s'est bien rétabli, il a mis bas sa quatrième tête, toujours dans le mois de Mai, il lui est poussé sa tête de cerf dix cors jeunelement, qui est venu à sa maturité, comme les autres, dans le mois de Septembre; sa tête étant presque tout-à-fait nettoyée de ses lambeaux, son maître lui a fait faire l'opération de la castration; au bout de trois semaines dans le mois d'Octobre, son bois est tombé, il a été remplacé par deux dagues sans andouillers de la hauteur d'un demi-pié, avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne sont point venues en maturité, elles sont restées molles, velues, conservant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas sa tête de dix cors jeunelement, par conséquent il avoit sept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit poussé que deux dagues, menues comme celle d'un daguet, il y a une observation à faire, c'est que

quelque tems après l'opération, il a eu la jambe gauche cassée entre le jarret & la jointure du derriere, on a voulu la lui remettre sans avoir pu réussir; la jambe lui est tombée en pourriture, cela pouvoit avoir contribué par les souffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût poussé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ses mues de seconde tête, celle de sa troisieme, un côté de sa quatrieme; celles de dix cors jeunement ont été perdues, je ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas si hautes ni si grosses que celles des cerfs des forêts, elles étoient blanches comme de l'ivoire, sans gouttiere ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruisent ce que les auteurs affurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf se trouvât quand on lui faisoit la castration, il y restoit, c'est à-dire, qu'un cerf à qui on faisoit cette opération, s'il avoit sa tête ou son bois fait, ce bois restoit dans cet état sans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en pouvoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puisqu'il a mis bas trois semaines après l'opération; & le deuxieme cas démontré par l'exemple que rapporte M. de Sainte-Aldégonde, que ces cerfs ont poussé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puisqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chassant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fût à la fin de Septembre, cela parut étonnant, on rassembla un nombre de chiens, il fut chassé & pris; à la mort sa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'est-à-dire couverte de la peau que les cerfs ont dessus, jusqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit des daintiers, ils ne se trouverent point, ni en-dehors, ni en-dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, sa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raison des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldégonde. Cependant il avoit le ventre noir, & sentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la saison & saillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres sur des jumens.

Un autre preuve que la production du bois vient uniquement de la surabondance de la nourriture, c'est la différence qui se trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes sont très-grosses, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend absolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à son aise, où il n'est troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut ensuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (r) large & bien garnie, le merain (s) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au-lieu que celui qui se trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture suffisante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure sera ferrée, le merain grêle, & les andouillers menus & en petit nombre; en sorte qu'il est toujours aisé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui se portent mal, qui ont été blessés ou seulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, &

(r) Empaumure, c'est le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a plusieurs andouillers rangés inégalement comme des doigts.

(s) Merain, c'est le tronc, la tige du bois de cerf.

une bonne venaison; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de tems pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainsi tout concourt à faire voir que ce bois n'est comme la liqueur féminale, que le superflu, rendu sensible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entiere au développement, à l'accroissement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

La disette retarde donc l'accroissement du bois, & en diminue le volume très-considérablement; peut-être même ne seroit-il pas impossible, en retranchant beaucoup la nourriture, de supprimer en entier cette production, sans avoir recours à la castration: ce qu'il y a de sûr, c'est que les cerfs coupés mangent moins que les autres; & ce qui fait que dans cette espece, aussi-bien que dans celle du dain, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'est qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la surabondance, il arrive que dans le tems où elle pourroit se manifester au-dehors, elles deviennent pleines; par conséquent le superflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & ensuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de surabondant; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, est plus favorable que contraire à cette explication; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne est celui qui, proportionnellement à sa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puisqu'il s'étend en-avant & en-arriere, souvent tout le long de son corps; c'est aussi de tous celui qui se charge le plus abondamment (t) de venaison; & d'ailleurs le bois que portent les femelles est fort petit en comparaison de celui des mâles. Cet exemple prouve donc seulement que quand la surabondance est si grande qu'elle ne peut être épuisée dans la gestation par l'accroissement du fœtus, elle se répand au-dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production semblable, un bois qui est d'un plus petit volume, parce que cette surabondance est aussi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la masse ni du volume des alimens, mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens: c'est cette seule matiere qui est vivante, active & productrice; le reste n'est qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, sans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui est la nourriture ordinaire du renne, est un aliment plus substantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf se nourrit, il n'est pas étonnant qu'il y ait plus de surabondance de cette nourriture organique, & par conséquent plus de bois & plus de venaison dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matiere organique qui forme le bois dans ces especes d'animaux, n'est pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conserve encore, après avoir passé par le corps de l'animal, des caracteres de son premier état dans le végétal. Le bois du cerf pousse, croît, & se compose comme le bois d'un arbre: sa substance est peut-être moins osseuse que ligneuse; c'est, pour ainsi dire, un végétal greffé sur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle se sert pour rapprocher les choses les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit,

(t) Le rangier (c'est le renne) est une bête semblable au cerf, & a la tête diverse, plus grande & chevellée; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins; sa tête lui couvre le corps, il a plus grande venaison que n'a un cerf en sa saison. Voyez la chasse de Phabus.

pour ainsi dire, que de bois, porte une espèce de bois qui n'est qu'un résidu de cette nourriture : le castor qui habite les eaux & qui se nourrit de poisson, porte une queue couverte d'écaillés : la chair de la loutre & de la plupart des oiseaux de rivière, est un aliment de carême, une espèce de chair de poisson. L'on peut donc présumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même espèce de nourriture s'assimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du castor. Aristote, Théophraste, Plin, disent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pousser, & croître sur le bois des cerfs lorsqu'il est encore tendre. Si ce fait est vrai, il seroit facile de s'en assurer par l'expérience; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

Le cerf n'est pas seulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'est encore par des vers d'une autre espèce qui naissent dans son gosier, & qui sont fausement accusés d'occasionner la chute des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'après de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourses qui lui sont affectées pour le dépôt de ses œufs; elle connoît aussi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit son chemin par le nez du cerf, au haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au sinus frontal, & l'autre aux bourses, dont nous venons de parler. Elle ne se méprend point; c'est par celle-ci qu'elle descend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourses qui en sont voisines. Elle y dépose des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croissent & vivent de la mucosité que les chairs de ses bourses fournissent continuellement. Lorsqu'ils sont arrivés à leur grosseur, ils sortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y subissent leur métamorphose qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de M. Valmont de Bomare, article mouche, p. 493.*

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes sont extrêmement velues, comme les bourdons; elles font, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux ailes; c'est sur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va déposer ses œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en sont point exemts: elle se glisse sous leur poil, & avec un instrument qu'elle porte au derrière & qu'on pourroit comparer à un bistouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal, & y introduit ses œufs ou ses vers, car on ignore si elle est ovipare ou vivipare. Ce bistouri ou cette tarière est d'une structure très-curieuse: c'est un cylindre écailleux composé de quatre tuyaux qui s'allongent à la manière de lunettes; le dernier est terminé par trois crochets, dont la mouche se sert pour percer le cuir de l'animal; le plus souvent cette piquure ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais si quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, se met à courir de toutes ses forces, & entre en fureur. Aussi-tôt que l'insecte naissant commence à fuser les liqueurs qui remplissent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'élève comme une bosse; les plus grosses ont environ 16 à 17 lignes de diamètre à leur base, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces bosses sont-elles sensibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédent.

Il paroît que les vers qui habitent ces tumeurs ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conserve

tout son appétit; il y a même des payfans qui préfèrent les jeunes bêtes qui ont de ces bosses à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penser que toutes ces plaies font sur l'animal l'effet de cauter, qui sont plus utiles que nuisibles en faisant couler les humeurs extérieurement. Lorsque le ver est arrivé à son état de perfection, il sort par l'ouverture de la bosse, & se laisse tomber à terre; il est digne de remarque que c'est toujours le matin qu'il prend son tems, après que les fraîcheurs de la nuit sont passées, & avant que la grande chaleur du jour soit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur le dessécheroit, si elle le trouvoit en route. Le ver se fourre sous quelque pierre ou sous quelque trou, où il subit sa métamorphose.

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui se trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, &c. dans l'hiver, qui sont presque gros comme le bout du petit doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printemps autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien sur ce sujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans son poëme de la *vénérè*, liv. II. dit qu'il cherche & combat les serpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves des cancre qu'il mange, ce qui le guérit aussitôt, & qu'il vit autant que font quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans son premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il est vieux, plus il est beau de son corps & de sa tête, & plus luxurieux il est, mais qu'il n'est pas si vite, si léger ni si puissant; que quand le cerf est très-vieux, il bat du pié pour faire sortir les serpens courroucés, & qu'il en avale & mange, & puis va boire, court çà & là, l'eau & le venin se mêlent ensemble, & il jette toutes les mauvaises humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, chap. xvj. rapporte le sentiment d'Isidore, que le cerf est le vrai contraire du serpent; & que quand il est vieux, décrépît & malade, il s'en va aux fosses & cavernes des serpens, puis avec les narines souffle & pousse son haleine dedans, en sorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le serpent de sortir dehors; lequel étant sorti, il le tue avec le pié, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de son corps; quand il sent le venin, il se met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à se vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, sortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen se renouvelle & se guérit, faisant mutation de poil.

Charles IX. chap. vj. rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il est écrit ci-dessus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela feroit quatre cens ans.

Plin donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le grand on a pris des cerfs avec des colliers au col, qu'on leur avoit attaché du tems dudit Alexandre; étant lesdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaison. Quand ils sont malades, Ambrosius dit qu'ils mangent des petits rejettons d'olivier, & se guérissent ainsi.

Plin écrit qu'ils n'ont jamais de fièvre, qui plus est qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princesses qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort long-tems, sans jamais avoir eu aucune fièvre, pour-

vu que les cerfs ayent été tués d'un seul coup.

Salnove ne dit rien de positif sur la longue vie des cerfs ; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enseigne aux cerfs les simples pour les guérir lorsqu'ils sont malades ; le cerf peut vivre long-tems sans accident, il s'en trouve peu de mort ; mais d'en favoir l'âge, cela ne se peut, ou bien de connoître s'il est jeune cerf, ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans son parfait chasseur sur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'est pas aisé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les Naturalistes sont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cens ans. L'auteur du livre dit : « Pour moi, sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, mon sentiment est que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans ». Il seroit aisé d'en faire l'expérience, en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches, ils y tiendroient le rut, & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient, de peur qu'ils ne se battissent entr'eux, & qu'à la fin ils ne tuassent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie* 1750, p. 140.

Le poème des dons des enfans de Latone ne dit rien sur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chasse de M. le Verrier de la Contrie, *I. part. au chap. j. de la chasse du cerf*, p. 80. l'auteur cite Phœbus, qui fixe la durée de sa vie à cent ans, il le réfute, en disant que les meilleurs naturalistes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie, & non cent. Il est toujours constant qu'il est de longue vie, quoique sujet à deux grandes incommodités, ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés : la première est une rétention d'urine ; la seconde, est une démangeaison vive & douloureuse, causée par de gros vers blancs, appelés *taons*, qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaise nourriture, dont il est obligé de faire son viandis ; comme la nature pousse au-dehors tout ce qui lui est contraire, ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où sortir : les uns vont le long du dos, les autres le long du cou, mais ne pouvant passer outre les oreilles, ils descendent sous la gorge, où ils s'amassent & y séjournent jusqu'à ce qu'ils ayent tous pû sortir par labouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette saison, on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings ; ces fortes de vers affoiblissent & font maigrir extraordinairement les cerfs, mais ils se guérissent de cette maladie aux mois de Mars & d'Avril ; en Mars, en mangeant le bouton qui précède le nouveau bois, & le bourgeon des arbres fruitiers ; en Avril, avec le nouveau bois même, les blés verts, & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine, ils s'en guérissent singulièrement : ils tuent à coups de pié un crapeau ou une vipère, la mangent, & se mettent ensuite à courir de toutes leurs forces, puis se jettent à l'eau ; ceci n'est point un conte fait à loisir (c'est toujours l'auteur de l'école de la chasse qui parle), j'en ai la preuve de mes yeux : Isidore est de plus mon garant, & nombre de personnes qui, en ouvrant des cerfs, ont trouvé dans leur panse de ces fortes de reptiles.

Le cerf s'épuise si fort pendant le rut, qu'il reste tout l'hiver dans un état de langueur ; sa chair est même alors si dénuée de bonne substance, & son sang si fort appauvri, qu'il s'engendre des vers sous sa peau, lesquels augmentent encore sa misère, & ne tombent qu'au printemps lorsqu'il a repris, pour ainsi dire, une nouvelle vie par la nourriture active que lui fournissent les productions nouvelles de la terre.

Toute sa vie se passe donc dans des alternatives

de plénitude & d'inanition, d'embonpoint & de maigre, de santé, pour ainsi dire, & de maladie, sans que ces oppositions si marquées & cet état toujours excessif alterent sa constitution, il vit aussi long-tems que les autres animaux qui ne sont pas sujets à ces vicissitudes. Comme il est cinq à six ans à croître, il vit aussi sept fois cinq ou six ans, c'est-à-dire trente-cinq ou quarante ans (u). Ce que l'on a débité sur la longue vie des cerfs, n'est appuyé sur aucun fondement ; ce n'est qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le tems d'Aristote, & ce philosophe dit avec raison que cela ne lui paroît pas vraisemblable, attendu que le tems de la gestation & celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant, malgré cette autorité, qui seule auroit dû suffire pour détruire ce préjugé, il s'est renouvelé dans des siècles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI. dans la forêt de Senlis qui portoit un collier, sur lequel étoit écrit, *Cæsar hoc me donavit*, & l'on a mieux aimé supposer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur romain, que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les tems pris le nom de *Cæsar*.

Il est très-certain que ce cerf a été représenté dans la salle du présidial à Senlis ; j'ai été pour l'y voir, mais il n'y étoit plus, l'inscription étoit encore sur la muraille, & je l'ai transcrite mot à mot, comme la voici, dans l'année 1756, le 30 Juin, en allant à Compiègne. « En l'an, &c. effacé, le roi Charles VI. » chassant dans la forêt de Hallatte prit le cerf dont » vous voyez la figure, portant un collier d'or, où » étoit écrit, *hoc me Cæsar donavit*, de ce lieu en » l'endroit où il fut relancé ».

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en grosseur & en hauteur depuis la seconde année de leur vie jusqu'à la huitième ; elle se soutient toujours belle, & à-peu-près la même pendant toute la vigueur de l'âge ; mais lorsqu'ils deviennent vieux, leur tête décline aussi. Il est rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lorsqu'ils ont leur tête est la plus belle (depuis quarante-six ans que je suis dans les chasses du cerf, je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-six, attaqué à Maffory, & pris à la rivière dans le mois de Juillet, il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans), & ce nombre n'est rien moins que constant ; car il arrive souvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouillers, & que l'année suivante il en aura plus ou moins, selon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos ; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture, la qualité de ce même bois dépend aussi de la différente qualité des nourritures ; il est comme le bois des forêts, grand, tendre, & assez léger dans les pays humides & fertiles ; il est au contraire court, dur & pesant dans les pays secs & stériles. Il en est de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux, elle est fort différente, selon les lieux qu'ils habitent : les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand, & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes seches, arides & pierreuses ; ceux-ci ont le corps bas, court & trapu, ils ne peuvent courir aussi vite, mais ils vont plus long-tems que les premiers ; ils sont plus méchants, ils ont le poil plus long sur le massacre, leur tête est ordinairement basse & noire, à-peu-près comme un arbre rabougri, dont l'écorce est rembrunie, au lieu que la tête des cerfs de plaine est haute & d'une couleur claire-rougeâtre, comme l'écorce des arbres

(u) Pour moi, sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, mon sentiment est que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Vénerie*, p. 141.

qui croissent en bon terrain. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & se tiennent presque toujours dans les taillis, où ils peuvent se soustraire plus aisément à la poursuite des chiens; leur venaison est plus fine, & leur chair est de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corse paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'est, pour ainsi dire, un basset parmi les cerfs; il a le pelage (x) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit absolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'est qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant sont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs est le fauve; cependant il se trouve même en assez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui sont roux: les cerfs blancs sont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans sa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait passer dans les forêts voisines, ils ont communiqué dans le tems du rut avec les biches, il en est sorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui se sont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre piés blancs, il est venu dans le tems du rut aux environs de Versailles à Faufferpauze, il a laissé de son espece, plusieurs faons en sont venus très-ressemblans; ils se sont élevés, en ont fait d'autres de leur espece, & se sont répandus dans les forêts voisines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, &c. Ce premier cerf à nez blanc est venu à Faufferpauze pendant plus de six à sept ans, toujours dans la saison du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a disparu, mais il y en a encore de très-ressemblans, il en est entré un de son espece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui semblent être des cerfs devenus domestiques, mais très-anciennement; car Aristote & Plin parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le sont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, semble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impression de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage est d'un fauve clair & délayé, ont souvent la tête pâle & mal teinte; ceux qui sont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, sur-tout ceux qui ont du poil noir sur le col, ont aussi la tête noire. Il est vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs est à-peu-près également blanc, mais ces bois different beaucoup les uns des autres en solidité & par leur texture, plus ou moins ferrée; il y en a qui sont fort spongieux & où même il se trouve des cavités assez grandes: cette différence dans la texture suffit pour qu'ils puissent se colorer différemment, & il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la seve des arbres pour produire cet effet, puisque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il soit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuse que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis, & l'oreille excellente; lorsqu'il veut écouter, il leve la tête, dresse les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorsqu'il sort dans un petit taillis ou dans quelque autre endroit à demi découvert, il s'arrête

(x) Pelage, c'est la couleur du poil du cerf, du dain, du chevreuil.

pour regarder de tous côtés, & cherche ensuite le dessous du vent pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il est d'un naturel assez simple, & cependant il est curieux & rusé; lorsqu'on le sifle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une espece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'assurance (y) & passe son chemin fierement & sans fuir: il paroît aussi écouter avec autant de tranquillité que de plaisir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs se servent quelquefois de cet artifice pour le rassurer, ce qui ne s'est jamais pratiqué dans la vénerie. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruse, qu'à mesure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mange lentement, il choisit sa nourriture; & lorsqu'il a viande, il cherche à se reposer pour ruminer à loisir, mais il paroît que la rumination ne se fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'est pour ainsi dire, que par secouffes que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans son premier estomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le col court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort se fait par une espece de hoquet, dont le mouvement se marque au-dehors & dure pendant tout le tems de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse & plus tremblante, qu'il est plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le tems du rut, il est alors si transporté, qu'il ne s'inquiète ni ne s'effraie de rien, on peut donc le surprendre aisément, & comme il est surchargé de venaison, il ne tient pas long-tems devant les chiens, mais il est dangereux aux abois, & il se jette sur eux avec une espece de fureur. Il ne boit guere en hiver, & encore moins au printemps; l'herbe tendre & chargée de rosée lui suffit; mais dans les chaleurs & sécheresses de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux marres, aux fontaines, & dans le tems du rut, il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non-seulement pour appaiser la soif brûlante, mais pour se baigner & se rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus légèrement alors que dans tout autre tems, à cause de la venaison dont le volume est plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vû traverser de très-grandes rivières; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs se jettent à la mer dans le tems du rut, & passent d'une île à une autre, à des distances de plusieurs lieues; ils sautent encore plus légèrement qu'ils ne nagent, car lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie, & même un palis d'une toise de hauteur; leur nourriture est différente suivant les différentes saisons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbrustes verts, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, &c. en hiver lorsqu'il neige, ils pelent les arbres & se nourrissent d'écorces, de mousse, &c. & lorsqu'il fait un tems doux, ils vont viander dans les blés au commencement du printemps; ils cherchent les chatons des trembles, des marfaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, &c. en été ils ont de quoi choisir, mais ils preferent les feigles à tous les autres grains, & la bourgenne à tous les autres bois. La chair du faon est bonne à manger, celle de la biche & du daquet n'est pas absolument mauvaise, mais celle des

(y) Marcher d'assurance, aller d'assurance, c'est lorsque le cerf va d'un pas réglé & tranquille.

cerfs a toujours un goût defagréable & fort* ; ce que cet animal a de plus utile , c'est fon bois & fa peau ; on la prépare , & elle fait un cuir fouple & très-durable ; le bois s'emploie par les Couteliers , les Fourbiffeurs , &c. & l'on en tire par la chimie des esprits alkali-volatils , dont la Médecine fait un fréquent ufage.

Lorsque le faon a environ fix mois , alors il change de nom , il prend celui de *here* : les boffettes croiffent & s'alongent , elles deviennent cylindriques , & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* (en termes de chaffe on les nomme *pivots*) ; ils font terminés par une face concave , fur laquelle pofe l'extrémité inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne fe forme qu'après fa premiere année ; il n'a qu'une fimple tige fur chaque pivot fans aucune branche , c'est pourquoi on donne à ces tiges le nom de *daguas* , & au cerf celui de *daguet* , tant qu'il eft dans fa feconde année ; mais à la troifieme année , au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches , que l'on appelle *andouillers*.

Alors l'animal eft nommé *cerf à la feconde tête* ; ce nom lui refte jufqu'à ce qu'il ait mis bas fa feconde tête ; celle qui lui repouffe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à fa troifieme tête* , qu'il conferve jufqu'à ce qu'il ait mis bas cette troifieme tête , & celle qui lui repouffe à la cinquieme année , lui fait prendre le nom de *cerf à fa quatrieme tête* , qu'il conferve de même jufqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête , celle qui lui repouffe lui fait prendre le nom de *dix cors* jeunement qu'il conferve pendant fa fixieme année ; quand il met bas cette tête , à celle qui lui repouffe à fa feptieme année , il prend le nom de *cerf dix cors* , après il n'y a plus de terme que celui de *gros & vieux cerfs* ; dans ces âges le nombre des andouillers n'eft pas fixe ; il y a plusieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. lefquels portoient des andouillers fur leurs dagues , qui étoient chaffés pour des cerfs à leur feconde tête , & qui à la mort ne fe trouvoient que daguets , parce qu'ils n'avoient point de meule , les daguets n'en ayant jamais ; les meules font une petite couronne en forme de bague , qui croît au bas du merain des cerfs , & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues font tombées , & qu'il leur pousse leur feconde tête , les daguets n'ont point de meule , mais feulement de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules fe forment à l'accroiffement de leur feconde tête , quand le nombre des andouillers eft au nombre pair , & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre , & particulièrement ceux qui forment l'empaumure , c'est-à-dire , andouillers de chaque côté à l'empaumure , cela fe dit *porter douze* , parce que l'on compte de cette façon ; l'andouiller qui croît le plus près des meules , fe nomme *premier andouiller* , celui qui fuit *fur-andouiller* , & celui d'après *chevillure* ; or il eft à préfumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouil-

* M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la faifon qu'elle eft bonne , puifqu'il la trouve d'un goût defagréable & fort ; il eft vrai qu'elle eft telle dans le tems du rut , mais quand il eft paffé , & que les cerfs font refaits & rétablis , elle eft très-bonne à manger , quand on fait bien l'accommoder. Elle étoit fi peu mauvaife , qu'anciennement on portoît à la bouche du roi les petits filets , la langue , le mufle & les oreilles : j'ai encore vu de mon tems y porter les petits filets & la langue ; on s'eft relâché fur cela , ils n'ont point été redemandés , & on ne les y a plus portés ; on les portoît à la bouche jufqu'à ce que les cerfs fuiffent en rut , pour-lors on cefloit jufqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auffi porter quelquefois la hampe du cerf , qui eft la poitrine , à la bouche de fa majesté qui les demandoit. Le roi mange actuellement les dindiers , & même dans le tems du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue , ces morceaux font pris par ceux à qui l'assemblée en pain , vin & viande tombe les jours que l'on chaffe , foit valets de limiers ou valets de chiens.

lers le long du merain , que tous les andouillers qui font au-deffus doivent être compris de l'empaumure , ainfi ayant trois andouillers le long du merain , & trois à l'empaumure , cela fait fix , autant de l'autre côté , fait douze , qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter , & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre , on dit *porter douze mal femée* : quand un cerf n'auroit qu'un premier andouiller , point de *fur-andouiller* , ni de *chevillure* , & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté , on doit toujours dire *porter douze* , comme je l'ai déjà dit , qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en fuppofant toujours les andouillers au-deffous , qu'ils y foient ou non ; un cerf qui a les trois premiers andouillers , & qui n'en a point à l'empaumure , il eft dit *porter huit* ; s'il y a un andouiller à l'empaumure , fi petit qu'il puiffe être , pourvu qu'il débordé le merain à y accrocher la bouteille , on le compte , & on dit *porter dix* ; s'il y en a autant de l'autre côté , s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre , il eft dit *porter dix mal femée* ; ainfi du plus grand nombre comme celui-ci , p. 143.

L'extrémité inférieure de chaque perche eft entourée d'un rebord en forme d'anneau , que l'on nomme *la meule* : ce rebord eft parfemé de tubercules appelés *pierrures* , & il y a fur les perches ou merain , & fur la partie inférieure des andouillers d'autres tubercules plus petits appelés *perlures* : ceux-ci font séparés les uns des autres dans quelques endroits par des fillons qui s'étendent le long du merain & des andouillers , & que l'on nomme *gouttiere* : à mefure que le cerf avance en âge le bois eft plus haut , plus ouvert , c'est-à-dire , que les perches font plus éloignées l'une de l'autre ; le merain eft plus gros , les andouillers font plus longs , plus gros & plus nombreux , les meules plus larges , les pierrures plus groffes , & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorsque le bois eft tombé , la face fupérieure des prolongemens de l'os du front refte à découvert (en terme de *venerie* il fe nomme *pivot*) ; mais bientôt le périoste & les tégumens qui embrassent chaque pivot en l'entourant s'alongent , leurs bords fe réuniffent fur la face fupérieure , & forment fur cette face une mafse qui a une confifance molle , parce qu'elle contient beaucoup de fang , & qui eft revêtue de poils courts à-peu-près de la même couleur que celui de la tête de l'animal : cette mafse fe prolonge en-haut , comme le jet d'un arbre devient la perche du bois , & pousse à mefure qu'elle s'éleve des branches latérales qui font les andouillers. Ce nouveau bois , qu'on appelle un *refrais* , eft de confifance molle dans le commencement de fon accroiffement : la réaction qui fe fait contre les pivots , forme les meules par la portion de matiere qui débordé autour de l'extrémité inférieure de chaque perche. Le bois a une forte d'écorce qui eft une continuation des tégumens de la tête ; cette écorce ou cette peau eft velue , & renferme des vaiffeaux fanguins , qui fourniffent à l'accroiffement du bois ; ils rampent & fe ramiffent le long du merain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaiffeaux y creufent des impressions en forme de fillons longitudinaux , qui font les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres fillons plus petits , qui laiffent entr'eux fur la furface du bois des tubercules , des pierrures & des perlures ; ces tubercules font d'autant plus larges & plus élevés que les vaiffeaux entre lefquels ils fe trouvent , font plus gros , & par conféquent plus éloignés les uns des autres à l'extrémité du merain & des andouillers ,

Les ramifications sont très-petites ; il n'y a point de perlures, ou elles seroient si petites, qu'elles se détruiraient par le moindre frottement. La substance du nouveau bois de cerf se durcit par le bas, tandis que la partie supérieure est encore tuméfiée & molle ; mais lorsqu'il a pris tout son accroissement, l'extrémité acquiert de la solidité, alors il est formé en entier, quoiqu'il ne soit pas aussi compact qu'il le devient dans la suite ; la peau dont il est revêtu se durcit comme un cuir, elle se desseche en peu de tems, & tombe par lambeaux, dont le cerf accélère la chute en frottant son bois contre les arbres.

Il y a au-dessus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur est de plus d'un pouce : elle s'ouvre au-dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle est dirigée en ligne droite du côté de la commissure des levres ; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu : la membrane qui la tapisse, est plissée dans le fond & très-mince ; elle renferme une sorte de sédiment de couleur noire, de substance grasse, tendre & légère ; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matière qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bezoard de cerf* ; mais le premier sembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités sont dans tous les cerfs & dans toutes les biches ; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matière épaissie ; souvent il n'y en a qu'une petite quantité, & sa consistance est très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil disposé en épi, comme celui qui est sur le front du cheval.

Il se trouve sur la face extérieure de la partie supérieure du canon des jambes de derrière, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *brosse*, parce qu'il est un peu plus ferré & un peu plus long que celui du reste du canon.

Le faon en naissant est moucheté, il perd sa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf est situé comme celui du bœuf ; il a aussi deux os semblables à ceux du cœur du bœuf par leur position & leur figure ; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *venerie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les testicules des cerfs sont posés dans le milieu du scrotum, l'un en avant, & l'autre en arrière ; dans quelques sujets, le testicule droit se trouvoit en avant ; dans d'autres c'étoit le gauche ; dans tous, les deux testicules se touchoient par le côté intérieur, & ils adheroient l'un à l'autre par un tissu cellulaire assez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre, mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au scrotum ou aux cuisses de l'animal, on retrouvoit les testicules dans leur première situation. En terme de *venerie*, on nomme les testicules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents incisives du cerf sont au nombre de huit à la mâchoire inférieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux crochets dans la mâchoire supérieure, un de chaque côté ; ils ont rapport par leur position aux dents canines, & ils leur ressemblent encore par leur racine, mais au-lieu d'être pointus, ils sont arrondis à leur extrémité, & ils sont lisses ; quand il y a une espece de larme noire dans le blanc lisse de la dent, elles sont belles, & on les fait monter en bague, sa majesté & le grand veneur prennent souvent les plus belles.

Il y a six dents mâchelières de chaque côté de chacune des mâchoires : ces dents ressemblent à celle du taureau par leur position & leur figure, comme par leur nombre.

Le bezoard de cerf. Il est de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au-dehors, & blanches au-dedans ; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaisseur ; sa surface est lisse & polie, il pèse trois onces cinq gros & demi.

Le bezoard, pierre précieuse, qui naît dans l'estomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve aussi dans l'estomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une espece de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales ; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors ministre de la marine ; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état ; j'ai été la voir à l'hôtel du ministre à Compiègne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue ; elle étoit formée dans toutes les parties de son corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un chat de la moyenne espece ; elle n'avoit pas un pié de haut, par le volume à-peu-près elle ne devoit pas peser cinq livres ; elle étoit leste autant que par proportion de sa taille elle devoit l'être.

Grand-veneur, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, siege de la grande-venerie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand-veneur* est ancien, mais le titre n'est que du tems de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître-veneur ; Geoffroy est le veneur qui soit connu sous le regne de S. Louis en 1231. Plusieurs de ses successeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand-veneur* étoit autrefois appelé le *grand-forestier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénerie du roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *grand-veneur* & gouverneur de la vénerie, sous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, sieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand-veneur* de France par lettres du 2 Juin 1418. M. de Gamache a été *grand-veneur* sous le même regne. *L'école de la chasse* par M. Leverrier de la Conterie, p. 8. p. 80.

Il n'est plus mention du nom des *grands-veneurs*, depuis Charles VI. jusqu'aux regnes d'Henri IV. qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV.

Salnové nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazou, *grands-veneurs* sous Henri IV. & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénerie par M. de la Briffardiere, dans son instruction à la vénerie du roi, page 20. dit que sous le regne d'Henri le grand, le duc d'Aumale étoit *grand-veneur* ; après lui, le duc d'Elbœuf fut revêtu de cette charge : & depuis le regne de Louis XIII. on a vu la charge de *grand-veneur* exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazou, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, sans pouvoir me souvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand-veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouse en a exercé la charge ; à sa mort,

M. le duc de Penthièvre son fils, en a été revêtu ; pendant sa minorité M. le prince de Dombes l'a exercé ; à sa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lamballe son fils, & il en fait encore les fonctions jusqu'à sa majorité.

Salnove & M. de la Briffardière ne font pas d'accord des *grands-veneurs* sous les regnes d'Henri IV. & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazou, étoient *grands-veneurs* sous Henri IV. & M. de la Briffardière les met sous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a servi dans la vénerie sous Louis XIII. il étoit à portée de le savoir au juste.

Edit du roi du . . . Octobre 1737, qui supprime partie des charges de la grande vénerie. Art. premier. Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de supprimées : plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux servant par quartiers; les valets de limiers, autres valets de chiens servant par quartier; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châteurs de chiens.

Il y avoit anciennement sous les ordres du *grand-veneur* quatre lieutenans qui servoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en son absence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie, p. 20. introduction.*

Commandant. Les places de commandant de la vénerie du roi, sont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand-veneur*, & en son absence du roi, qui les lui donne pour les chasses qu'il juge à propos de faire; il distribue les ordres, comme il en a été déjà parlé.

Dans le premier volume de *l'école de la chasse*, par M. Leverrier de la Conterrie, p. 2, il est dit qu'un prince, amateur de la chasse, doit choisir un commandant qui ait de la naissance, qui l'entende, qui l'aime, & pense assez juste pour préférer à tout le plaisir de son prince. Ces quatre qualités sont absolument nécessaires.

Un commandant est responsable de ce qui se passe au chenil & à la chasse par la faute des officiers & autres du service; & il doit se faire un point d'honneur d'amuser son prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage, & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chasse, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui sont subordonnés, poli avec tout le monde.

M. de Ligniville. Celui qui commande, s'il n'est parfaitement instruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs si ambitieux, qu'ils demandent souvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a aussi à qui on donne des quêtes qui sont toujours mal faites par l'ignorance & la paresse de ceux-ci; c'est au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit se rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & seigneurs ont donné le titre de *compagnon de vénerie* à ceux avec lesquels ils prenoient le plaisir de la chasse. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chasser les chiens, il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de son savoir par les beaux laffés-courre qu'il aura faits; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui sont nécessaires dans cette partie: d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'est un homme de sentiment, il ne se dédira sûrement pas; mais si on lui fait essuyer des désagrémens, ce pauvre veneur de-

vient triste, mélancolique, se dégoûte du service, ne le fait plus que par honneur; le plaisir est banni de lui. Cet exercice demande qu'on soit dégagé de toute autre chose étant à la chasse; qu'on ne pense & agisse que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe; qu'on soit à l'abri des craintes; que le plaisir seul d'amuser son maître soit toutes les pensées & les actions du veneur à la chasse. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait souvent subir à d'honnêtes gens par pur caprice, font bien à craindre pour ceux qui se font un principe de ne point manquer dans leurs services. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire; si-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en apperçoit, il est assez puni de l'avoir commise; il en fera tout honteux & confterné. Qui est-ce qui ne commet point de faute? C'est celui qui n'a rien à faire, & qui n'est chargé de rien.

Les mauvais sujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées; il les faut punir; & s'ils ne se corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y fassent rien, les redescendre à leur premier état, & si cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain: le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les servir dans leurs plaisirs, être des misérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être descendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant soit comme le pere de famille, attentif aux besoins de ceux qui lui sont subordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il sollicite pour eux des supplémens; qu'il sache faire récompenser les anciens & bons serviteurs qui se sont exposés, sacrifiés pour leur service. Les bontés du maître doivent couler sur eux par le canal du commandant; de même ceux qui ont de grosses familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres ressources, n'en doivent point être abandonnés; il faut secourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant est la plus honorable de la vénerie, après le *grand-veneur*.

Ses appointemens sur l'état de ceux de la vénerie, sont de quinze cens livres; il a en sus sur la cassette trois mille livres payés par quartiers; c'est-à-dire, en quatre payemens.

Le roi leur donne en sus des pensions sur le trésor royal & des gratifications, qui ne sont accordées qu'autant qu'ils ont d'ancienneté & qu'il plaît à S. M. de leur faire du bien. Ils ont un carrosse & une chaise entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un postillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il est pareil à celui du roi du *grand-veneur*; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la vénerie du roi.

Ecuyer. Celui de l'écuyer est de même.

Gentilshommes. Celui des gentilshommes est de trois mille livres payées sur la cassette. S. M. leur donne des pensions & gratifications suivant leur ancienneté & la volonté de S. M. Ils n'ont rien sur l'état des appointemens de la vénerie; leur habillement est pareil à celui du commandant; leur service est d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne sont pas tenus d'autres services; ils avancent au grade de commandant: ils sont deux dans la vénerie.

Pages. Les pages sont au nombre de deux; on les prend fort jeunes suivant l'usage; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois; ils ont deux chevaux à la chasse, pour apprendre cet art. Leur service est d'aider à aller rompre; d'être sur les ailes à voir ce qui se passe, pour se rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement est pour la chasse le surtout des pages de la grande-écurie,

écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, &c. Ils ont ceinturon, couteau de chasse, bottes, trompe, bas, souliers, quarante sols par jour, & une gratification sur la cassette pour leur bois & chandelle.

Piqueurs. L'état de la vénerie est de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien est chargé du soin & du détail de la meute; les quatre autres sont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en distinguer la sagesse, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occasions aux plus sages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir passé les grades du service de la vénerie, pour en connoître les détails, avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les saisons sont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir suivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans est l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du service; il le faut choisir dans les élèves, qu'il aime la chasse par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il soit d'une bonne santé, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie, neige, gelée, que tout lui soit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourées ou non, à la queue de ses chiens, ni de franchir un fossé; il faut qu'un bon piqueur soit collé, pour ainsi dire, à ses chiens, pour les remarquer manœuvrer, & savoir quand il arrive du désordre par le change ou par la fêcheresse, afin de leur aider dans ces occasions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens sages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de savoir à quoi s'en tenir, & prendre son parti suivant les occurrences; savoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les fêcheresses au bord d'une route ou chemin, ou si des cavaliers auroient passé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller: choses à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec des bons chiens au-dessus & au-dessous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoître son cerf par la tête, si elle est brune, blonde ou rousse; si elle est ouverte, rouée ou ferrée; si le pelage est brun, blond ou fauve; si c'est un pié long ou rond, creux ou paré, les pinces grosses ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointe, les os gros ou menus; de même la figure du pié de derrière, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention sur le terrain ferme, comme dans le terrain mol ou fableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces observations, le piqueur se distinguera dans tous les momens de la chasse, & fera peu de fautes: il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour se faire voir un des premiers aux chiens, sans se donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriere; il arrivera du change, les chiens se sépareront, il tournera à une partie, il reverra d'un cerf devant eux sans savoir si c'est le cerf de meute, il est long-tems à se décider s'il rompra ou appuyera, cela le met dans l'embarras, & connoissant son cerf, il appuye ou arrête.

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chasse. Il faut qu'il soit sage sur le vin & le reste; un veneur qui s'est trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal son service, il se trouve assommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chasse remplir le service du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & sa quête se fait tout d'un somme; & à la chasse il est mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de sa place, pour lors il y faut mettre ordre;

Tome XVI.

il y a toujours une intervalle de trois jours d'une chasse à l'autre, c'est assez pour se reposer & réparer la fatigue de chaque chasse.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chasse; ainsi que les commandans & gentils-hommes; le premier est pour attaquer de meute, le second à la vieille meute, le troisieme à la seconde, le quatrieme aux six chiens, & le cinquieme au relais volant, où il n'y a que des chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux briffées où l'on attaque, & se promener; il n'est tenu d'aucun autre service que de se trouver, s'il peut, à la fin de la chasse pour ramener les chiens au logis: il a de plus que les autres 300 livres pour le soin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend; il est chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne differe des premiers que par les bordées, boutons, boutonnières, galons sur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonnière de la veste qui sont d'argent, & aux premiers ils sont or; les grands galons sont les mêmes; ceinturon & couteau de chasse de même, paremens & collet de velours, la même position des galons pareille; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit est bleu, doublé de rouge, paremens de velours, & collet de même; veste & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonnière d'argent, un grand galon or & argent travaillé ensemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces; un de ces grands galons est posé à côté des boutonnières, à chaque côté du haut en bas; deux de ces grands galons sur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval dessus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend sous le premier galon qui couvre toute la couture du parement, & rentre en-dedans la manche; il y a de même dessous un même galon qui fait le même effet, la poche est bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre presque la poche, qui est en grande patte longue; un autre grand galon qui est posé sur la poche au-dessous de la patte, remonte aux hanches, est plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derrière, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de ladite fourche croisé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié ensemble; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté; sur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon est couvert du même grand galon or & argent; le bord de chapeau, le bourdaloue, bouton & ganse est pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils sont dits, se montent à près de 700 livres: ceux du grand-veneur & commandant, &c. passent au-dessus à cause de l'or.

Appointemens des piqueurs. Ils ont chacun 1100 liv. sur l'état des appointemens de la vénerie; ils sont payés, ainsi que tous ceux qui sont sur l'état de la vénerie, tous les mois; ils ont ensuite chacun une pension sur le trésor; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. jusqu'à 480; il n'y en a point eût de 500 liv. S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres; hors Versailles ils ont 10 sols par jour: le roi leur donne des pensions & gratifications sur sa cassette, aux uns plus, & les autres moins.

Valets de limiers. Les valets de limiers sur l'état de la vénerie, sont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais; les autres à pié, pour garder les cerfs détournés le matin, jusqu'à ce

E E E e e

qu'on vienne attaquer, ou que l'on chasse.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choisir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté, de goût pour la chasse, de bonne santé, vigoureux, intelligent; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laisser deux ans pour qu'il connoisse chaque façon de travailler au bois dans les différentes saisons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts; dont les piés ne se ressemblent point; d'après cela lui confier un limier & une quête: s'il ne se dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il sache mener un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, si l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais; c'est-là l'école pour faire un piqueur; si tous les suffrages se réunissent en sa faveur, on peut lui donner la première place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on feroit des élevés; par ce moyen il y auroit toujours des sujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, sans s'arrêter aux rangs; ce n'est pas que je conseille l'injustice, au contraire à chaque sujet qui auroit les qualités susdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des passe-droits à leurs rangs; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons nécessaires pour la chasse; il faut leur trouver des places à quoi ils puissent être bons, qu'elles soient à-peu-près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils se trouvent dédommagés du tems qu'ils auront passé à faire leur possible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pu acquérir; cela feroit des heureux, des contents, & l'équipage du roi se trouveroit rempli de sujets capables; bannir les ivrognes, les libertins, les paresseux, & faire faire un noviciat de six mois ou un an à ceux sur lesquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le service; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les dispositions seules.

Valets de limiers. L'habillement des valets de limiers est pareil à celui des piqueurs sans nulle différence.

Les appointemens sont de 360 liv. par an, payés sur l'état de la *venerie*; on leur a donné du vivant de monseigneur le comte de Toulouse, grand-veneur, par supplément qui est enregistré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans; une partie ont des pensions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majesté leur donne au freouet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 sols. Ils ont chacun environ six assemblées par année qui sont composées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échançonnerie du roi; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 sols par chasse, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 sols par jour en campagne hors de Versailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec pension; ils ont encore en sus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour ressource un autre qu'on aura dressé, ce qui mérite être expliqué.

Assemblées. Les assemblées autrefois étoient les déjeunés de chasse que l'on faisoit porter aux rendez-vous, composées comme il est dit ci-dessus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un tems dont je ne trouve nulle part la date, on a réglé les

assemblées à deux par semaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chasse ou ne chasse pas, elles sont délivrées sur le certificat du commandant, deux par semaine comme il est dit à la *louvèterie*; ils en ont pareillement deux, & au vautreit, qui est l'équigage du sanglier, la même chose, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle est donnée double à la *venerie*.

Valets de chiens. Pour le service des chiens il y a dix valets de chiens dans la *venerie*, dont trois à cheval & sept à pié. Les trois à cheval vont au bois, & menent chacun un relais pour la chasse. Le premier est la vieille meute; le deuxième la seconde; le troisième les six chiens: ils ont chacun un valet de chiens à pié. Chaque relais est composé de 16 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pié: ainsi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place où doit être son relais, & avoir mis ses chiens à l'ombre dans l'été, & au soleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie, il laisse auprès d'eux le valet de chiens à pié pour prendre garde qu'ils ne se mordent, ne se hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples; & les attacher de façon à pouvoir se coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chasse, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point surpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pié, dont un reste au chenil les jours de chasse; ordinairement c'est celui qui se trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chasse; tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraîche pour le retour de ceux qui ont chassé; faire manger les limiers, les lices en chaleur, les boîteux, & panser les malades. Il reste trois valets de chiens à pié, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troisième va à pié à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chasse. Leur habillement est un habit de grande livrée du roi; une veste bleue avec boutons & boutonnières d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un surtout bleu, bordé de livrée, & une seconde culotte. Ils ont en sus une souquenille de coutil, pour le service du chenil: l'on habille ordinairement la *venerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens sont de 20 sols par jour; ils ont en sus 10 sols à tous les endroits hors de Versailles; ils ont environ chacun deux assemblées par an, c'est-à-dire 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain, & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand-commun, à l'échançonnerie & à la panneterie pour chaque assemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui est présentée, & en sus quatre louis pour leur souper. Toute la famille royale, le grand-veneur, princes & seigneurs à qui l'on présente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait masse. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier a 4 sols par jour pour le pansement des chiens, de plus que ses camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	100
Assemblée,	24
S. Hubert,	60
	<hr/>
	544 liv.

Ils ont en sus les nappes des cerfs, les suifs dans la saison, les fumiers, & 10 livres pour leurs ustensi-

ies, comme ciseaux, peignes, broffes, étrilles, tous les ans.

Le roi donne ses ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chasser; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à-propos de faire son rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le commandant aux officiers & autres, fait la distribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage se dit à celui qui en a la direction, qui est le premier piqueur à qui le commandant dit de même la distribution des relais, si elle se doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne seulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens fassent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; si la nourriture, si les farines, le pain, les mouées sont bonnes & fraîches; si la paille n'a pas de mauvaise odeur; s'ils sont bien peignés, bien broffés; si l'on n'en passe pas légèrement quelques-uns, & si on n'en oublie pas; si à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boîteux, de tristes, afin de les faire examiner & traiter suivant le mal, & les faire séparer.

Le boulanger de la *venerie* est habillé de drap bleu, parement rouge, bordé, boutons & boutonnières d'argent, veste bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 sols par jour, & 10 sols hors de Versailles; il est logé, chauffé, éclairé, c'est-à-dire une chandelle par jour; il a à son profit la braisè & la cendre.

Distinctions accordées aux officiers de la venerie du roi. (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout tems de grands privileges aux officiers de leur *venerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguste, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *venerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, subsides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, passage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis successivement en 1547 par Henri II. en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII. qui déclare en outre tous les officiers de la *venerie* & fauconnerie commensaux de sa maison, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre subside.

Enfin par la déclaration rendue à Poitiers par le feu roi, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *venerie*, il est dit expressément:

« Nous confirmons par ces présentes, tous les privileges, franchises, libertés & immunités, exemptions & affranchissemens accordés aux officiers de nos maisons royales, employés aux états de la cour des aides, & à leurs veuves durant leur vie; duité, voulant qu'elles soient quittes de toutes contributions ».

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elbœuf, & depuis le regne de Louis XIII. jusqu'à présent, on a vu la charge de grand-veneur exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazou, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan, M. le duc de la Rochefoucaut, M. le comte de Toulouze; après la mort de M. le comte de Toulouze, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand-veneur jusqu'à la majorité de M. le duc de Penthièvre, qui l'a exercée jusqu'à la majorité de M. le prince de Lamballe, qui a eu la survivance de M. le duc de Penthièvre.

Ecurie pour le service de la venerie. Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui sont sur l'état du service de la *venerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même service.

Tome XVI.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 liv. sur l'état des appointemens, & aussi 3000 liv. sur la cassette. Sa majesté lui donne en sus des pensions & gratifications suivant sa volonté; il a un carrosse, deux chevaux, pour le mener; il a une chaise pour aller au rendez-vous & voyage, avec plusieurs chevaux pour relayer, un cocher, un postillon payés & habillés sur l'état de la *venerie*.

Un sous-écuyer pour l'acquisition des chevaux, qui a 1000 francs sur l'état; il a des pensions & gratifications suivant la volonté du grand-veneur. On lui paye son habillement, & à chaque voiture de chevaux anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ses frais payés.

Il y a en sus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue, bordée d'argent, avec boutons & boutonnières: mais cela ne se donne que tous les trois habillemens; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens sont de 1000 francs; il a des pensions & gratifications en sus. Son service est de dresser les chevaux, & les proposer à l'écuyer pour être donnés suivant ceux à qui ils peuvent servir; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les soins; & les jours de chasse, placer pour chacun aux relais, les chevaux destinés au service, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval pour le soulager à dresser les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un surtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnières de même: il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veste est rouge bordée d'argent, boutons & boutonnières & deux culottes, les paremens de l'habit sont de drap rouge, ainsi que la doublure qui est de la même couleur en serge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval. Il a 50 sols par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, &c. on lui passe un garçon sur l'état de la *venerie*.

Le sellier est habillé de même uniforme ci-dessus; on lui passe un garçon sur l'état; on lui fournit tout ce qui concerne son état.

Les palfreniers sont habillés d'un habit de grande livrée, veste bleue, bordée d'un galon de soie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance; ils ont 20 sols par jour, & 10 sols d'augmentation hors Versailles: ils ont chacun quatre chevaux à panser; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en sus des surnuméraires, qui ont surtout de bouracan, veste, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à-peu-près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'est-à-dire de trente-six à quarante; cela feroit de soixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute sont compris dans ce même nombre de palfreniers & surnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne sont que pour le service de la grande meute: on leur donne 25 livres pour les bottes.

Le grand-veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui; il en fait mettre à son rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a six à son rang, & toujours cinq à la chasse; un de meute, un de vieille meute, un de seconde vieille meute, un de six chiens, & un de relais volant.

È È È e e e ij

Les deux gentilshommes en ont autant & même position.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chasse, & un qui se repose à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chasse, & un qui se repose pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chasse; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chasse à l'autre, on en prend un dans les chevaux de suite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui sont destinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le service des deux meutes du cerf; les chevaux neufs, ceux du service, ceux de carrosse & de chaise, ceux de suite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *venerie* est un boisseau d'avoine par jour, en deux ordinaires, mesure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *venerie* du roi étoit composée sous le regne de Louis XIII. d'un grand veneur, quatre lieutenans, quatre sous-lieutenans, quarante gentilshommes de la *venerie* qui servoient, savoir un lieutenant & un sous-lieutenant & dix gentilshommes par trois mois. Il y a encore huit gentilshommes ordinaires qui ont été choisis de tout tems parmi les susdits nommés pour servir actuellement dans la *venerie* ou le tems qu'il plaît au roi, qui sont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance quand le choix en a été bien fait.

Il y a aussi deux pages de la *venerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers servant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers servant aussi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pié servant par quartier, quatre ordinaires qui sont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *venerie* du roi est composée en 1763 d'un grand veneur, Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Lasmarre: d'un écuyer, M. de Vaudeiau: deux gentilshommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valet de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa Majesté a en sus une seconde meute pour le cerf sous les ordres du même grand veneur, qui est servi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyauville, d'augmentation: le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute & un d'augmentation, un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide-à-monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens sans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un trésorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un sous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide-à-monter à cheval, un délivreur, un sellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le service des deux meutes, plus de trente-six palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des furtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens la *venerie* étoit bien plus considérable; & presque tous les employés étoient en charge, Salnove & la Briffardiere en font le détail.

Louis XIII. créa six officiers ordinaires qui demeurent dans la *venerie* sans en sortir, pour faire chasser & piquer à la queue des chiens; ils sont réduits aujourd'hui à quatre, qui sont les quatre piqueurs qui avoient sur l'état le titre de gentilhomme, qui ne leur est pas continué sur l'état de distribution des appointemens sous ce regne-ci.

La plupart des charges de la *venerie* ont été supprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouse, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelqu'une de lieutenant, dont ceux qui servent, ne sont pas pourvus: une de trésorier, une d'argentier; voilà celles qui sont à ma connoissance; toutes les autres places qui sont occupées dans la *venerie*, le sont par des officiers & autres que le grand veneur propose au roi, & qu'il reçoit, suivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-dessus dépendent du grand veneur; elles sont à son profit.

En 1764 j'ai fait le relevé des charges de la *venerie* chez M. le grand veneur à l'hôtel de Toulouse à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre sous-lieutenans par quartier, six gentilshommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

Compagnie des gardes à cheval. Un lieutenant, un sous-lieutenant, six gardes.

Ordre pour la chasse. Quand le roi veut chasser avec son équipage de la *venerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'assemblée, & de l'heure qu'il se rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *venerie*, qui se rend au chenil à l'heure du souper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du service s'y trouvent; là il fait la distribution des quêtes à chacun suivant leur rang; leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit aussi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, & si l'on séparera des relais en chemin; le premier piqueur prend ses ordres sur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pié dans chaque quête avec un des officiers ci-dessus à cheval; celui qui est à pié, reste pour garder les cerfs qui se trouvent dans leurs quêtes, & celui qui est à cheval, se rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ses brisées; si l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à son compagnon si le cerf n'est pas sorti de l'enceinte où il étoit détourné; s'il y est encore, au carrefour au pié de l'enceinte l'on fait prendre les chiens; on envoie du monde tout-au-tour de ladite enceinte; on va aux brisées avec une demi-douzaine de chiens, qui sont découplés derrière le valet de limier dans la voie aux brisées; le valet de limier prend la voie avec son limier, & croise l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, foulent l'enceinte jusqu'à ce que le cerf soit parti; sitôt qu'il a été vu, on crie *tayoo*; si c'est à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juste, & on chasse.

Si dans l'endroit que le roi juge à-propos de chasser, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'est-à-dire à portée de leurs quêtes), le commandant fait avertir, & à son retour du château il distribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le tems d'arriver de bonne heure à l'endroit qui est le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du souper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis plusieurs siècles que les chasseurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de

royaume, souveraineté ni principauté où il y ait des meutes & véneries, qui n'en célèbre la fête par une grande chasse qui se fait ce jour-là, qui arrive le 3 Novembre, même les princes protestans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne sa majesté à la chasse, les princes & seigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant; ce jour-là on dit une messe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, se trouvent; l'on y rend un pain beni au nom du roi pour la vénerie; c'est le premier piqueur qui en est chargé; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la messe & un morceau de pain beni au prêtre; le reste est partagé aux officiers du service. Les valets de chiens de la vénerie y font bénir pareillement les brioches qui doivent être présentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & seigneurs de la cour; sa majesté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur souper; le chirurgien de la vénerie a 400 liv. chaque piqueur 200 liv. chaque valet de limiers 24 liv. le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majesté donne en-fus pour l'écurie une somme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 l. pour les piqueurs, 80 l. pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulan-

ger. La reine donne aussi à la S. Hubert pour la vénerie 800 liv. dont 400 liv. pour les piqueurs, 200 l. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majesté donne aussi ce jour-là l'assemblée double, c'est-à-dire que chaque chasse, ou deux fois la semaine, il est donné sur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échanfonnerie, & vingt livres de viande de boucherie au grand commun, pour chaque assemblée; & le jour de S. Hubert il est délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin & 40 livres de viande: le tout est doublé ce jour-là; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'est-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la semaine, & un valet de chiens à la fin. Ces assemblées étoient autrefois les déjeunés de chasse que le roi faisoit porter au rendez-vous pour les veneurs; depuis un tems qui m'est inconnu, il a été réglé comme il est dit ci-dessus; j'en ai parlé ailleurs. *Article de M. VINFRAIS l'aîné, de la vénerie du roi.*

VÉNERIE ROYALE, (*Géog. mod.*) maison de plaisance des rois de Sardaigne, entre le Pô, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendièrent ce beau palais en 1693. *Long. 25. 14. lat. 45. 56.*

R E N V O I de la page 872.

VÉGÉTATION, phénomène de la nature qui consiste dans la formation, l'accroissement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus sous le nom de végétaux.

La vie & l'accroissement sont les caractères distinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de sentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puisqu'on les voit naître, s'accroître, jeter des semences, devenir sujets à la langueur, aux maladies, à la vieillesse, & à la mort.

La végétation est quelque chose de distinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte cesse aussi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent sans qu'elles donnent la moindre marque de végétation. La plupart des plantes aquatiques conservent la vie dans les tems de sécheresse, & ne recommencent à végéter que lorsque l'eau revient dans les mares ou dans les ruisseaux. Une graine qui n'est point exposée à la chaleur, ni à l'humidité, est vivante, & ne végète pas, & peut même demeurer très-long-tems dans cet état de non-végétation: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conservés depuis plus de 200 ans, germer & végéter par les soins d'un habile jardinier.

Quelquefois la végétation est si foible, qu'elle n'est presque point sensible; bien des arbres de la zone torride restent long-tems dans nos serres sans faire de progrès; & la plupart de nos arbres qui se dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroissent végéter qu'aux yeux des observateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuses passent un tems considérable de l'année dans un état de non-végétation. Mais lorsque dans le printems & dans l'automne, tous ces êtres vivans poussent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature se pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'est alors que le phénomène de la végétation est brillant, & qu'il se laisse voir dans toute son étendue.

La vie des végétaux est variable en durée, suivant la nature de chaque espèce; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des ar-

bres, comme l'*adansonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que soit cette durée, on peut toujours distinguer quatre âges dans le cours de la vie des végétaux; celui de leur naissance, c'est-à-dire, de leur germination; celui de leur accroissement; celui de leur perfection; & enfin, celui de leur décrépitude. Nous examinerons les différentes circonstances du phénomène de la végétation dans tous ces âges, en considérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres instrumens qui y contribuent; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomène particulier des lois de Physique qui nous sont connues.

La semence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à représenter un jour l'espèce dont elle dérive, est composée essentiellement d'un germe, c'est-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître: d'une autre partie qu'on appelle lobe (qui quelquefois est simple, le plus souvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'espèces), enfin des enveloppes qui servent à conserver la semence, & à attirer de la terre l'humidité nécessaire à la germination: ces dernières sont simples, doubles, triples, seches, succulentes, coriaces ou ligneuses, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choisissons, par exemple, la semence d'un amandier, & suivons les progrès de sa germination.

Lorsqu'une amande a resté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle se renfle aux premières chaleurs du printems; sa membrane s'épaissit, paroît toute abreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ses lobes, elle sépare les deux coques ligneuses qui la couvroient: alors la membrane déchirée laisse sortir la radicule, qui fait la plus grosse partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande: la plume qui est l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reste encore pliée & renfermée entre les lobes.

Insensiblement la radicule s'allonge, se courbe, jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & se développent; les lobes se

féparent ; la petite plante sort de terre , prend une situation verticale , & s'éleve en gardant pendant quelque tems ses lobes , dont elle continue de tirer sa subsistance , jusqu'à ce que la petite racine se soit assez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les sucs nécessaires à l'accroissement de la plante.

Le germe reste attaché aux lobes par le moyen de deux anses ou appendices qui sortent de sa partie moyenne , & qui ne font autre chose que deux paquets de vaisseaux qui vont se distribuer dans la substance des lobes : il paroît que l'usage de ces lobes est absolument nécessaire à la jeune plante , & qu'il s'étend encore assez long-tems après qu'elle est formée , & qu'elle s'est élevée hors de terre , ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ses radicules ; en effet , la quantité d'huile que renferme la substance farineuse des lobes , & que leur mucilage rend miscibles avec l'eau , forme une espece d'émulsion très-propre à nourrir cette plante délicate ; du-moins est-il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure , périssent en peu de tems , ou languissent , & ne prennent jamais un entier accroissement.

Le suc préparé dans les lobes passe donc immédiatement dans la radicule , & la fait croître avant la plume ; car celle-ci ne commence guere à se développer , que lorsque la radicule est fixée , & qu'elle a acquise une certaine longueur. Cette structure & cette observation sur l'allongement de la radicule antérieur au développement de la plume , ne prouvent-elles pas que les racines sont de tout tems destinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties ?

Lorsque les racines sont assez alongées , multipliées , formées , pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités nécessaires à l'accroissement de la jeune plante , le secours des lobes devient inutile ; ils tombent après s'être flétris & desséchés , ou bien ils se changent dans quelques especes en feuilles féminales.

La structure de la nouvelle plante ne présente encore rien de bien organisé ; la radicule , ainsi que la plume , ne paroissent composées que d'une substance spongieuse , abreuvée d'humidité , recouverte d'une écorce plus épaisse dans la radicule que dans la plume , mais dans laquelle on distingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il est difficile d'assigner le premier terme de la germination ; c'est un mouvement insensible excité sans doute par la chaleur de la terre , quand la semence est suffisamment pénétrée d'humidité. On fait plus certainement que l'humidité & la chaleur sont absolument nécessaires à cette action : aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement sec , ni dans un milieu refroidi au terme de la glace : mais les degrés de chaleur & d'humidité se combinent à l'infini dans les différentes especes de plantes. Il y a des plantes , comme le *mouron* , l'*aparine* , la *mâche* , qui germent au solstice d'hiver , pour peu que le thermometre soit au-dessus de la congélation ; il y a des *haricots* & des *mimosés* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur : quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre absolument humide ; les amandes & les semences huileuses se pourrissent dans une terre trop mouillée , & ne réussissent jamais mieux que dans une couche de sable & à couvert , comme dans un cellier.

L'air contribue presque autant que la chaleur & l'humidité au succès de la germination : plusieurs graines ne germent point dans le vuide ; celles qui y germent périssent en peu de tems : mais lorsqu'on laisse rentrer l'air dans le récipient , celles qui n'ont pas germé , levent assez vite , & prennent un prompt

accroissement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles sont trop enfoncées dans la terre , surtout si elle n'a pas été labourée , & que l'air ne peut pas y pénétrer ; plusieurs y périssent pendant les chaleurs de l'été ; d'autres , comme celle des *raiforts* , & des autres cruciferes , s'y conservent pendant 20 ans , & ne germent que lorsque la terre ouverte par un labour les ramene près de la surface , & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des causes qui favorisent la germination : des graines de moutarde , & d'autres électrisées plusieurs jours de suite pendant l'espace de 10 heures , ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électrisées , & au bout de huit jours les premières avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui est si abondamment répandu sur la terre quand le tonnerre éclatte , contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on observe après les tems d'orage.

Les gelées blanches , les pluies froides , & les arrosemens à contre-tems , font périr bien des plantes dans le tems de la germination ; les vents du nord les dessèchent ; l'ardeur du soleil les épuise , & tous les extrêmes leur nuisent. Les circonstances les plus favorables à la germination sont une chaleur douce , humide & graduée , un lieu un peu ombragé , dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A mesure que la racine s'allonge , la petite tige croît aussi ; les premières feuilles se développent & s'étendent successivement ; toutes ces parties ne paroissent d'abord formées que par un tissu cellulaire , qui n'est qu'un amas de vésicules très-minces , remplies d'un suc très-aqueux , contenues par l'épiderme , (membrane extensible & élastique déjà formée dans la semence), qui se multiplie prodigieusement dans l'accroissement des végétaux.

Bientôt on commence à distinguer plusieurs faisceaux de fibres longitudinales , dont le nombre augmente chaque jour ; ces faisceaux se lient entr'eux par des paquets de fibres transversales , le tout forme un réseau à mailles , par lesquelles la substance cellulaire du centre communique avec celle qui est répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme : il se formera par la suite dans la concavité de ce plan circulaire un second plan tout-à-fait semblable , & ensuite un troisième , & ainsi successivement ; la substance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan , & la communication de toutes ces cellules reste libre par les mailles de tous ces différens réseaux , qui sont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'est ainsi que se forme la couche corticale de la première année , & qui sera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre subsistera , elle est composée , comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux , & de la substance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement le *livre* , parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux , & que dans cet état elle représente les feuillets d'un livre : aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* seulement , la plus intérieure des couches fibreuses de la substance corticale , celle qui est immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre* , comme un organe particulier , distinct du bois & de l'écorce : formé dès la naissance de l'arbre , & destiné à former le bois par les productions de sa face interne , & l'écorce par celle de sa face extérieure : son organisation paroît moyenne entre celle des couches ligneuses & celle des couches corticales ; on n'apperçoit guere autre chose qu'un vaisseau fibreux traversé de vaisseaux , & rempli de substances cellulaires : mais

on observe que ces vaisseaux font dans tous les tems plus abreuvés de seve; qu'ils s'étend, qu'il s'accroît & qu'il se repose dans tous les sens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne se reparent jamais, non-plus que celles des couches corticales extérieures: enfin le livre est comme séparé du bois dans le tems que la seve est abondante, mais il reste attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorsque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaisseur, si on coupe sa tige transversalement, on apperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus solides, plus droites & plus ferrées que celles de la couche corticale: ce sont les premières fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui seront le principe de sa solidité. Les plans de fibres ligneuses se forment & s'enveloppent successivement, comme ceux de la substance corticale, avec cette différence que la première couche sera toujours la plus près du centre & la dernière formée la plus près de l'écorce, au lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tissu cellulaire est bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuses qu'entre celles des fibres corticales, ce qui fait qu'elles sont bien plus difficiles à séparer par le déchirement; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à bout de les séparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il est très-difficile de déterminer l'origine de la première couche ligneuse; mais il y a toute apparence qu'elle est formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle est une production du livre, c'est-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il se forme chaque jour un anneau de vaisseaux séveux à la partie interne du *liber*, qui se durcit peu-à-peu, & forme le second plan de la couche ligneuse, après celui-ci il s'en forme un troisième, & ainsi successivement jusqu'à l'hiver; cette couche ligneuse de la première année devient toujours & plus dure & plus dense, à mesure que l'arbre vieillit: ainsi donc la couche annuelle qui forme quelque'un des cercles concentriques qu'on observe sur la coupe horizontale d'un tronc d'arbre est composée de toutes les couches journalières qui se sont formées pendant le tems favorable à la végétation, c'est-à-dire, depuis le printemps jusqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par sa face intérieure, il distribue aussi quelques vaisseaux séveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui sera le livre de l'année suivante: mais les productions ligneuses sont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la masse ligneuse avec la masse corticale: dans un vieux noyer la proportion du solide ligneux au solide cortical étoit de 5 à 1; dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1: il est vraisemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'exposer touchant la formation des couches ligneuses & corticales, nous montre de quelle manière se fait l'accroissement des arbres en grosseur: la première couche corticale qui s'est formée, reste toujours la plus extérieure; elle est continuellement forcée de se dilater à mesure que l'arbre grossit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on observe sur les vieilles écorces des grands arbres; il en est ainsi des autres couches qui se forment successivement dans l'intérieur de la première.

La première couche ligneuse reste toujours au contraire la plus petite; & si elle change, c'est plutôt pour se retrécir & se condenser; il y a du moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'é-

vanouissement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, aussi bien que par la dureté & la densité du cœur.

A mesure que les couches ligneuses s'éloignent du centre, elles sont moins dures & moins compactes; les plus nouvelles, qui sont aussi les plus blanches & les plus légères, restent tendres & molles pendant quelque tems, & sont connues dans cet état sous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des observations qui confirment ces vérités.

Si on fait une incision sur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir mesuré l'épaisseur de son écorce, on enfonce une épingle dans la dernière couche de celle-ci, immédiatement sur le livre, & qu'on bande ensuite exactement la plaie, on verra au bout de quelques années, qu'il s'est formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre, & que l'épaisseur de l'écorce n'a pas changé: donc l'accroissement de l'écorce se fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enlève sur le tronc d'un jeune arbre une pièce d'écorce de deux ou trois pouces en carré, sans endommager le livre, & qu'ensuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le dessèchement, il se formera sur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croissant peu-à-peu, formera enfin une cicatrice: après quelques années on verra en sciant l'arbre qu'il s'est formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui se sont formées depuis sous son fond, sont des productions du livre.

On observe que les caractères gravés sur l'écorce des jeunes arbres croissent & s'étendent dans toutes leurs dimensions; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en est de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont souffertes); n'est-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement poussées par celles qui se forment intérieurement, ainsi que par les nouvelles couches du bois, sont forcées à se dilater, & à élargir successivement les mailles de leur réseau, & par conséquent que l'extension de leur circonférence est continue?

Si on enlève sur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement sur le bois une plaque d'étain fort mince, ou bien un feuille de papier; qu'ensuite on assujettisse cette bande (qui doit tenir au reste de l'écorce par une de ses extrémités), de manière que la plaie puisse se cicatrifer; on s'apercevra en sciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il se sera formé plusieurs couches ligneuses par-dessus la plaque d'étain; or on ne sauroit dire que ces nouvelles couches ligneuses soient produites par celles qui sont sous la plaque d'étain, elles ont donc été formées du côté de l'écorce, c'est-à-dire, par le livre.

On a fendu l'écorce jusqu'au bois aux deux extrémités du diamètre horizontal du tronc d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux cloys d'épingle jusqu'à la tête, ayant ensuite mesuré avec un compas d'épaisseur, l'intervalle entre les deux têtes des cloys, on a fermé & cicatrifié la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en sciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-dessus la tête des cloys, & l'intervalle mesuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même, donc les parties du bois qui sont une fois formées ne grossissent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui se forment successivement par le livre.

Les écussons du pêcher appliqués sur le prunier; & ceux du saule sur le peuplier, font voir au bout de quelque tems (par la différente couleur des deux

bois), qu'il s'est formé sous ces écuffons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aisément pour être du pêcher ou du saule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la substance de leurs écuffons, c'est-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, si on laisse exprès un peu de bois de pêcher ou de saule sous de semblables écuffons, la greffe, qui réussit alors bien plus difficilement, laissera voir qu'il s'est formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laissé & le livre de l'écuffon, par lequel cette greffe s'est unie avec le sujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit sans jamais se coller au bois du sujet.

La formation des couches corticales & ligneuses nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croissent en grosseur; reprenons notre arbre nouvellement germé, pour considérer comment il s'élève, & comment se fait l'allongement de sa tige. Nous ne sommes pas plus instruits sur la cause de l'allongement des fibres & des vaisseaux, que sur celle de leur formation: ces mystères dépendent d'un mécanisme trop subtil pour nos sens, & des lois que le Créateur a imposées à chaque organisation qu'il a créées, tout ce que nous pouvons appercevoir, c'est que ces fibres croissent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroissement cesse quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe se conservent tendres & souples, elles s'allongent par l'admission des nouveaux sucs, & par les principes solides qu'ils y déposent; les vésicules cellulaires se gonflent & se multiplient, & fournissent au livre la matière de son accroissement: à mesure que son organisation se perfectionne, il forme à son tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuses du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre est-elle redressée & sortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans sa tige les premiers fibres de l'écorce & du livre déjà formées au-dessus des lobes: tant que celles-ci sont molles & souples, elles sont capables d'allongement; dès qu'elles sont endurcies, elles cessent de croître: comme elles se forment d'abord vers le bas de la tige, c'est-là précisément qu'elles s'endurcissent le plus promptement, & c'est aussi par cette partie qu'elles croissent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandissant, aussi l'allongement de la partie tendre & herbacée de sa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la saison favorise la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroissement diminue, & s'arrête tout-à-fait, par un ou plusieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende suivant sa longueur depuis le bouton jusqu'à la racine, on observera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine jusqu'au sommet du bouton; & s'il s'est formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y distribuer: ce noyau médullaire paroîtra accompagné d'une couche ligneuse fort épaisse vers le bas, & qui se termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaissit un peu vers le bouton: le livre est alors tellement uni au bois, qu'on ne peut les distinguer que par la blancheur & le brillant de ses fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaisses aussi vers la base, & qui vont se perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorsque la tige d'un arbre nouvellement formé n'avoit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a

divisée en dix parties, & on a enfoncé jusqu'au centre de petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque division: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins considérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année suivante le bouton forma une nouvelle pousse; lorsqu'elle eut 4 à 5 lignes, on la divisa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignèrent les uns des autres à-peu près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette première année ne s'écartèrent presque point.

On a enfoncé deux clous jusqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très vigoureux à la distance d'une toise exactement: on a remarqué au bout de plusieurs années que cet intervalle étoit resté le même, quoique l'arbre eût grandi considérablement, & qu'il fût aussi beaucoup grossi.

On observe que les branches latérales qui sortent du tronc d'un jeune arbre étêté restent toujours à la même hauteur tant que l'arbre est vivant, ainsi que les nœuds & les plaies qui ont pénétré jusqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainsi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité supérieure où la tige reste tendre pendant plus long-tems: mais que cet allongement diminue à mesure que le bois se forme, & qu'il cesse absolument quand les fibres ligneuses sont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la structure & l'extension des parties du tronc en longueur & en grosseur, le mécanisme étant absolument le même: on observera seulement quant aux racines que leur allongement ne se fait point dans toute leur longueur, même lorsqu'elles sont les plus tendres, mais seulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on divise en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent absolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par son extrémité: & si on vient à couper seulement 3 ou 4 lignes de son extrémité, sa longueur est bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles sont les premières productions de la tige; les premières de toutes sont déjà formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles féminales, qui ne sont que les lobes de la semence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles): on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles se développent aussi-tôt que la graine est germée, & elles s'étendent en croissant dans toutes leurs dimensions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles semblent destinées; car elles ne tardent guère à se flétrir & à tomber, lorsque ce bouton a acquis tout ce qui lui est nécessaire pour produire un bourgeon. Les feuilles sont formées des mêmes substances que le tronc: une portion des vaisseaux ligneux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, semble se prolonger en s'écartant du tronc: ce faisceau détaché & allongé en manière de queue, s'amincit ensuite en s'élargissant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuses avec leurs vaisseaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles font un réseau à grandes mailles, dont l'intervalle est rempli par la substance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réseau ligneux; on la distingue aisément par la finesse de ses vaisseaux, par la petitesse de ses mailles, & par la délicatesse de son parenchime: dans le plus

plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce est parsemée de glandes & de poils de toutes sortes de figures, qui sont autant de canaux par lesquels la feuille absorbe ou transpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce est recouverte de l'épiderme à laquelle elle est intimement adhérente: c'est une membrane transparente très-serrée & très-élastique, précédée d'une infinité de pores pour laisser passer les vaisseaux excrétoires ou absorbans de la feuille: au reste cette épiderme est très-aisément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, suivant que les différens qualités de l'air alterent son ressort.

On ne sauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printems périssent ou ne font que des pousses languissantes: les bourgeons de l'année suivante sont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'est ce qu'on observe aisément sur la vigne lorsque la gelée du printems en détruit les feuilles & les jeunes pousses.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretient puissamment le cours de la sève, & contribue par-là à l'accroissement de l'arbre: si on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de sa sève, & lorsque son écorce se détache aisément du bois, on observera que la sève cessera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce sera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui se trouvent dans les aisselles des feuilles, ainsi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'est-à-dire, des nouveaux arbres qui se formeront l'année suivante: ils sont formés par une expansion de la substance médullaire, enveloppée de fibres ligneuses du livre d'écorce, & enfin de plusieurs écailles enduites souvent d'une matière résineuse qui les préserve de l'humidité & de la gelée: on pourroit les regarder comme des espèces de serres, dans lesquelles ces jeunes arbres trop tendres sont défendues des rigueurs de l'hiver: on observe que les boutons des arbres qui croissent entre les tropiques, sont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne sont nécessaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à éviter de violentes gelées.

Les feuilles sont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume: elles se développent & s'allongent de la même manière que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît aussi de la même manière que le jeune arbre nouvellement sorti de sa graine.

Enfin, lorsque l'arbre a acquis un certain degré d'accroissement, il se fait sur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui semble être la perfection de tout l'ouvrage de la végétation: c'est celle des parties qui doivent servir à multiplier l'espèce, & dont nous donnerons le détail, lorsque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la sève dans les végétaux: il nous suffit d'annoncer présentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon se dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur: que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le pistil qui renfermera les semences, par la substance médullaire.

Nous n'avons regardé jusqu'ici les fibres des couches ligneuses & corticales que comme des parties solides qui entrent dans la composition des végétaux; nous devons les considérer maintenant comme des vaisseaux qui contiennent des fluides, & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs usages.

Le plus ample de tous ces vaisseaux est sans contredit le tissu cellulaire; son étendue immense depuis

la racine jusqu'au sommet des plus grands arbres, sa présence au centre, entre les couches ligneuses & dans presque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naissant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réservoir où la nature dépose les suc qu'elle destine à la nourriture & à l'accroissement des végétaux; il est vraisemblable que les cellules de ce tissu communiquent avec les vaisseaux qui le traversent, & auxquels il est toujours étroitement uni: c'est du moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante hâlée se rétablit dans son état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arrose, & aussi de différentes teintes que ce tissu reçoit lorsqu'on fait tremper les racines ou des rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reste ce tissu renferme différens suc suivant la nature des vaisseaux auprès desquels il est situé; ainsi sous l'épiderme des feuilles le parenchyme est rempli du suc qui doit s'exhaler par la transpiration dans les racines; il reçoit les suc de la terre, & les transmet aux vaisseaux du bois; autour du livre il contient cette humeur gélatineuse qui sert à la nutrition immédiate des parties.

Après le tissu cellulaire, les vaisseaux les plus remarquables par leur grandeur sont les vaisseaux propres & les trachées; les vaisseaux propres contiennent des suc tout-à-fait différens de la sève & particuliers à chaque plante; on les observe dans toute la substance des végétaux; quelquefois, mais rarement, dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'est dans l'épaisseur de l'écorce qu'ils se trouvent le plus ordinairement; ils s'étendent en ligne droite suivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines jusqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens suc les font aisément reconnoître; ainsi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un suc laiteux; dans l'éclair il est jaune, dans quelques espèces de *lapathum* il est rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'est un suc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les sumachs, c'est une résine claire & inflammable.

Ce sont ces différens suc contenus dans les vaisseaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles possèdent; on reconnoit par l'âcreté que l'on sent en mâchant, l'éclair & le tithymale, soit peu de tems après leur naissance, soit que leurs vaisseaux propres soient déjà formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroissent par une organisation particulière. Au reste l'intérieur de ces vaisseaux, qui sont assez gros dans les arbres résineux, lorsqu'on a nettoyé les suc qu'ils contiennent, laisse voir au microscope des flocons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe sécrétoire des suc propres. Nous ne connoissons guere de quel usage sont ces suc dans la végétation; nous voyons seulement que les suc gommeux & résineux servent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorsqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement sa tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élastiques, qui paroissent au microscope comme un ruban tourné en manière de tire bourre, & qui forment un vaisseau spiral & cylindrique.

On n'apperçoit point ces sortes de vaisseaux dans l'écorce ni dans la moëlle; ils ne sont bien sensibles que dans le jeune bois de l'arbre naissant & des bourgeons; à mesure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils sont tellement adhérens

au vieux bois, qu'il n'est plus possible de les en séparer; c'est sur-tout dans les petales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils se trouvent en plus grand nombre; on les observe aussi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les petales & dans toutes les parties de la fructification. La ressemblance de ces vaisseaux avec les trachées des insectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la respiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis long-tems que les végétaux ne sauroient subsister sans air, & qu'ils périssent bientôt ou languissent quand ils en sont privés; elles ont encore démontré que les arbres & les plantes & les fruits contiennent actuellement une assez grande quantité d'air semblable à celui que nous respirons.

D'un autre côté *M. Hales* a fait voir par ses expériences analytiques, que les végétaux contiennent une assez grande quantité d'air fixé, c'est-à-dire qui ne réagit pas par sa vertu élastique, à moins que cette propriété ne lui soit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256, & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la distillation rend la vertu élastique; or les expériences suivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a scellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le récipient; on a remarqué, après avoir pompé, quantité de bulles d'air qui sortoient d'entre les fibres ligneuses, & sur-tout des vaisseaux les plus voisins du livre, & qui traversoient l'eau de la cuvette.

On a coupé une branche de pommier à laquelle on a conservé toutes ses feuilles; on l'a fait entrer par le gros bout dans un long tuyau de verre blanc, & on a scellé la jointure avec un mélange impénétrable à l'air, on a placé aussi-tôt l'autre extrémité du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à mesure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit siphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le siphon à l'orifice du matras, & tout-de-suite on a plongé l'autre branche du siphon dans un vaisseau rempli d'eau; l'eau s'y est élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aspiré une partie de l'air du matras.

Il est donc certain que l'air pénètre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aspirent, sur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laisse échapper que difficilement; & il paroît également certain que ce fluide n'y sauroit pénétrer que par les trachées.

Malpighi regardoit les trachées comme des vaisseaux uniquement destinés à recevoir de l'air. *Grew* a prétendu qu'elles recevoient aussi de la lymphe, & *M. Duhamel* a observé en hiver les grosses trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorsque la racine étoit dans une position verticale, quelle que fût l'extrémité que l'on mit en bas. Mais les expériences qui ont été faites par *M. Reichel* sur différentes plantes auxquelles il a fait pomper de l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne transmettent la seve lymphatique depuis la racine jusque dans les fruits, & même dans les semences; en effet lorsqu'on plonge dans cette

eau colorée, soit une plante arrachée avec toutes ses racines, soit une branche séparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaisseaux de la plante; & en examinant ces vaisseaux avec attention, on reconnoit qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tissu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui suivent confirmeront cette vérité.

Lorsqu'on a fait germer des fèves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaisseaux spiraux qui naissent de toute la circonférence des lobes, & se portent en-dedans, les uns jusqu'au bout de la radicule sous l'écorce, les autres jusque dans la plume & sur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balsamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & sans le secours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & sur les principales nervures des feuilles; la section transversale de cette branche a fait voir que le tissu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur: que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainsi que le tissu cellulaire qui avoisine ces vaisseaux: que la plupart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant plusieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balsamine chargée de fleurs & de fruits & mise avec ses racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige jusqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit sur les nervures des feuilles, & jusque dans la membrane qui tapisse les capsules séminales; en fendant les branches suivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaisseaux spiraux qui étoient teints en rouge, le tissu cellulaire paroissoit aussi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été répétée avec une branche de *stramonium* à fleurs blanches & une plante entière de *stramonium* avec ses racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient jusque sur les petales, & que le microscope a fait reconnoître pour des vaisseaux spiraux; cette liqueur pénétoit aussi dans le calice, aux étamines, au stile, mais sur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloison qui sert de placenta aux semences.

L'usage des trachées est donc aussi d'élever & de conduire la seve depuis les racines jusque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaisseaux ligneux sont destinés au même usage, quoiqu'avec le secours des meilleurs microscopes on n'ait encore pu découvrir de cavité dans les petites fibrilles ligneuses; car au printemps dans le tems des pleurs, la seve se porte avec tant d'abondance dans tous ces vaisseaux, qu'on la voit sortir sur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non seulement des trachées, mais aussi de tous les points du corps ligneux.

On comprend assez souvent sous le nom de *seve* deux liqueurs bien différentes qu'il est nécessaire de distinguer, savoir la lymphe ou la seve aqueuse, qui est pompée par les racines, & qui montant par les vaisseaux du corps ligneux jusque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante transpiration, celle en un mot que tout le monde appercevoit couler d'un cep de vigne taillé dans la saison des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la *seve nourriciere*, est moins limpide, & est en quelque sorte gélatineuse; elle differe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réside dans les parties qui prennent un accroissement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ses dernières productions, depuis les racines jusqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la pré-

fence de cette sève par le développement sensible des boutons, par l'extension visible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de séparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les plantes, n'est que de l'eau pure qui sert de véhicule à une très-petite quantité de matière propre à nourrir les végétaux : cette matière consiste 1^o. dans une terre extrêmement subtilisée, telle que l'eau la peut entraîner avec soi sans perdre sa transparence ; & l'expérience journalière prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui est tirée des débris des végétaux, lorsque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite résolution de leurs parties. A cette terre se joignent des sels, & peut être par leurs moyens quelques substances huileuses : ces matières se combinent quelquefois avec des sucs qui se déposent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaisseaux séveux : par exemple, celle qui découle au printemps par les incisions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroisse semblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantième de vrai sucre dont elle se charge sans doute en s'élevant dans les vaisseaux séveux, ou bien peut être l'eau passée-t-elle toute sucrée dans les racines, après s'être chargée de cette substance sur les feuilles qui sont tombées à l'automne, & qui se sont conservées sous la neige pendant l'hiver.

Il nous suffit ici d'observer que l'eau qui doit porter les sucs nourriciers dans les sécrétaires, forme la plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les racines, & qu'après avoir servi à cet usage, elle sort par les pores des feuilles sous la forme d'une vapeur insensible.

Cette transpiration étant à-peu-près la dépense journalière des végétaux, nous sert de mesure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette sève aqueuse que les racines doivent tirer de la terre pour y suppléer : examinons donc d'après les expériences de M. Hales, les phénomènes de cette transpiration.

On a pris un grand soleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot ; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, savoir l'un au centre pour laisser passer la tige de la plante ; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroser, & le troisième vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer sous la platine : on cimentait exactement toutes les jointures, & le trou destiné aux arrosemens fut bouché avec un bouchon de liège. On pesa le pot matin & soir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours ; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporait par les pores du pot, il résulta qu'en 12 heures d'un jour fort sec & fort chaud, la transpiration moyenne de ce soleil montoit à vingt onces, & à près de trois onces pendant une nuit chaude, sèche, & sans rosée : elle étoit nulle lorsqu'il y avoit eu tant-soit-peu de rosée ; mais lorsque la rosée étoit assez abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces.

Ayant mesuré exactement la surface de toutes les feuilles des racines & la coupe horizontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du solide d'eau évaporé par la surface de toutes les feuilles, étoit $\frac{1}{6}$ de pouce en 12 heures, $\frac{2}{6}$ de pouce par celui qui a été aspiré par la surface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a passé par la coupe horizontale de la tige. On a trouvé par de semblables expériences répétées sur différentes plantes, que les solides d'eau transpirés en 12 heures de jour par la sur-

face de chacune de ces plantes, sont de

$\frac{1}{6}$ de pouce pour le soleil,

$\frac{1}{9}$ de pouce pour un cep de vigne,

$\frac{1}{8}$ de pouce pour un chou,

$\frac{1}{10}$ de pouce par un pommier,

$\frac{1}{4}$ de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'août un pommier nain, & après l'avoir pesé on a mis ses racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue ; elles attirèrent 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre transpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'est-à-dire, huit onces de plus que ses racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerisier ; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à-peu-près égales, à l'une desquelles on conserva toutes ses feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre : les branches qui avoient conservé leurs feuilles, tirèrent à raison de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour ; & lorsqu'on les pesa le soir, elles étoient plus légères que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once, & fort peu transpiré ; car elles étoient plus pesantes le soir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même manière, tirèrent très-peu, & transpirèrent aussi fort peu.

On a ajusté une branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diamètre ; l'ayant ensuite rempli d'eau & renversé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raison de trois piés dans une heure : ensuite on coupa la branche à 15 pouces au-dessous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à sortir du bâton, & il n'en passa que six onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de sept piés de hauteur. Dans le même tems le reste de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe : la force qui a fait transpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de sept-piés n'en a pu faire descendre.

Cette force avec laquelle l'eau est aspirée contre son propre poids, est bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience ; car lorsqu'on a ajusté une pareille branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre assez gros pour contenir avec la branche une ou deux livres d'eau, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a soudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diamètre ; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt sur l'ouverture du petit tuyau, on l'a renversé & plongé son extrémité dans une cuvette pleine de mercure : on a observé que l'eau fut aspirée par la branche avec assez de vitesse & assez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau ; ce qui est équivalent à une colonne d'eau de 14 piés ; & il n'est pas douteux que le mercure ne se fût élevé encore davantage sans les bulles d'air qui sortoient de la branche, & qui s'élevant au-dessus de l'eau, faisoient nécessairement baisser le mercure.

Cette expérience ne réussissoit jamais mieux que quand le soleil frappoit vivement sur les feuilles : le mercure baïssoit de quelques pouces vers le soir, & quelquefois même tout-à-fait ; mais il remontoit le lendemain dès que le soleil frappoit la branche. Cette force au reste est proportionnelle à celle qui anime la transpiration : dans l'expérience faite avec une branche de pommier privée de ses feuilles, le mer-

cure ne monta pas du tout : dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui transpirent peu , il s'éleva très-peu ; ainsi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites sur la transpiration , que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort sec & fort chaud ; M. Guettard a observé de plus qu'il est nécessaire que la plante soit frappée immédiatement du soleil : par exemple , lorsqu'on enferme deux branches d'un même arbre , & à-peu-près égales , chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle transpire , celle qui reçoit immédiatement les rayons du soleil transpire plus que celle qui est dans l'autre ballon couvert d'une serviette , dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorsqu'il a enfermé trois branches à-peu-près égales d'une même plante , chacune dans un ballon , dont l'un étoit entièrement exposé au soleil , l'autre ombragé par une toile posée sur quatre pieux à quelque distance du ballon , & le troisième couvert immédiatement d'une serviette , la première a plus transpiré à elle seule que les deux autres ensemble ; & celle dont le ballon a été couvert immédiatement a transpiré le moins. Enfin , il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon , l'un exposé au soleil ; mais sous un chassis de verre fermé , & dans un air plus chaud que l'autre , qui recevoit immédiatement les rayons du soleil : la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus transpiré que celle qui étoit sous le chassis dans un air plus chaud.

Ces observations sont conformes à celles qu'on a faites sur les pleurs de la vigne au printemps , & sur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle est exposée à l'action vive du soleil. Dans les premiers tems les pleurs cessent à son coucher , & ne reparoissent que quelques heures après son lever , & il en est de même de la sève des érables ; lorsque cet écoulement est bien établi & que les nuits sont tempérées , il se fait jour & nuit , mais bien plus abondamment pendant le jour : s'il survient des nuages , ou si l'on intercepte les rayons du soleil , les pleurs diminuent aussi-tôt , ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée , la sève coule dans les érables du côté du midi , & l'arbre est sec du côté du nord.

On aperçoit dans le phénomène des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du soleil sur les parties des plantes , puisqu'ils donnent aux vaisseaux séveux non-seulement la puissance d'attirer de la terre une si grande quantité d'humidité , & de l'élever dans les tiges , mais aussi celle de la pousser dehors avec une grande force : car M. Hales ayant un jour ajusté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi , il observa que la sève en sortoit avec tant de force , qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces , & à 38 dans une autre expérience. Ainsi la force avec laquelle la lymphe des pleurs est chassée dans la vigne , est au-moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien aussi la nécessité des valvules , du-moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit sur la grande influence que les rayons du soleil ont sur la transpiration des plantes & sur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent , on ne sauroit douter qu'ils ne soient la principale cause de l'élévation de la sève dans les végétaux ; mais en examinant en particulier l'action de cet astre sur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante , on ne sauroit s'empêcher de reconnoître que c'est lui qui les met en mouvement ,

& qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la sève & de la distribuer dans tous les réservoirs où elle doit aller : rappelons-nous donc à cet effet les observations suivantes.

Lorsque le soleil remonte sur notre horizon , la sève lymphatique qui paroït arrêtée pendant l'hiver , commence à s'émouvoir ; elle s'éleve avec plus d'abondance , à mesure que la chaleur du soleil augmente , & c'est aux environs du solstice que s'est fait la plus grande dépense ; elle diminue alors insensiblement jusqu'à l'hiver , tant par la diminution de la durée des jours , que par l'obliquité des rayons du soleil qui croit alors de plus en plus.

La même influence se remarque dans les effets journaliers : au tems des pleurs , c'est dans la plus grande ardeur du soleil que les vignes , les bouleaux , les érables , répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens cessent ou diminuent au coucher du soleil , ou bien lorsqu'un nuage intercepte ses rayons. C'est dans les mêmes circonstances que les feuilles transpirent le plus abondamment chaque jour , & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui sont exposées à l'action du soleil , il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de transpiration & d'aspiration d'une manière plus sensible que les feuilles ; à mesure qu'elles se développent , on voit croître la quantité journalière de la transpiration ; & un arbre bien pourvu de feuilles , tire toujours plus que celui qui en est dépouillé.

Après les feuilles , les boutons qui sont à leur origine , & que les jardiniers appellent les yeux , sont les parties les plus propres à élever la sève : ces boutons sont un raccourci des bourgeons de l'année suivante ; ils sont composés pour la plus grande partie , de petites feuilles qui n'attendent que le moment de se développer ; or c'est par l'action du soleil sur ces boutons que la sève lymphatique s'éleve au printemps avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver , ne pleure point à la nouvelle saison , comme ceux à qui on a conservé toutes leurs branches & leurs boutons ; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs , cesse bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorsqu'il étoit entier.

Les arbres qui sont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été , par les insectes ou autrement , tirent encore assez de sève pour s'entretenir par l'action du soleil sur leurs boutons : il y en a plusieurs dont les boutons se dessèchent par la trop grande action du soleil , & l'arbre périt sans ressource : dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles , alors l'arbre reprend sa sève avec la même abondance qu'auparavant , mais ses productions , l'année suivante , se ressentent de cet effort anticipé.

L'action du soleil sur l'écorce peut aussi , pendant quelque tems , faire élever la sève , comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête : mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt se développer : car lorsque ce développement est tardif , sur-tout dans les arbres qui transpirent beaucoup naturellement , l'écorce ne sauroit suffire , & l'arbre périt.

Enfin l'action du soleil sur les racines contribue aussi à élever la sève : cependant cette puissance des racines est encore plus foible que celle de l'écorce : car si l'on voit les touches des arbres qui sont coupés à ras de terre pousser en peu de tems des rejettons très-vigoureux ; on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui se forment au bourrelet du tronc coupé , ou sur l'écorce de quelque racine fort

près de l'air, qu'à la puissance immédiate des racines, puisque si l'on détruit cette couche, ou qu'on enlève son écorce avec le bourrelet, les racines cessent de tirer, & périssent bien-tôt après. Cette observation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horizontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur sont disposés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés sur les observations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas hasarder les conjectures suivantes sur les causes de l'élevation de la sève dans les végétaux?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui sont d'une très-grande étendue & d'un tissu fort spongieux, l'humidité de la terre que le soleil entretient continuellement autour d'elles.

2°. Qu'elles transmettent cette humidité aux vaisseaux du bois par l'élasticité de leur écorce, sans lui permettre de rétrograder, puisqu'on voit dans les expériences de M. Hales sur les pleurs de la vigne, que ses racines ont soutenu sans être forcées, le poids d'une colonne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3°. Que l'action du soleil sur toutes les parties des végétaux, & particulièrement sur les feuilles, excitent dans les fibres spirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent jusqu'aux racines, en vertu desquelles la lymphe est déterminée uniformément vers le haut.

4°. Que ce mouvement est favorisé par l'air qui s'insinue par les pores de l'écorce, & surtout par toutes les cicatrices du pétale des feuilles qui sont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement est encore aidé par la structure particulière des vaisseaux séveux, par leurs anastomoses fréquentes dans toute sorte de sens, par la communication perpétuelle avec le tissu cellulaire, dont les cavités forment autant de réservoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la sève nourricière sont plus difficiles à déterminer que ceux de la sève lymphatique; cette sève, bien plus obscure dans son origine, & plus lente dans sa marche, ne présente pas des phénomènes aussi frappans que ceux de la transpiration, & des pleurs, dont on peut peser & mesurer la quantité. Il est croyable que la sève nourricière est le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organisation ont été séparées dans des vaisseaux sécrétoires, dont la structure nous est encore inconnue, tandis que la lymphe superflue est dissipée par la transpiration.

Le livre paroît être l'organe où réside cette matière propre à la nourriture & à l'accroissement des végétaux: nous avons vu que c'est de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuses, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du soleil a fait élever une quantité suffisante de sève lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité sans aucun préjudice), les extrémités du livre qui se terminent aux boutons commencent à s'allonger par l'arrivée des nouveaux sucs, préparés apparemment dans le tissu cellulaire, qui se prolonge aussi en même tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement sensible des bourgeons est le premier signe du mouvement de la sève nourricière: peu de tems après le tissu cellulaire, qui unit le livre à la dernière couche du bois, commence à s'imbiber de la sève qui lui est fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il est encore fort tendre, c'est en ce moment qu'on peut le séparer du bois fort aisément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons se sont assez étendus pour transpirer promptement la lym-

phe qui monte par les vaisseaux du bois; cette sève ne paroît plus sous d'autre forme que sous celle d'une vapeur qui ne se répand plus comme les pleurs, lorsqu'on taille le bois.

Il paroît donc par ces observations que la sève nourricière commence à se mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'ensuite elle se manifeste dans les autres parties du livre en descendant peu-à-peu jusqu'à la racine: car si on juge de son mouvement par la facilité qu'a l'écorce à se séparer du tronc, il est certain que cette séparation est possible sur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en est de même dans les derniers tems de la sève, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois est déjà fort adhérente, quand elle peut encore se séparer dans les jeunes branches, comme si cette sève n'étoit plus produite en assez grande quantité pour s'éloigner du lieu de son origine.

Ce mouvement de la sève nourricière observé par les jardiniers, & l'observation des bourrelets qui se forment toujours plus gros au-dessus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-dessous, ont sans doute fait naître l'idée de la circulation de la sève, qui sans être semblable à la circulation du sang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le sens des observations que nous venons de rapporter.

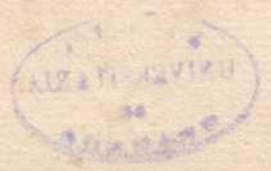
Lorsque la sève nourricière est plus abondante qu'il n'est nécessaire par l'allongement des bourgeons, & la production des couches ligneuses, elle se porte du côté de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de résistance, & là perçant peu-à-peu l'écorce & se formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilatée, elle forme insensiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organisation du livre, il doit se former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puisse se former une semblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne sont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions sont organisées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce sera la circonstance dans laquelle se trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit sortir un bouton à feuilles ou une racine; ainsi lorsque dans un tems de repos (par rapport à la sève nourricière), on coupe une branche d'arbre ou un bâton, quelle que soit l'extrémité qu'on enfoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bas; & les éruptions qui se feront dans les parties de la branche qui sera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une sorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais si parfaite, qu'il semble que ce soit son dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, destinées à produire des semences capables de multiplier les espèces, & de les représenter jusqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botanistes distinguent sept sortes de parties qui concourent à la fructification; savoir, le calice, la corolle, les étamines, le pistil, le fruit, la semence & le support, ou la base de toutes ces parties.

Le calice est une expansion de l'écorce qui s'évase à l'extrémité d'un bourgeon; il est doublé d'une membrane, qui est une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées sont découvertes des trachées: on peut le regarder comme une enveloppe destinée à défendre les parties essentielles de la fructification, & aussi à faire transpirer la lymphe qui



surabonde dans ces parties : il en est de même des pétales, autre espece d'enveloppe, qui diffèrent du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles sont privées de glandes corticales dans leur parenchyme : elles sont aussi beaucoup plus fournies de trachées : les pétales ont souvent à leur partie interne des lacunes ou cavités mellifères, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramasse cette liqueur dont les abeilles composent leur miel.

Les calices & les pétales ne sont pas des parties essentielles de la fructification : elles manquent absolument dans quelques plantes ; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en est pourvu.

Les étamines sont des parties essentielles de la fructification ; elles contiennent le principe de la fécondation des semences, & sans leur secours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux ; mais leur substance toujours herbacée, le grand nombre des vaisseaux spiraux qui les traverse, & leur disposition à s'étendre & à devenir monstrueuse dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particulièrement au livre. Leur figure varie & aussi leur situation ; elles naissent quelquefois sur le pistil même, quelquefois à sa base, assez souvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois sur les bords du calice, & enfin sur des organes particuliers & fort éloignés des pistils. Elles sont communément composées d'un filet portant à son sommet une double capsule où sont renfermées des poussieres qui paroissent au microscope autant de petites capsules de différentes figures ; elles se rompent dans l'eau avec éclat, & répandent une liqueur spiritueuse, qui est le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'éleve le pistil ou l'ovaire, organe aussi essentiel à la fructification que les étamines : ils est composé du germe, d'un style & d'un stigmate, corps spongieux & humide, propre à retenir les poussieres des étamines, & à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qu'elles contiennent. La principale de toutes ces parties est le germe qui renferme les embryons des semences, & qui ne commence à croître qu'après la fécondation.

Cette fécondation s'opere par l'activité de la liqueur spiritueuse des poussieres, qui pénètre par le tissu spongieux du stigmate, & le long du style jusqu'aux embryons, & vivifie leur germe à-peu-près comme fait la semence du mâle dans les animaux.

Dans le plus grand nombre des végétaux les étamines sont avec les pistils, sous les mêmes enveloppes, en sorte que les poussieres sont portées immédiatement sur le stigmate, le matin quand la fleur s'épanouit : dans les plantes qui ont sur le même pied des fleurs mâles, séparées des fleurs femelles, les capsules des étamines ont beaucoup d'élasticité, & répandent fort loin leurs poussieres, c'est ce qu'on peut observer sur la pariétaire : enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles sur chaque individu, les poussieres qui sont alors très-abondantes, sont lancées avec effort & portées fort loin par le vent : de plus ces poussieres conservent assez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut transporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant sur des palmiers femelles. Mais si les individus femelles sont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles restent stériles, & tous leurs germes avortent.

C'est donc en vain qu'on a prétendu que des petits

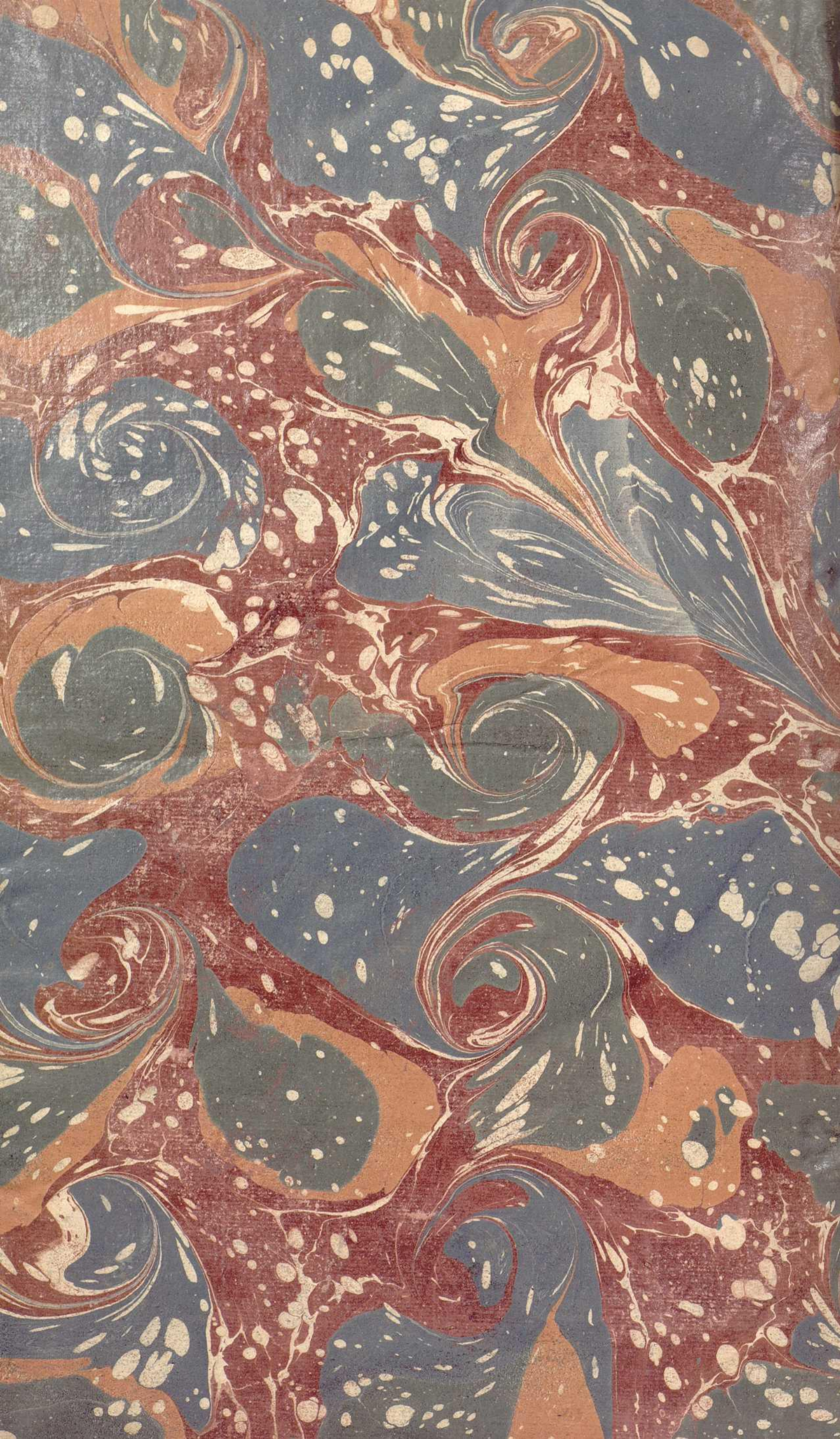
corps organisés descendoient tous formés par les vaisseaux du style, & devenoient les embryons : on ne remarque absolument aucune voie par où des corps organisés puissent descendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puisse les y arranger symétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloisons des capsules ; les parties extérieures sur lesquelles les poussieres féminales doivent tomber sont plutôt spongieuses & renflées, & ne paroissent que disposées à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qui sort de ces poussieres : bien plus, avant que les étamines soient en état de répandre leur poussiere, on trouve les embryons des semences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être jusqu'au tems de leur perfection : jusqu'au moment de l'éruption des poussieres, ils font peu de progrès dans leur accroissement ; mais immédiatement après leur fécondation ils croissent très-rapidement.

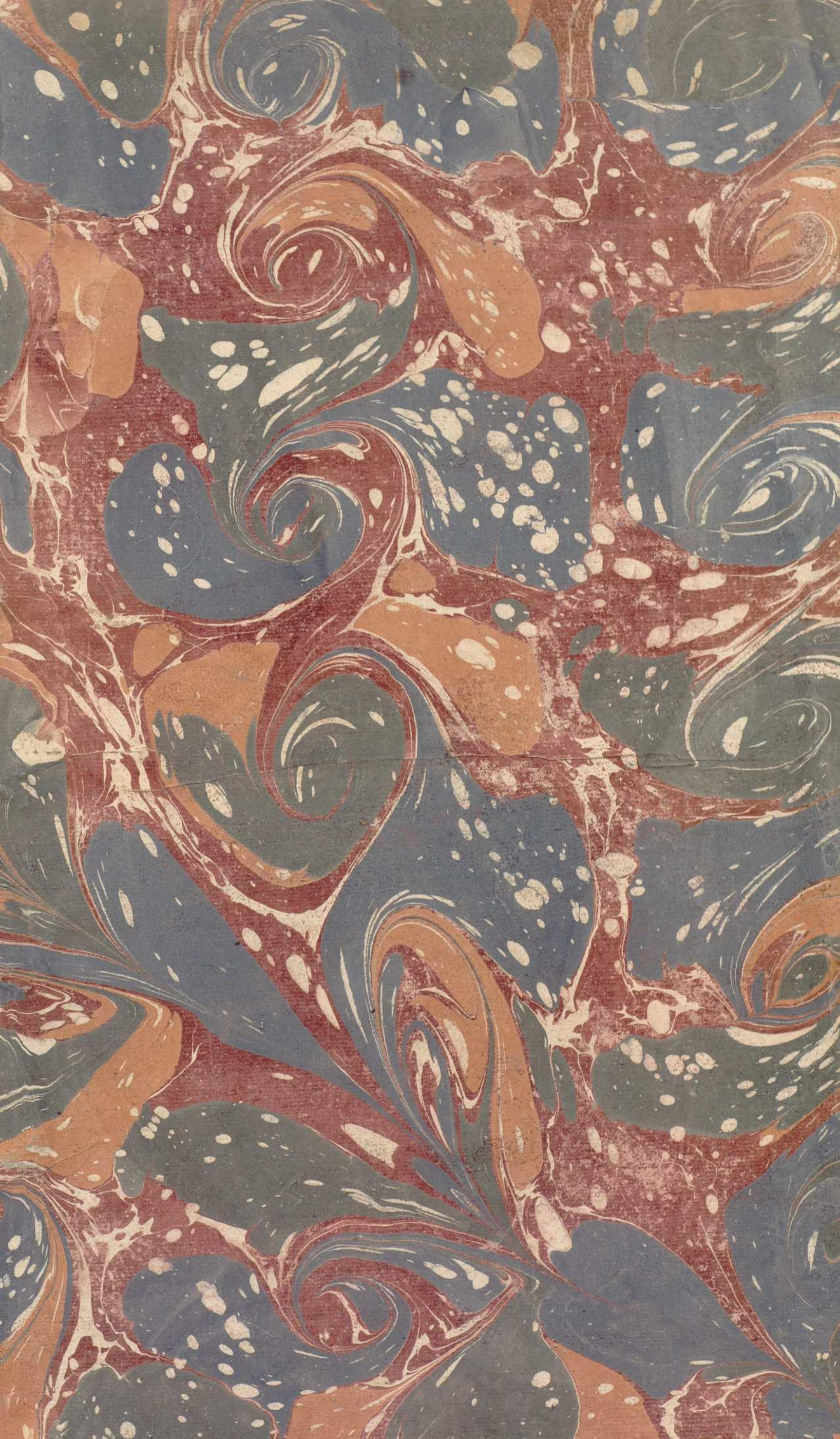
Le germe qui contient ces embryons se change bientôt en un fruit (sec, mol, pulpeux, capsulaire, légumineux, &c.) qui s'accroît jusqu'à un terme déterminé, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les semences qu'il contient aient acquis un juste degré de maturité : alors les vaisseaux de ce fruit cessent de recevoir de nouveaux sucs ; leurs fibres se dessèchent, & en même tems leur ressort augmente au point que la dessiccation étant suffisante, le fruit s'ouvre avec effort, & les semences dont le cordon ombilical est aussi desséché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles especes : chaque semence étant organisée de telle sorte qu'elle doit toujours représenter le même individu dont elle sort, suivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des semences paroît être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles : dès que ses vues sont remplies, les feuilles se dessèchent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger sa vie, cesse de végéter & périt : dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui se forment chaque année perpétuent cette puissance qui fait élever la seve, & renferment des bourgeons qui se développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du soleil leur donnera de l'activité au printemps suivant. C'est pourquoi lorsque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aisselles, ont acquis leur juste grosseur, & que leurs enveloppes écailleuses sont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux sucs leur devient inutile, & même leur seroit préjudiciable : dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la seve nourricière qui entretient leur souplesse & leur fraîcheur, leurs fibres se dessèchent, l'agitation des vents les sépare des branches & les emporte. Elles laissent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'insinue dans les vaisseaux spiraux.

Cette défoliation qui laisse dans les boutons de nouveaux instrumens capables d'élever la seve aux premières chaleurs du printemps, ne fait que ralentir dans un arbre le mouvement vital sans l'éteindre : mais lorsqu'après une longue suite d'années les fibres ligneuses qui se sont toujours endurcies sont aussi devenues plus fragiles ; que l'arbre parvenu à sa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroissement que dans les branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin casser : l'arbre se couronne, l'humidité des pluies pénètre par toutes les plaies, & pourrit insensiblement le tronc : alors il ne subsiste plus que par le peu de bois qui reste encore uni à l'écorce : il se mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans sa source, termine insensiblement sa végétation.









ENCY
CLOPEDIAE

TOM XVI
TE V

IMP
4
00.16